
JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(67^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 12 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. HENRI EMMANUELLI

1. Questions au Gouvernement (p. 5196).

CHÔMAGE ET LOGEMENT (p. 5196)

M. Jacques Masdeu-Arus, Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

NAVETTE HERMÈS (p. 5197)

MM. Jean de Gaulle, Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace.

PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS (p. 5198)

MM. Paul Lombard, André Billardon, ministre délégué à l'énergie.

CHARTRE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES (p. 5199)

M. Jean Briane, Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

ÉVOLUTION DES IMPÔTS (p. 5200)

MM. Jean-Pierre Bouquet, Martin Malvy, ministre du budget.

LOGEMENT SOCIAL (p. 5202)

MM. Guy Malandain, Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

RISQUES TECHNOLOGIQUES (p. 5203)

MM. Paul Dhaille, André Billardon, ministre délégué à l'énergie.

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (p. 5203)

MM. Gilles de Robien, Pierre Bérégovoy, Premier ministre.

CRISE DU LOGEMENT (p. 5205)

MM. Jean-Yves Haby, Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

FINANCES PUBLIQUES (p. 5206)

MM. Jean-Louis Debré, Martin Malvy, ministre du budget.

AIDES PUBLIQUES AUX TRANSFERTS D'EMPLOIS (p. 5208)

MM. Jean-Pierre Brard, André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

NÉGOCIATIONS DU GATT (p. 5209)

MM. Michel Charzat, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

AVANTAGE VIEILLESSE DES MÈRES DE FAMILLE (p. 5210)

MM. Jean-Jacques Weber, Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

SECTEUR DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 5211)

MM. Jean Albouy, Emile Zuccarelli, ministre des postes et télécommunications.

Suspension et reprise de la séance (p. 5212)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

2. Loi de finances pour 1993 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5212).

Environnement (suite)

Réponses de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, aux questions de : MM. Jean-Louis Dumont, Alain Néri, Jacques Godfrain, Jean-Claude Mignon, Jean-Michel Couve, Pierre Micaux, André Rossi, Georges Mesmin, Alain Griotteray.

3. Rappel au règlement (p. 5217).

MM. Pierre Micaux, le président.

4. Loi de finances pour 1993 (deuxième partie). - Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 5217).

Environnement (suite)

Réponses de Mme le ministre aux questions de : MM. François Rochebloine, Claude Birraux, Jean-Paul Fuchs, Jean-Pierre Kucheida, Georges Benedetti, Claude Laréal, Paul Chollet, Jean-Jacques Weber, Elie Castor.

Mme le ministre.

Etat B (p. 5224)

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5224)

Titre IV (p. 5224)

Amendement n° 158 du Gouvernement : Mme le ministre, MM. Michel Barnier, rapporteur spécial ; Daniel Chevalier, rapporteur pour avis ; Jacques Blanc, Jean-Jacques Weber, Jean-Pierre Brard. - Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C (p. 5224)

Titre V. - Adoption.

Titre VI

Amendement n° 159 du Gouvernement : Mme le ministre.
- Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

Après l'article 85 (p. 5227)

Amendement n° 33 rectifié de la commission des finances,
avec les sous-amendements n°s 156 et 157 de M. Bar-

nier : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis,
Mme le ministre. - Rejet des sous-amendements et de
l'amendement.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la pro-
chaine séance.

5. **Communication de M. le président sur l'ordre du
jour** (p. 5230).

6. **Ordre du jour** (p. 5230).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. HENRI EMMANUELLI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par celles du groupe du Rassemblement pour la République.

CHÔMAGE ET LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jacques Masdeu-Arus.

M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le Premier ministre, comme de très nombreux Français, j'ai été stupéfait, lundi soir, de constater la parfaite analogie entre le discours qu'a tenu lundi soir le Président de la République et celui que vous tenez ici même depuis plusieurs mois. A vous entendre, la France va bien et, comme l'a rappelé le chef de l'Etat, il n'y aurait plus qu'à attendre la reprise américaine, que vous nous annoncez régulièrement pour bientôt. A aucun moment de cet entretien, M. Mitterrand n'a abordé les problèmes de la vie quotidienne des Français, à savoir le chômage et le logement. A aucun moment, il n'a été question de donner de nouvelles impulsions à l'action du Gouvernement pour remédier aux graves difficultés qui touchent notre économie et l'ensemble du peuple de France. C'est la preuve de l'échec de votre gouvernement sur ces deux questions essentielles : échec en matière d'emploi, échec en matière de logement.

Et pourtant, monsieur le Premier ministre, il fut un temps où vous étiez plus bavard sur ces sujets importants. Les Français doivent connaître la vérité sur les difficultés liées au logement et au chômage, même si, pour beaucoup d'entre eux, le fait de les vivre tous les jours vaut bien tous les chiffres que l'on pourrait publier.

Entre 240 000 et 270 000 logements, suivant les sources, seront construits cette année, soit le plus bas niveau depuis 1955. Or il en faudrait pratiquement le double. La dépression de l'activité de construction se poursuivra en 1993 si des dispositions budgétaires ou fiscales nouvelles ne sont pas prises dans la loi de finances. Aujourd'hui même, plus de 2 millions de familles sont mal logées et 400 000 vivent dans des conditions d'extrême précarité. Je cite là une source que personne ne contestera, puisqu'il s'agit du recensement de l'abbé Pierre.

De plus, les entrepreneurs prévoient encore pour les prochains mois une forte baisse d'activité, et par conséquent d'importantes diminutions d'effectifs dans le secteur du bâtiment.

Monsieur le Premier ministre, le chômage ne cesse d'augmenter, de 1 p. 100 encore en septembre, alors qu'il a reculé en Allemagne, et les prochains mois ne s'annoncent pas meilleurs. Nous sommes bien loin du cap des 2 millions de chômeurs dont vous aviez annoncé, en 1981, qu'il ne serait jamais dépassé.

Plus grave encore : pourquoi cache-t-on aux Français la vérité sur le nombre réel des sans-emploi, qui sont en réalité 4 millions ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce n'est pas de la démagogie de dire aux Français que les 900 000 chômeurs de longue durée n'ont pas disparu à jamais des statistiques de l'ANPE. Effectivement, de nombreuses administrations ou entreprises publiques ont été priées poliment, gentiment...

M. Jean-Pierre Brard. Ni poliment, ni gentiment, mais brutalement !

M. Jacques Masdeu-Arus ... de les employer en plus grand nombre que leur situation ne le nécessitait. Elles ne savent donc pas comment les intégrer au sein de leurs effectifs. Il s'agit des hôpitaux, d'EDF-GDF, de La Poste et de bien d'autres entreprises nationalisées.

Mme le ministre Martine Aubry a reconnu vendredi soir, ici même, lors de la discussion de son budget, que les contrats emploi-solidarité avaient donné lieu à « certains excès de zèle ».

Les Français doivent dès maintenant connaître la véritable situation de l'emploi, car nous savons bien qu'en mars prochain, avec la fin de nombreux contrats - CES, Exo-jeunes, AIF, CFI, stages de formations divers - 700 000 personnes supplémentaires seront sans emploi et que vos successeurs devront assumer cette situation.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. Jacques Masdeu-Arus. Monsieur le Premier ministre, trouvez-vous moralement honnête de cacher au peuple de France la vérité sur la situation de l'emploi ? Pouvez-vous nous indiquer les chiffres réels du chômage et le nombre de logements nécessaires dans notre pays ? N'avez-vous pas autre chose à proposer qu'une hypothétique reprise de l'activité aux Etats-Unis pour remédier aux maux dont souffert notre pays durant les onze années de mitterrandisme ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Martine Aubry ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, je vais essayer de répondre en m'appuyant sur les faits, comme vous m'y avez invitée, et comme l'a d'ailleurs fait le Président de la République lors de l'entretien télévisé de lundi.

M. Eric Raoult. Il n'a pas parlé du chômage !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous avez caricaturé ses propos en disant qu'il avait expliqué que la situation était rose. (*Sourires.*) Il a simplement rappelé une vérité, à savoir que le taux de croissance dans notre pays était meilleur que chez la plupart de nos voisins. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Sur les deux sujets dont vous avez parlé, le logement et le chômage, revenons aussi à la vérité des faits et à la vérité des chiffres.

Sur le logement d'abord, il est vrai qu'il y a actuellement une crise du bâtiment et des travaux publics, mais ce n'est pas à vous qu'il faut rappeler que la construction de logements est, dans notre pays, du domaine du marché. Les experts considèrent que le nombre de logements neufs construits cette année sera de 270 000 à 280 000. Ce chiffre

est effectivement plus bas que les années passées, mais n'est pas aussi bas que vous l'avez indiqué. Encore n'inclut-il pas les chantiers de réhabilitation.

Je rappelle en outre que le précédent gouvernement a lancé un plan de relance du bâtiment et que le projet de budget pour 1993 prévoit une augmentation de 8 p. 100 des crédits au logement, dont 13 p. 100 d'aides à la personne, 37 000 prêts d'accession à la propriété, 90 000 prêts locatifs aidés, contre 55 000 en 1987, et 200 000 PALULOS. Voilà la situation dans le domaine du logement et de l'aide que le Gouvernement apporte à l'accession à la propriété.

Je vois très souvent les professionnels du bâtiment et des travaux publics.

M. Bernard Pons. Nous aussi !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vous aussi, mais moi de même !

Nous travaillons d'ailleurs très bien ensemble puisqu'ils font aujourd'hui un effort considérable de formation et qu'ils envisagent de garder leurs salariés et de profiter de cette période conjoncturellement difficile pour accroître leur qualification - comme le font les Allemands depuis toujours - au lieu de les licencier, car ils ont bon espoir pour la suite.

M. André Santini. Ils attendent mars !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Pour ce qui est du chômage, je crois que plus nous approcherons des élections, plus la démagogie sera le fondement de votre discours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult. Allez le dire aux chômeurs dans les banlieues !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Parlons des faits, parlons des chiffres !

Vous avez d'abord évoqué les contrats emploi-solidarité. Il faut être très clair. Nous avons créé dans notre pays, entre 1986 et 1989, 900 000 emplois. Le chômage de longue durée n'a pas baissé pour autant et l'action que nous menons aujourd'hui, à la demande du Premier ministre, nous montre qu'environ 40 p. 100 de ces chômeurs ont des difficultés considérables d'insertion, c'est-à-dire qu'ils ne sont capables d'embrée ni d'entrer dans un emploi classique, ce que l'on avait déjà constaté de 1986 à 1989, ni même de suivre une formation.

Que nous conseillez-vous pour remédier à cela ? De les laisser tomber en acceptant que 400 000 à 500 000 adultes et jeunes restent sans aucune perspective sur le marché du travail ou de les aider à s'insérer dans notre société ? Nous, nous avons choisi la seconde solution en développant les contrats emploi-solidarité.

M. Jacques Masdeu-Arus. Maintenez-les dans les statistiques de l'ANPE : ce ne sont pas des emplois définitifs !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Alors, il faudrait aussi décompter les contrats à durée déterminée et le travail temporaire !

M. Gabriel Kaspovité. Elle est aussi culottée que son père !

M. le président. Ecoutez dans le silence, mes chers collègues !

M. Pierre Mazeaud et M. Robert-André Vivien. C'est Mme le ministre qui nous agresse !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. D'ailleurs, monsieur Masdeu-Arus, votre remarque n'a aucun sens. Les contrats emploi-solidarité sont des contrats de travail payés au SMIC, ce sont donc des emplois !

Aujourd'hui, à la sortie de ces contrats, un des bénéficiaires sur deux trouve un emploi ou entre en formation. Il suffit de regarder les chiffres pour le savoir ! Pour la plupart de ces chômeurs de longue durée, c'est sans doute le seul moyen de reprendre confiance en eux et d'accéder au marché du travail.

Quant au problème des radiations, si vous pouvez en parler, c'est que j'ai décidé de publier les chiffres (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), ce que vous n'avez jamais fait. Je connais ce ministère depuis longtemps...

M. Francis Delattre. Trop longtemps !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et j'y ai vu pendant des années des nettoyages de fichiers, sans règle, sans transparence, sans mode de recours des demandeurs d'emploi. Je les ai vus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Aujourd'hui, que faisons-nous ? Ce que font tous les pays européens, car ils retiennent la même définition du chômage que nous : il faut être disponible et à la recherche d'un emploi. Nous avons fait voter la loi du 31 décembre 1991 qui fixe les droits et les obligations des chômeurs. Nous les faisons respecter. Depuis le début de l'année, je vous donne les chiffres...

M. Pierre Mazeaud. Donnez-nous plutôt les résultats !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... 80 000 demandeurs d'emploi ont été radiés de l'ANPE il y en avait eu 45 000 l'année dernière.

Sur les quelque 15 000 chômeurs - de longue durée, pour la plupart - qui sont maintenant radiés chaque mois, 86 p. 100 n'ont pas répondu à deux convocations successives, suivies de la lettre de radiation. Ils ont tous une possibilité de recours. De plus, étant radiés pour deux ou trois mois, ils ont la possibilité de se réinscrire ensuite s'ils remplissent les conditions. Ils ne représentent aujourd'hui que 5 p. 100 des sorties du chômage.

Alors, je vous en prie, ne parlons pas de traitement statistique ! Parlons-en d'autant moins que vous avez été les premiers à critiquer les faux chômeurs...

M. Philippe Auberger. Non ! C'est Charasse !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. ... et que nous avons, vis-à-vis des Français qui paient des cotisations sociales pour l'indemnisation du chômage, la responsabilité, en tant qu'hommes et femmes politiques, de leur garantir que leur contribution va à de vrais chômeurs, au demeurant la quasi-totalité des chômeurs, comme en témoignent les statistiques.

Alors s'il vous plaît, assez de démagogie ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hubert Falco. Vous ne faites que ça !

Plusieurs députés des groupes RPR, UDF et UDC. Pas vous, pas ça !

Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. En critiquant le Gouvernement, vous critiquez aussi les agents de l'ANPE qui ont, croyez-le bien, une autre honnêteté et une autre déontologie que la vôtre et que je me dois de défendre aujourd'hui. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mazeaud. La démagogie, c'est de dire que vous luttiez contre le chômage alors que vous n'obtenez aucun résultat !

M. le président. Monsieur Mazeaud qui vous êtes senti agressé, le pire que je vous souhaite c'est que tous vos agresseurs aient le même charme ! (*Sourires.*)

NAVETTE HERMÈS

M. le président. La parole est à M. Jean de Gaulle.

M. Jean de Gaulle. Monsieur le Premier ministre, la conférence des ministres européens de l'espace, qui s'est tenue les 9 et 10 novembre à Grenade, a abouti à l'abandon quasi total du projet de navette spatiale Hermès, et cela sous la présidence de M. Curien, votre ministre de la recherche et

de l'espace, qui s'était pourtant engagé à « refocaliser les efforts de l'Agence spatiale européenne sur ce projet de l'avion spatial Hermès ».

M. Bernard Pons. Eh oui !

M. Jean de Gaulle. En premier lieu, on ne peut que regretter qu'aucun débat public n'ait été engagé devant la représentation nationale sur un sujet aussi important, qui conditionne pour une part l'avenir de notre industrie aéronautique et spatiale, et par conséquent les emplois de demain.

Cette décision d'abandon frappe tout d'abord par son incohérence technologique, tant la complémentarité entre Hermès, Ariane et Colonibus semblait évidente. Surtout, cette démission du Gouvernement français mise en évidence par l'opposition entre les décisions prises à Grenade et vos déclarations du 4 novembre aura des répercussions considérables.

D'une part, le plan défini à Grenade ne permettra plus à l'Europe d'affirmer sa puissance et son autonomie en matière spatiale et, d'autre part, il sera lourd de conséquences sur le développement des technologies de pointe française, forgées par leurs succès répétés au cours des trois dernières décennies.

M. Bernard Pons et M. Robert Galley. Très bien !

M. Jean de Gaulle. Je rappellerai simplement, à titre d'exemple, que, depuis 1979, 54 fusées Ariane ont mis sur orbite 87 satellites européens, américains et japonais.

Au-delà de ces considérations scientifiques et technologiques, comment ne pas discerner le formidable enjeu politique, intellectuel et moral que constitue, à l'aube du XXI^e siècle, l'envoi par eux-mêmes de Français et d'Européens dans l'espace. Il démontrera à tous ce que valent et ce dont sont capables nos ingénieurs, nos techniciens, nos ouvriers, ceux-là mêmes qui animent notre industrie spatiale, dont nous pouvons être fiers.

Dès lors, monsieur le Premier ministre, devant ce qui apparaît aujourd'hui comme un triste gâchis des huit années d'efforts et des 7 milliards de francs investis dans le projet d'avion spatial Hermès, en particulier par la France, promoteur et maître d'œuvre du projet, je vous pose la question suivante : pourquoi avoir renoncé aussi soudainement, aussi subrepticement au grand défi de la conquête de l'espace par la France et l'Europe ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la recherche et de l'espace.

M. Bernard Pons. Et le Premier ministre ?

M. Jean-Louis Debré. M. Curien n'a plus rien à déclarer !

M. Bernard Pons. Il a perdu à Grenade ?

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace. Monsieur le député, oui ! nous avons eu une réunion à Grenade et non ! elle n'a pas été négative.

M. Bernard Pons. Oh si !

M. le ministre de la recherche et de l'espace. Mais non ! Pourquoi dites-vous que nous arrêtons le programme Hermès ?

M. Bernard Pons. Parce que c'est la vérité !

M. le ministre de la recherche et de l'espace. Croyez-vous qu'on arrête un programme quand on lui affecte pour trois ans 567 millions d'unités de compte ?

Vous nous dites qu'on renonce à l'envoi d'un Européen dans l'espace. Mais que diriez-vous si, dans trois ans, vous disposiez d'un avion spatial qui n'ait aucun endroit où aller ? Quand on a un avion spatial, c'est pour aller quelque part ! Ce quelque part, c'est quoi ?

M. Bernard Pons. L'espace !

M. le ministre de la recherche et de l'espace. L'espace ? Ah oui, pour avoir le plaisir, comme Gagarine, de faire le tour de la terre ? On n'en est plus là, mesdames et messieurs ! C'est fait depuis trente ans !

M. Jean-Paul Charlé. Et même depuis Christophe Colomb !

M. le ministre de la recherche et de l'espace. Ce quelque part, il faut le définir, et c'est ce que nous voulons faire. Que diriez-vous, dans trois ans, si on avait un avion qui nous aurait coûté des dizaines de milliards et qui ne s'en-volerait pas ? Hein ?

Alors, regardons ce que nous voulons faire, prenons le temps de la réflexion et faisons travailler nos industriels sérieusement.

Qu'a-t-on décidé à Grenade ? Que l'on s'adaptait aux demandes de la société actuelle. Quelles sont-elles ? Ce n'est pas tellement de mettre en orbite une dizaine d'hommes et de femmes par an. C'est de gérer la planète. On vient de lancer deux très grands et superbes programmes, qui sont aussi bons et même meilleurs que ceux réalisés par d'autres puissances spatiales, américaine ou russe, pour observer la planète. C'est extrêmement important. Telle est aujourd'hui la demande et l'Europe est à la pointe du progrès en la matière.

Vous dites qu'il faut que des hommes aillent dans l'espace. Bien sûr, j'ai même été le premier à défendre ce type de programme en lançant notamment l'idée de la navette spatiale Hermès, mais il ne faut pas chercher à y aller trop vite.

Vous avez rappelé les succès d'Ariane. Merci, monsieur de Gaulle, cet hommage m'a flatté. (*Sourires.*)

Mais c'est précisément parce que nous allons devoir consentir un effort important dans les trois prochaines années pour développer le programme Ariane 5 qui doit être l'un des succès français et européens de l'avenir, que nous devons gérer avec prudence nos engagements financiers. Nous concentrons nos efforts sur les programmes Ariane 5 et Hermès.

Vous prétendez qu'il n'y a pas de cohérence. C'est tout le contraire et c'est justement pour la maintenir que nous avons décidé à Grenade de nous donner rendez-vous au début de 1995 pour faire le point sur l'ensemble des programmes relatifs à l'homme dans l'espace, c'est-à-dire l'avion spatial Hermès, la participation européenne à la station américaine et l'ensemble des moyens de relais de données. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons à une question du groupe communiste.

PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS

M. le président. La parole est à M. Paul Lombard.

M. Paul Lombard. Une explosion sans précédent, vient de ravager une grande partie de la raffinerie Total de La Mède provoquant la mort de six travailleurs - tous pères de famille - et de nombreux blessés dont un très grièvement atteint. L'onde de choc ressentie à plusieurs kilomètres a sérieusement endommagé les habitations et écoles situées à proximité. Heureusement, aucune victime n'est à déplorer.

Nous partageons tous la peine des familles qui ont perdu un des leurs dans cette catastrophe ainsi que la tristesse et l'angoisse de leurs compagnons de travail et des sinistrés.

Nous espérons que les enquêtes réglementaires prévues dans de telles circonstances - judiciaires, administratives, techniques - parviendront à déceler l'origine de cette terrible explosion et que tous les enseignements en seront tirés pour l'avenir.

Au moment où les victimes ne sont pas encore ensevelies, mon propos n'est pas d'engager une stérile polémique, mais de rappeler que les pouvoirs publics, à quelque niveau que ce soit, sont comptables de la sécurité des travailleurs et des habitants riverains de ces usines à haut risque, en imposant aux industriels des normes maximales pour la sécurité.

La circulaire Seveso sur les industries à risques majeurs a permis de faire un grand pas en avant en imposant à nos industries, comme aux collectivités locales, une plus stricte réglementation en matière de sécurité.

Mais la catastrophe de La Mède vient de nous rappeler tragiquement qu'il faut aller encore plus loin dans les investissements pour les travaux de sécurité, matériels divers de protection et d'intervention.

C'est aussi et surtout sur les personnels que la réglementation devra être revue - comme l'ont souligné, à maintes reprises les organisations syndicales hélas ! jamais entendues - en fixant des normes d'effectif au-dessous desquelles il sera impossible aux entreprises de descendre.

Monsieur le ministre, je vous demande de prendre, le plus rapidement possible, les dispositions réglementaires nécessaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'énergie.

André Billardon, ministre délégué à l'énergie. Monsieur Lombard, en me rendant à La Mède, le jour même de ce drame - je vous ai d'ailleurs rencontré sur place - j'ai tenu à associer le Gouvernement à la douleur qui s'est abattue sur les familles, les travailleurs du groupe Total et la population de cette région tout entière.

Ce lundi a été, c'est vrai, un jour de catastrophe, puisque six hommes sont morts dans les conditions que vous venez de rappeler. Il nous importe maintenant de tout faire pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise, même si, dans ce domaine, beaucoup déjà a été fait.

Les dispositions existantes sont de trois types.

D'abord, les raffineries, comme toutes les installations classées pour la protection de l'environnement, sont soumises à autorisation.

Ensuite, les dispositions de la directive européenne, dite directive Seveso, s'appliquent aux raffineries puisqu'elles concernent les risques d'accidents majeurs.

Enfin, les réglementations relatives aux appareils à pression et aux conduites de gaz entrent dans la réglementation qui vise ce type d'établissement.

En l'état actuel de mes informations, la raffinerie de La Mède était tout à fait en règle avec ces dispositions.

Je rappelle, de manière assez solennelle, que le plan d'opération interne comme le plan particulier d'intervention ont correctement fonctionné. Je profite, d'ailleurs, de cette occasion pour rendre hommage aux services de secours, aux forces d'intervention et au travail des personnels de Total qui ont lutté avec courage et détermination contre l'incendie. Nous avons pu le constater ensemble sur place, monsieur le député. L'exercice, mené d'ailleurs il y a un mois sur le site même de La Mède, témoignait du souci permanent de sécurité du groupe Total.

Malheureusement, cela n'a pas été suffisant. Il importe aujourd'hui de s'attacher en priorité à rechercher très rapidement et avec efficacité les causes de cet accident. Quatre enquêtes vont être ouvertes :

Premièrement, une enquête administrative qui sera diligentée par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (la DRIRE) et dont les résultats, sitôt connus, seront rendus publics. Je l'ai dit sur place et je le confirme aujourd'hui devant la représentation nationale.

Deuxièmement, une enquête judiciaire puisqu'il y a mort d'hommes.

Troisièmement, une enquête que mènera le groupe Total lui-même, qui tient à mobiliser toutes ses capacités d'expertise et à y associer les compétences d'experts extérieurs.

Quatrièmement, enfin, l'enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, c'est-à-dire le CHSCT, de la raffinerie, très importante également puisque vous avez rappelé dans votre question que les personnels et leurs représentants s'étaient toujours beaucoup impliqués dans cette entreprise.

Dès que les conclusions de ces enquêtes seront rendues, les services de l'Etat, j'en prends l'engagement devant vous, en tireront toutes les conséquences afin de garantir au mieux la sécurité des personnes qui travaillent dans les raffineries françaises, notamment dans celle-ci.

Ce travail sera effectué en concertation avec les ministères compétents - le ministère de l'environnement, celui du travail - et les raffineurs eux-mêmes. Tous les partenaires sont décidés à agir avec nous car c'est ensemble qu'il faut faire progresser les conditions de sécurité des personnels de ces établissements à risques.

Naturellement, monsieur le député, les élus locaux, les parlementaires seront informés à chaque étape. Eux qui représentent les populations concernées sont à même de concourir utilement à l'objectif que je vise, celui d'une meilleure sécurité dans des conditions industrielles difficiles il est vrai. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons à une question du groupe de l'Union du centre.

CHARTRE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES

M. le président. La parole est à M. Jean Briane.

M. Jean Briane. Ma question concerne plusieurs ministres du Gouvernement, c'est la raison pour laquelle je m'adresse au Premier ministre, chef du Gouvernement. Je la pose en mon nom personnel, mais aussi au nom de tous mes collègues d'Alsace, de Bretagne, du Pays Basque, du Béarn, de Midi-Pyrénées, du Languedoc, de Provence, d'Auvergne, du Pays d'Oc et des Pays d'Oil, des départements et des territoires d'outre-mer où le créole est pour beaucoup la langue vernaculaire.

L'adoption le 24 juin dernier par le conseil des ministres du Conseil de l'Europe de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires a réjoui dans l'hexagone et outre-mer tous ceux qui militent depuis tant d'années pour la reconnaissance, la protection et la promotion des langues et cultures de France, le respect de l'identité culturelle et linguistique des minorités.

Cette charte nous est apparue également comme un message d'espoir, de tolérance et de respect mutuel entre majorités et minorités, qui est susceptible de contribuer à la paix et à la stabilité dans les parties de l'Europe où les conflits entre nationalités menacent la vie des populations et la construction d'une Europe unie et solidaire.

Notre désillusion et notre colère n'ont été que plus fortes lorsque nous avons appris que jeudi dernier à Strasbourg, ville symbole de l'Europe pour nous, la France refusait de signer la charte européenne des langues régionales.

M. Jean-Marie Bockel. Eh oui !

M. Jean Briane. Pour justifier ce refus, le Gouvernement français a invoqué « l'égalité républicaine des citoyens » et l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts, prise par François I^{er}, qui, en 1539, a consacré l'usage unique du français comme langue judiciaire.

M. Jean-Marie Bockel. Ridicule, en effet !

M. Jean Briane. La délégation française au groupe de travail chargé d'élaborer la charte avait fait valoir qu'au « moment où nombre de pays sont en lutte contre les manifestations de haine, de racisme et de xénophobie, où de jeunes Etats connaissent des conflits civils internes, identifier et singulariser tel ou tel groupe sur la base de sa langue locale ne paraît pas facteur d'apaisement ».

Il faut croire que le Gouvernement français, républicain, manquait d'arguments crédibles et sérieux pour qu'il sorte de la poussière une ordonnance royale vieille de quatre siècles et demi et s'appuie sur des prétextes spécieux et des événements hors de nos frontières nationales qui n'ont rien de commun avec la charte européenne aujourd'hui en cause. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française. - M. Jean-Marie Bockel applaudit également.)*

Nous condamnons et rejetons tout amalgame.

Nous ne sommes ni passésistes ni séparatistes, mais nous entendons que nous soit reconnu le droit à maintenir, à valoriser et à promouvoir notre patrimoine culturel à travers les langues de France à côté de la langue de la République, qui est le français.

Notre patrimoine culturel, notre identité, nos racines nous les revendiquons comme inaliénables et nous demandons solennellement au Gouvernement de la France de les reconnaître et de les faire respecter. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française. - M. Bockel applaudit également.)*

La charte européenne des langues régionales ou minoritaires est un instrument souple permettant à chaque Etat de faire varier ses engagements en fonction de la situation particulière de chacune des langues régionales pratiquées sur son territoire.

La protection et la promotion des langues régionales ou minoritaires dans les différents pays d'Europe représentent une contribution importante à la construction d'une communauté fondée sur les principes de la démocratie et de la diversité culturelle, dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

Cette charte est l'occasion pour la France de conférer enfin à ses langues régionales le statut et la reconnaissance qui leur manquent et que de nombreux parlementaires de toute sensibilité ne cessent de réclamer depuis des années, par le dépôt de propositions de loi demeurées sans écho.

Contrairement aux fausses allégations trop répandues, cette charte n'est absolument pas contraire à notre constitution, ni aux lois de la République française.

M. Jacques Blanc. Tout à fait !

M. Jean Briano. Une bonne fois pour toutes, il faut cesser de tromper et de désinformer l'opinion.

M. Jean-Pierre Baquet. Posez votre question !

M. Jean Briano. En défendant les langues de France, nous prétendons défendre la langue française et la francophonie. Nous ne voulons pas que, demain, parce qu'elle serait la plus répandue, la langue du dollar ou, si vous préférez, celle de Shakespeare supplante les autres langues et notamment la nôtre.

Quelle sera la crédibilité de la France demain au sein de la Communauté européenne, et au sein de la communauté internationale pour défendre la langue et la culture françaises si dans le même temps son attitude à l'égard des langues et cultures de son propre territoire est aussi négative ? Je vous le demande !

La France aurait dû figurer parmi les premiers signataires de la Charte, le 5 novembre à Strasbourg, et affirmer à cette occasion sa volonté de jouer pleinement son rôle séculaire de défense des droits de l'homme dont le droit à la langue est un élément constitutif reconnu.

Vous avez traité par l'indifférence et le mépris les interventions des élus (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et notamment la démarche du groupe que préside notre collègue Yves Dollo. Vous avez préféré vous en remettre au conseil de ceux qui, autour de vous, enfermés dans leur frilosité et leurs certitudes, vous ont fait commettre selon l'expression du président de notre groupe d'études sur les langues et cultures régionales à l'Assemblée nationale et que nous faisons nôtre « un mauvais coup ». Qu'entendez-vous faire pour réparer cette erreur historique ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre, sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole n'est pas à François 1^{er} mais à Mme Guigou... (*Sourires.*)

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le député, vous vous interrogez sur les raisons qui ont conduit le Gouvernement à se donner un temps de réflexion avant de signer éventuellement la charte sur les langues régionales qui a été adoptée par le Conseil de l'Europe en juin dernier.

Le Gouvernement sait bien toute la richesse qu'apportent les langues régionales à la culture de notre pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Weber. On ne le dirait pas !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Elles constituent un élément de notre identité, et c'est une provençale qui vous le dit !

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas attendu la charte du Conseil de l'Europe pour en appliquer par anticipation plusieurs des dispositions. Ainsi, un enseignement du breton, de l'alsacien mais aussi du basque, du corse, de l'occitan, du provençal...

M. Jacques Blanc. Et du catalan !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... et du catalan est assuré dans les écoles primaires et des options sont ouvertes dans les lycées et les collèges.

Le Gouvernement ne s'en est pas tenu là puisque les langues régionales sont enseignées aussi dans le supérieur. Il existe ainsi des chaires de breton, de catalan, de corse et de basque, un DEUG de lettres modernes en occitan à l'université de Pau et les étudiants peuvent se présenter à des CAPES de breton, de basque et de corse.

M. François Rochebloine. Mais ce n'est pas la question !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. En matière d'éducation, l'effort est donc indéniable.

Les médias eux-mêmes - et Dieu sait si c'est important ! - prennent le relais. Ainsi, France 3, chaîne publique, diffuse des émissions en langues régionales qui passent à des heures de grande écoute.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. Jacques Blanc. Emissions payées par les régions !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Je me souviens d'avoir vu entre midi et midi et demie en Avignon des émissions en provençal, d'ailleurs fort intéressantes, et qui sont reprises un peu plus tard dans la soirée.

Nous avons indiqué que nous voulions nous donner un temps de réflexion avant une éventuelle signature, sans toutefois nous opposer à ce qu'elle soit ouverte à la signature.

Nous avons en effet considéré que cette charte comportait non seulement des dispositions générales, mais des dispositions contraignantes qui nous posaient des problèmes juridiques et - il faut le dire - financiers.

M. Gabriel Kasperait. Faisons des économies, nous en avons bien besoin !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez cité tout à l'heure avec raison l'ordonnance de Villers-Cotterêts, mais que prévoit-elle exactement ? Car il est toujours facile de tourner les choses en dérision.

Elle rend impératif dans toutes les juridictions l'usage du français et du français seulement...

M. Jean-Louis Dabré. Heureusement !

M. Gabriel Kasperait. Pour une fois, elle dit quelque chose de bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... afin de garantir l'égalité entre les justiciables.

Je vous rappelle également que le code du travail dispose que les contrats de travail ne peuvent être rédigés qu'en français.

Enfin, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que, lors de la dernière révision de la Constitution, à l'occasion du traité de Maastricht, c'est cette assemblée qui a demandé et obtenu qu'il soit précisé que la langue de la République est le français.

M. Gabriel Kasperait. C'est Xavier Deniau qui l'a réclamé et il a eu raison !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ces différents rappels ne signifient nullement que nous cherchons à éviter de signer cette charte. Nous nous sommes simplement donné un temps de réflexion...

M. Gabriel Kasperait. C'est ça, réfléchissez... pour une fois !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. ... que nous mettons à profit pour procéder à un examen interministériel afin de distinguer celles des dispositions de la charte qui sont applicables et celles qui ne le sont pas.

Lorsque le travail sera terminé, le Gouvernement se déterminera avec, croyez-le bien, la volonté qui a toujours été la sienne de promouvoir les langues régionales. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperait. On a autre chose à faire ! Ce n'est pas urgent !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ÉVOLUTION DES IMPÔTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bouquet.

M. Jean-Pierre Bouquet. Monsieur le ministre du budget, dans un Etat moderne, les missions que l'Etat doit remplir sont multiples. Leur exercice exige des moyens et, par conséquent, des prélèvements comme les impôts. Cela a un objectif : instaurer une société plus juste, plus solidaire, dans laquelle il fait bon vivre pour tous.

N'étant pas adepte de la démagogie fiscale qui sape les bases même de notre pacte social, j'ai été interpellé, comme bon nombre de nos compatriotes, par une campagne d'affichage qui a pour thème « trop d'impôts ». Il paraît d'ailleurs que cela s'appelle une campagne de *teasing*. Parallèlement, le

Gouvernement nous annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts alors que nos voisins européens, contrairement à nous, les accroissent. Une clarification est donc indispensable.

Quelle est votre politique en matière d'impôt, monsieur le ministre du budget ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bonnet. Bonne question !

M. Alain Griotteray. C'est une question téléguidée !

M. Robert-André Vivien. Une question de complaisance ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget.

M. Martin Malvy, ministre du budget. Mesdames, messieurs les députés, je voudrais répondre à la question très opportune de M. Bousquet. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

M. Pierre Mazeaud. Que vous avez rédigée vous même !

M. le ministre du budget. Monsieur Mazeaud, vous aviez de mauvaises habitudes.

M. Jean-Louis Debré. On commence à vous connaître.

M. le ministre du budget. M. Bouquet a posé une bonne question, c'est vrai. (« Ah ! » sur les mêmes bancs.)

Elle va me permettre de rappeler qu'en matière d'impôt et d'augmentation des prélèvements obligatoires toutes les époques ne se sont pas ressemblées.

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est vrai !

M. le ministre du budget. Vous avez eu raison, monsieur le député, de souligner la difficulté que chacun a pour comprendre ce que recouvre cette notion très vague de l'impôt.

Les prélèvements obligatoires en France ont fortement progressé pendant de longues années. De 1973...

M. Francis Delattre. C'est de l'histoire de France !

M. le ministre du budget. Oui, mais elle est intéressante ! De 1973 à 1981,...

M. Philippe Vasseur. Il y a eu deux chocs pétroliers !

M. le ministre du budget. ... la progression a même été très régulièrement, vous le savez, de 0,9 p. 100 par an.

M. Charles Ehrmann. A cause de la crise pétrolière !

M. le ministre du budget. Bref, en 1984...

M. Alain Griotteray. Et que s'est-il passé entre 1981 et 1984 ?

M. le ministre du budget. ... le Président de la République a souhaité que l'on stoppe cette progression.

M. François Delattre. Elle avait donc continué !

M. le ministre du budget. Il fallait incontestablement diminuer les prélèvements obligatoires.

Je tiens à souligner que, de 44,6 p. 100 en 1984, pic de nos prélèvements obligatoires, ce taux est redescendu à 44 p. 100 en 1986, avant de faire curieusement un nouveau bond en 1987 pour passer à 44,5 p. 100. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Bonnet. Tiens, tiens !

M. Philippe Vasseur. C'était l'héritage !

M. Gabriel Kasperoit. Il fallait bien boucher les trous que vous aviez laissés !

M. le ministre du budget. A partir de 1988, l'évolution de ce taux a été de nouveau maîtrisée. (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Francis Delattre. Quels hommes !

M. le ministre du budget. Il sera ramené, c'est ma première réponse à votre question, à 43,3 p. 100 du PIB en 1993.

M. Francis Delattre. Et la CSG ?

M. le ministre du budget. Ce sera le taux le plus faible de ces dix dernières années. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Avec 200 milliards de francs de déficit !

M. Philippe Vasseur. Ajoutez le déficit budgétaire !

M. Francis Delattre. Et la CSG qui est un impôt sur l'impôt !

M. Gabriel Kasperoit. Vous êtes comme le sapeur Camember, vous faites des trous pour en boucher d'autres !

M. Philippe Vasseur. Il y aura 200 milliards de déficit budgétaire !

M. le président. Monsieur Vasseur, il y a des limites ! Cessez de hurler ! Ne devenez pas un spécialiste du hurlement ! Il y en a assez comme cela !

M. Philippe Vasseur. Le ministre n'y connaît rien !

M. le ministre du budget. Je veux également vous rappeler, monsieur Bouquet, que les prélèvements obligatoires ne recouvrent pas uniquement les impôts d'Etat. C'est la raison pour laquelle j'apporterai une précision.

M. Francis Delattre. Votre papier est mal rédigé. On vous a trompé !

M. le ministre du budget. Calculés en pourcentages du PIB, les prélèvements d'Etat auront été ramenés de 17,3 p. 100 en 1987 à 14,9 p. 100 en 1993. Ce taux sera le plus bas enregistré depuis vingt-cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Vasseur. Rendez-nous Charasse ! Lui, au moins était drôle !

M. Francis Delattre. Et les 200 millions de déficit !

M. Gabriel Kasperoit. Le ministre rêve !

M. le ministre du budget. Je ne sais pas pourquoi ces éléments chiffrés sur les prélèvements obligatoires mettent l'opposition dans cet état. Je me suis borné à souligner qu'en 1992 leur taux sera le plus bas depuis dix ans et qu'en 1993 les prélèvements d'Etat seront les plus faibles depuis vingt-cinq ans ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Il y a de plus en plus de déficit !

M. le ministre du budget. Le Gouvernement, s'il avait écouté certaines voix, aurait pu accroître nos dépenses et diminuer nos recettes. Il a choisi, dans un contexte de crise, une attitude qui n'a pas été celle de la plupart de nos partenaires. Si j'étais aujourd'hui ministre du budget allemand ou britannique (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

M. Franck Borotra. Ils ne voudraient pas de vous !

M. Francis Delattre. Ils n'oseraient pas !

M. le ministre du budget. ... je vous annoncerai des hausses d'impôts, tout simplement parce que ces pays n'ont pas eu votre vertu pendant des années. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas possible !

M. Hubert Faico. Revoilà Charasse !

M. le ministre du budget. Ayant atteint des déficits qui sont beaucoup plus élevés que les nôtres, ils ne peuvent pas accompagner la reprise économique par une stabilisation de la fiscalité. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Yves Chamard. Et le déficit de la Sécurité sociale ?

M. Francis Delattre. Parlez-nous de la dette !

M. Philippe Vasseur. Pierre Dac était plus sérieux !

M. Pierre Mazenod. A Figeac !

M. le ministre du budget. En conclusion, monsieur Bouquet, je vais vous indiquer ce que seront en 1993, pour nos concitoyens, les résultats de la politique mise en œuvre par le Gouvernement.

M. Jean-Louis Debré. Ils seront lamentables !

M. le ministre du budget. Il y aura d'abord 2,5 milliards de francs d'allègements pour les ménages...

M. Robert-André Vivien. Arrêtez-le, monsieur le Premier ministre, il vous porte tort !

M. le ministre du budget. ... du fait de la suppression du taux majoré de la TVA. Ces derniers bénéficieront également de 3,3 milliards de francs de réductions d'impôts sur le revenu au titre des emplois à domicile et de 3,1 milliards de francs grâce à la réduction d'impôt liée aux dépenses de scolarisation.

M. Philippe Auberger. Et la TVA sur les fleurs ?

M. Philippe Vasseur. Et le déficit budgétaire ?

M. Jean-Yves Chamard. Oui, 200 milliards de francs !

M. le ministre du budget. Au total les allègements représenteront, en 1993, 12 milliards de francs pour les ménages et, malgré ce que dit l'opposition, 48 milliards de francs pour les entreprises. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Francis Dalatre. Et combien de déficit ?

M. Jacques Baumel. Deux cents milliards !

M. le ministre du budget. Le Gouvernement a donc maintenu son cap et conservé ses priorités.

M. Philippe Vasseur. C'est nul !

M. le ministre du budget. Grâce à un déficit plus faible que celui de nos principaux partenaires, il a pu atténuer les difficultés et les conséquences du ralentissement de l'économie. Il s'agit d'un résultat que ces messieurs contestent...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah oui !

M. le ministre du budget. ... mais que les Français comprennent ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mes chers collègues, certaines questions sont écoutées dans un relatif silence. Cela ne devrait pas être unilatéral !

M. Gabriel Kasperoit. Il faut que le Gouvernement fasse preuve de plus de sérieux !

M. Philippe Vasseur. Vous verrez quand M. Alphanthéry sera ministre de l'économie et des finances !

M. le président. Monsieur Vasseur, si vous tenez à apostropher les intervenants, descendez plus bas dans l'hémicycle. Cela vous éviterait d'avoir à hurler ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Denis Jacquat. Et que faisiez-vous avant, monsieur Emmanuelli ?

M. le président. Je préside en essayant de faire respecter un minimum d'équilibre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperoit. Ne vous plaignez pas, monsieur le président, cela ne se passe pas si mal !

LOGEMENT SOCIAL

M. le président. La parole est à M. Guy Malandain.

M. Guy Malandain. L'effort consenti par l'Etat en matière de logement social, même s'il peut toujours être considéré comme insuffisant, n'en est pas moins réel depuis trois ans. Nous avons vu la mise en œuvre de la loi Besson pour le logement des personnes défavorisées et le bouclage des aides au logement. Chacun, partout en France, a désormais droit,

selon ses revenus, à des aides au logement. La réhabilitation de logements sociaux a été poursuivie au rythme de 200 000 par an et le nombre d'HLM financées a connu une augmentation importante puisqu'il sera passé de 55 000 en 1988 à 90 000 dans le budget pour 1993.

Il n'en reste pas moins que, malgré cela, une crise profonde dure et que nous devons y faire face. En particulier, à l'approche de l'hiver, nous souhaitons savoir quelles sont les dispositions prises par le Gouvernement pour mettre en place, en partenariat avec les collectivités locales, une politique d'accueil des sans-logis.

Par ailleurs, depuis trois années consécutives, des personnes se regroupent, en constituant des camps, pour réclamer un logement convenant à leur situation familiale.

M. Eric Raoult. Et les gens du voyage ?

M. Guy Malandain. Après la place de la Réunion, le quai de la Gare, c'est, cette année, sur le cours des Maréchaux à Vincennes qu'un rassemblement a eu lieu. Les endroits que je viens de citer devraient interroger fortement la municipalité de Paris. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Et le Gouvernement ?

M. Guy Malandain. Peut-on faire le point de l'action des pouvoirs publics dans le règlement du cas des personnes concernées ?

Enfin, ces situations sont, bien souvent, le résultat d'un comportement inhumain de marchands de biens et de gestionnaires d'hôtels meublés, exploitant la misère économique et culturelle des intéressés. Deux rapports récents ont mis en lumière les réformes indispensables pour remédier à ces méfaits. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'en présenter les traductions législatives lors de cette session ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

M. Eric Raoult. Où est donc passée Mme Lienemann ?

M. Jean-Pierre Suour, secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Monsieur le député, je vous apporterai d'abord quelques précisions au sujet de la situation des Maliens de Vincennes sur laquelle vous m'avez interrogé.

M. Alain Griotteray. Ils sont à Limeil-Brevannes !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. A la fin du mois de mai dernier, ces familles se sont installées illégalement sur le cours des Maréchaux à Vincennes. Des dispositions ont été prises très rapidement pour assurer un suivi social et sanitaire de ces personnes, notamment en ce qui concerne les enfants. Des discussions se sont engagées aussitôt à l'initiative de M. le préfet d'Ile-de-France avec le Conseil des Maliens en France et une dizaine de représentants de ces familles accompagnés d'associations humanitaires.

Le Gouvernement a pris en considération la situation des Maliens, comme il l'a fait pour les 70 000 personnes mal logées dans la région Ile-de-France. Leur situation étant particulièrement difficile, il a décidé de traiter prioritairement le cas des familles sans toit. Un accord a ainsi été conclu le 2 septembre dernier au terme duquel trente-cinq familles sans toit étaient identifiées qui devaient bénéficier d'un hébergement provisoire rapide dans l'attente de l'attribution, sans passe-droit, d'un logement social. Le cas de ces trente-cinq familles a ainsi été réglé, mais des familles restaient sur le campement, malgré l'accord passé.

A l'approche de l'hiver, les conditions climatiques devenant problématiques pour la santé des personnes, notamment pour celle des enfants, le 29 octobre dernier les services de police ont invité les personnes encore présentes à quitter le site occupé illégalement, comme l'a souligné l'ordonnance d'expulsion rendue le 9 juin 1992 par l'autorité judiciaire. Des hébergements d'urgence ont été trouvés par les préfets d'Ile-de-France pour toutes ces personnes auxquelles s'étaient manifestement ajoutées de nouvelles familles, puisque près de mille trois cents personnes - c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'y en avait au départ - ont été relogées en urgence.

Monsieur le député, vous avez aussi évoqué le cas des marchands de biens, propriétaires d'hôtels meublés dont certains exploitent de manière indigne la misère d'autres êtres humains. Je peux vous assurer que le Gouvernement est et

demeurera très vigilant à cet égard et que toutes les mesures appropriées seront prises pour mettre fin aux pratiques illégales en la matière, les réprimer et les sanctionner.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des mots !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Vous savez, monsieur le député, que les personnes dépourvues de logement ou qui vivent dans des conditions manifestement insuffisantes...

M. Francis Delattre. On se moque de nous !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. ... de même que les personnes à l'encontre desquelles une décision judiciaire ordonnant l'expulsion est intervenue peuvent bénéficier d'un logement vacant réquisitionné par le préfet en application de l'article L. 641-1 du code de la construction. Néanmoins une telle mesure ne peut intervenir qu'avec l'accord des communes et sur proposition du service municipal du logement.

Vous n'ignorez pas non plus que la loi Besson, que vous avez citée, permet que certaines mesures soient prises à la diligence des préfets dès lors que, six mois après la recherche d'un protocole d'accord et sa mise en œuvre, celui-ci ne serait pas appliqué. Cela montre qu'en ce domaine il faut, pour avancer, un bon accord, un réel partenariat entre les collectivités locales - qui ont leurs responsabilités - et l'Etat qui a les siennes. L'Etat, pour sa part, ne se défaussera pas.

M. Francis Delattre. Il y a longtemps que c'est fait !

M. le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Il exercera pleinement ses responsabilités, mais il appelle de ses vœux - cela est urgent et nécessaire en cette période - une totale complémentarité entre l'effort des collectivités locales et le sien. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Griotteray. Allez voir à Limeil-Brévannes !

RISQUES TECHNOLOGIQUES

M. le président. La parole est à M. Paul Dhaille.

M. Paul Dhaille. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à l'énergie.

L'explosion de la raffinerie de la Mède a fait six morts et plusieurs blessés qui viennent s'ajouter aux trop nombreuses victimes du travail. Nous devons, en cet instant, nous associer à la peine des familles, mais il faut que ce tragique accident nous amène à renforcer la sécurité des industries à risques pour les travailleurs, mais aussi pour les populations environnantes.

La France possède une industrie lourde constituée pour partie d'entreprises à risques classées « Seveso ». Les travailleurs de ces entreprises et les populations proches sont donc exposés aux risques technologiques majeurs engendrés par ce type d'industrie nécessaire à l'économie nationale. Toutes les précautions doivent donc être prises. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je voudrais vous poser trois questions sur des sujets qui dépendent non seulement de vous, mais aussi de certains de vos collègues.

Les industries classées « Seveso » doivent élaborer des plans d'opération interne et, dans les zones à risques, des plans particuliers d'intervention doivent être préparés. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles consignes vous avez données pour que, partout en France, ces POI et ces PPI soient réalisés ?

Les procédés permettant de combattre les pollutions de l'air, de l'eau ou les niveaux sonores trop élevés en matière industrielle bénéficient d'avantages fiscaux. Peut-on espérer que les procédés et les investissements qui améliorent la sécurité des travailleurs et des populations face aux risques technologiques bénéficieront des mêmes avantages ?

Enfin, monsieur le ministre, n'est-il pas temps d'engager des discussions avec les propriétaires de ces industries à risques pour que l'on ne diminue pas le personnel, pour des raisons de productivité, en deçà des niveaux de sécurité et aussi pour que l'on assure convenablement l'entretien du matériel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'énergie.

M. André Billardon, ministre délégué à l'énergie. Monsieur le député, répondant à une question sur le même sujet il y a quelques instants, j'ai rappelé qu'à La Mède, le plan d'opération interne que vous avez mentionné dans votre question et le plan particulier d'intervention ont, tous les deux, correctement fonctionné.

Dans le cadre d'une telle catastrophe, j'appelle votre attention sur le fait que le fonctionnement de tels plans représente évidemment un atout considérable faute duquel le drame que nous avons à déplorer aurait eu des conséquences beaucoup plus graves encore.

J'ai également mentionné les quatre enquêtes qui sont aujourd'hui diligentées et dont nous tirerons toutes les conséquences qui s'imposeront ; en particulier, si c'est nécessaire, nous ferons des propositions d'aménagement législatif ou réglementaire et, bien sûr, de renforcement de la sécurité au plan tant national que communautaire. Encore une fois, je le dis avec une certaine solennité.

Je réponds maintenant aux trois questions que vous m'avez posées.

S'agissant de la généralisation des plans d'opérations internes et des plans particuliers d'intervention, que vous avez proposée, je vous informe qu'actuellement toutes les installations Seveso auxquelles vous avez fait référence ont établi leur plan d'opération interne qui, je le rappelle, permet de mobiliser les pompiers et les personnels de l'entreprise.

La grande majorité des plans particuliers d'intervention sont d'ores et déjà en place. Il reste encore quelques zones sur lesquelles un effort particulier doit être fait. Il a été demandé aux services de l'Etat d'accélérer la procédure ; j'en prends devant vous l'engagement car, à la lumière des malheureux événements que nous avons à déplorer, il y a en effet urgence et, par conséquent, priorité absolue.

L'incitation fiscale est, me semble-t-il, un bon moyen d'accélérer l'équipement des entreprises dans des domaines où celles-ci doivent investir pour éviter les pollutions ou les nuisances. Vous avez rappelé que le Gouvernement avait déjà pris plusieurs initiatives, s'agissant par exemple, des pollutions de l'air, de l'eau ou des nuisances sonores. Cependant pour les risques technologiques, qui sont des risques majeurs et dont la gravité exclut toute marge d'exception, aucune place ne peut être laissée à l'optionnel. Dans ces conditions, plutôt que l'incitation sur la base du volontariat, le Gouvernement a choisi la logique de l'obligation réglementaire qui paraît être la démarche pertinente.

Quant à la réduction d'effectifs, je tiens à faire observer qu'elle ne paraît être en rien dans les causes de l'accident qui nous préoccupe dans la mesure où il n'y a pas eu de réduction d'effectifs récente dans cette partie de l'unité de production, c'est-à-dire la raffinerie de La Mède. Sous réserve des conclusions des enquêtes qui sont en cours, il ne paraît pas aujourd'hui concevable que la maintenance ait pu être, un quelconque instant, négligée.

Cela dit, la question que vous posez rejoint celle des effectifs optimaux pour gérer des établissements à risque.

Pour répondre à votre préoccupation, je compte réunir rapidement une instance de réflexion sur la sécurité dans les établissements à hauts risques technologiques, dont les raffineries font partie. Elle regroupera les industriels, les représentants du personnel, les responsables de la sécurité industrielle, mais aussi les services de sécurité et d'intervention.

Enquête, réglementation, prévention par le biais d'une organisation nouvelle : vous voyez que le Gouvernement considère que la sécurité dans ces établissements est un sujet essentiel. Il entend, par conséquent, mobiliser ses services et tous ceux qui veulent agir dans ce domaine capital. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président, mes chers collègues, lundi dernier, nous avons été nombreux à écouter la longue intervention télévisée de M. le Président de la République.

M. Alain Bonnat. Très bien !

M. Gilles de Robien. Nous avons, comme des millions de Français, été étonnés que le chômage n'ait pas été évoqué pendant cette longue émission.

Excusez-moi d'aborder pendant quelques instants ce sujet qui est évidemment beaucoup plus terre à terre que les problèmes constitutionnels ! Il touche au moins trois millions de Français et en inquiète probablement des millions d'autres, si ce n'est toute la population.

C'est à vous, monsieur le Premier ministre, que je m'adresse parce que c'est vous qui, le 8 avril dernier, dans votre discours de politique générale devant cette assemblée, avez pris deux engagements.

Le premier était de faire recevoir individuellement chacun des 900 000 chômeurs de longue durée. C'est chose faite. L'administration a fait un travail très important qu'il convient de saluer.

Le deuxième engagement figure au *Journal officiel* et je vous cite : « 900 000 chômeurs de longue durée se verront proposer avant la fin d'octobre soit un emploi, soit une formation adéquate, soit une activité d'intérêt général. »

Un mois après votre déclaration, le 10 mai dernier, au cours d'une grande émission télévisée - encore une ! - vous confirmiez : « Mon objectif, c'est qu'il n'y ait plus de chômeurs de longue durée au 1^{er} novembre prochain. »

Monsieur le Premier ministre, ils étaient 900 000 en avril ; ils sont toujours 900 000 en novembre. Pourtant, on le sait, environ 11 000 chômeurs ont été radiés des listes pendant cette période parce qu'ils n'ont pas répondu aux trois convocations de l'ANPE ; j'ai envie de dire que c'est normal. Pourtant, des centaines de milliers de chômeurs ne figurent plus non plus dans les statistiques parce qu'ils ont été placés dans des stages ou qu'ils bénéficient de contrats emploi-solidarité. Pourtant, il y a toujours 900 000 chômeurs de longue durée.

Monsieur le Premier ministre, ma question est triple.

Pourquoi toujours 900 000 chômeurs de longue durée ?

Pourquoi avoir pris l'engagement solennel qu'« il n'y aura plus de chômeurs de longue durée au 1^{er} novembre » ?

Pourquoi avoir joué ainsi avec l'espoir de près d'un million de Français ? Si on ne connaît pas de solution miracle, rien n'est pire que de susciter l'espoir par des promesses qu'on ne peut pas tenir.

M. Alain Calmat. Qu'est-ce que vous faites, vous ?

M. Gilles de Robien. Au nom du langage de la vérité que vous ne cessez d'appeler de vos vœux, reconnaissez-vous votre échec ? Quelles leçons en tirez-vous ? Quelles mesures allez-vous prendre pour tenter de le réparer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Bérégovoy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est la deuxième fois que le problème douloureux du chômage est évoqué au cours de cette séance.

M. Alain Grotteray. Ce n'est pas la dernière !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à en parler.

M. Hubert Falco. Hélas !

M. le Premier ministre. Vous l'avez fait, monsieur de Robien, à propos d'une intervention du Président de la République...

M. Alain Grotteray. Et de la vôtre également !

M. le Premier ministre. ... qui a été consacrée à certains sujets graves, ...

M. Jean-Louis Debré. Le chômage aussi, c'est grave !

M. le Premier ministre. Un peu de dignité, monsieur Debré !

M. Francis Delattre. Et la dignité des 900 000 chômeurs de longue durée !

M. Jean-Louis Debré. Le chômage est un sujet grave !

M. le Premier ministre. ... des sujets graves qui préoccupent à juste titre les Français.

M. Jean-Louis Debré. Le chômage aussi !

M. le Premier ministre. Si le Président, gardien de la Constitution, ne s'était pas exprimé comme il l'a fait, je sais quelles auraient été vos questions aujourd'hui. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Bernard Pons. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Le chef de l'Etat, conscient de toutes ses responsabilités, s'est exprimé dans le droit-fil des engagements qu'il avait pris devant le corps électoral et qu'il avait annoncés.

M. Alain Grotteray. Répondez à la question !

M. le Premier ministre. Je vais répondre à la question posée.

J'ai dit, en effet, le 8 avril, dans une atmosphère assez passionnée, dont j'ai gardé le souvenir...

M. Philippe Auberger. Nous aussi !

M. le Premier ministre. ... que nous lancerions un programme de 900 000 chômeurs de longue durée...

M. Pascal Clément. De nouveaux chômeurs ?

M. le Premier ministre. Je vous en prie !

M. Pascal Clément. Parlez clairement !

M. Jacques Blanc. C'est un aveu !

M. le Premier ministre. ... auxquels nous proposerions un entretien devant déboucher soit sur un emploi, soit sur une formation, soit sur une activité d'intérêt général.

Je vous remercie, monsieur de Robien, d'avoir bien voulu constater que les entretiens avaient eu lieu et que des propositions avaient été faites.

La question posée portait sur les 900 000 chômeurs de longue durée. Il y en a aujourd'hui...

M. Philippe Auberger. Autant !

M. le Premier ministre. ... 875 000.

M. Jacques Blanc. Les autres ont été rayés !

M. le Premier ministre. Comme, par définition, un chômeur de longue durée est un chômeur qui a franchi le cap d'un mois de chômage...

M. Philippe Auberger. Non !

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas un mois !

M. Francis Delattre. C'est un an !

M. le Premier ministre. J'ai dit un mois ? Excusez-moi, je me suis trompé. C'est, en effet, un an !

... le nombre de chômeurs de longue durée varie d'un mois à l'autre.

Un chômeur qui comptait onze mois de chômage le 8 avril se trouve, le 8 mai, avoir, en effet, un an de chômage et le 9 mai fait partie des chômeurs de longue durée.

M. Jacques Blanc. Il y en a qui prennent leur retraite !

M. le Premier ministre. Quoi qu'il en soit, la situation des chômeurs est assez grave pour que nous ne fassions, ni les uns ni les autres, assaut de démagogie.

M. Jacques Blanc. Que fait Mitterrand ?

M. Francis Delattre. Le démagog, c'est vous !

M. le Premier ministre. D'autre part, puis-je vous rappeler que le nombre de chômeurs a été multiplié par quatre de 1974 à 1981 (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Pons. Vous n'arrivez à convaincre personne !

M. le Premier ministre. Il a augmenté depuis, c'est vrai, mais il a augmenté en France moins que dans d'autres pays (*Protestations sur les mêmes bancs*) parce que nous avons pratiqué le traitement social du chômage que vous avez si longtemps et si durement combattu.

M. Jean-Yves Chamard. Vous dites n'importe quoi !

M. le Premier ministre. Je ne promettais pas aux Français la facilité.

M. Jacques Blanc. C'est fini !

M. le Premier ministre. Les sondages prédisent, messieurs de l'opposition - et cela devrait vous conduire à un peu plus de prudence - ...

M. Bernard Pons. Mais nous sommes prudents !

M. le Premier ministre. ... votre victoire aux prochaines élections. Je vous demande de mesurer vos responsabilités, ...

M. Alain Griottera. Mesurez les vôtres !

M. le Premier ministre. ... comme je mesure les miennes.

M. Robert-André Vivien. Parlez-nous d'aujourd'hui !

M. Gilles de Robien. J'ai parlé du chômage, pas des élections !

M. Alain Calmat. Et en 1987 vous parliez du chômage ?

M. le président. Un peu de calme !

M. le Premier ministre. Tout à l'heure, l'un des vôtres a commis une erreur. Le mois dernier, le nombre des chômeurs a augmenté de près de 30 000 en France et de 45 000 en Allemagne. Voilà la vérité que vous refusez de voir.

Parce que vous vous placez dans la perspective d'une campagne électorale qui ne vous fait pas honneur. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Qu'a dit le Président de la République ? Que la monnaie de la France était solide. Moi, monsieur Pons, je n'ai jamais dévalué le franc (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) et si mon ami Jacques Delors et Pierre Mauroy ont été conduits à le faire en 1981 et en 1982, c'est parce qu'ils avaient un dur héritage à assurer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert-André Vivien. M. Mauroy était daltonien : les clignotants étaient au vert !

M. le Premier ministre. Oui, l'inflation est aujourd'hui à 2,6 p. 100 en France. Elle était à l'époque de 13,6 p. 100 (*Mêmes mouvements.*)

M. le président. Mes chers collègues, ce n'est plus possible ! Soit vous écoutez les réponses, soit vous ne posez plus de questions !

M. le Premier ministre. L'image que vous donnez aujourd'hui à l'opinion publique montre l'incapacité dans laquelle l'opposition se trouve de faire des propositions et de réagir autrement que par des vociférations (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pascal Clément. C'est pathétique !

M. le Premier ministre. Nous vivons dans un monde difficile. C'est ce qu'a dit le Président de la République.

M. Robert-André Vivien. C'est du camouflage !

M. le Premier ministre. Il suffit de voir les résultats de l'économie britannique, les difficultés de l'Allemagne. Nous avons évoqué ces questions avec le Premier ministre italien, M. Amato. Nous connaissons aujourd'hui les résultats de la politique menée par M. Reagan et souvent applaudie par une partie de l'Assemblée.

M. Pierre Mazeaud. On ne peut pas tolérer ça, monsieur le président !

M. le Premier ministre. La maîtrise de l'inflation et la défense de la monnaie sont devenues des acquis nationaux sur lesquels aucun gouvernement ne pourra revenir, quoi qu'en pensent certains membres de l'opposition, en contradiction avec d'autres responsables de la même opposition. C'est parce que nous avons mené cette politique que nous avons réussi à gagner la bataille du franc contre la spéculation. C'est parce que nous avons mené cette politique qu'à deux reprises les autorités monétaires, M. Michel Sapin, ministre des finances, et le gouverneur de Larosière, ont pu baisser les taux d'intérêt.

M. Gilles de Robien. Contraints et forcés !

M. le Premier ministre. Dans tous les autres pays, à l'exception de la Grande-Bretagne qui a laissé chuter la livre, les taux d'intérêt ont augmenté.

M. Gilles de Robien et M. Etienne Pinte. Et les chômeurs ?

M. le Premier ministre. C'est ainsi que nous réussirons à créer des emplois. A côté du traitement social du chômage, il faut, en effet, un traitement économique, qui ne peut donner des résultats que si l'économie est saine et la monnaie solide.

M. Francis Delattre. A cause de votre politique, 150 000 emplois viennent de disparaître !

M. le Premier ministre. Ce sera notre bilan. Un bilan dont je suis fier, au nom du Gouvernement.

M. Etienne Pinte. Merci pour les chômeurs !

M. le Premier ministre. Je vous mets au défi de faire autrement si vous étiez au pouvoir.

M. Gilles de Robien. On ne fera pas de promesse !

M. le Premier ministre. A moins que vous ne considériez qu'une France...

M. Jean-Louis Debré. A deux vitesses.

M. le Premier ministre. ... forte doit asseoir son autorité sur un franc faible. Telle n'est pas ma conviction ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Et les chômeurs, où sont-ils ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'a pas répondu à la question !

M. le président. Messieurs, s'il y en a parmi vous qui pensent que la situation économique est sans rapport avec celle de l'emploi, qu'ils le disent !

CRISE DU LOGEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le Premier ministre, ne pourrions-nous plus, lors des questions d'actualité, aborder des sujets aussi importants, dont on nous parle dans nos permanences, que l'emploi, que cette crise que traversent toutes les familles françaises, que le logement, dont je m'apprete à vous parler, sur un ton non polémique, car celui de mon collègue de Robien ne l'était pas ?

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. On ne vous reproche pas, aujourd'hui, la situation telle qu'elle est. On vous reproche de nous avoir promis qu'elle changerait. Et les Français vous le reprochent aussi ; il faut donc répondre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Monsieur le ministre de l'équipement, du logement et des transports, mes collègues et moi-même avons reçu une correspondance émouvante de M. l'abbé Pierre attirant notre attention sur la situation actuelle des sans-logis et des très mal logés, que le signataire évalue à 400 000 personnes dans tout le pays. Près de quarante ans plus tard, la France est-elle revenue à la situation de pénurie de l'hiver 1954, qui avait déjà poussé l'abbé Pierre à lancer un cri de révolte ?

Comment accepter, d'un côté, la désertification de nos campagnes, la disparition de petits villages et, de l'autre, l'incapacité d'accueillir dans les villes, souvent saturées, tous ceux qui demandent un toit pour dormir ?

M. Willy Diméglio. Très bien !

M. Jean-Yves Haby. Les députés ne savent plus que répondre à tous ceux qui leur adressent des demandes de logement et qui quelquefois renoncent à fonder une famille ou à l'agrandir, faute d'espérer trouver un appartement correspondant à leurs besoins. Beaucoup de facteurs interviennent dans cette situation ; un des plus importants résulte du blocage actuel de tout le mouvement d'achat, de location et de construction d'appartements et de maisons, au-delà de la seule création, d'ailleurs bien limitée, de nouveaux logements sociaux. L'immobilisme actuel ne permet plus de libérer les mètres carrés modestes qui pourraient accueillir les sans-logis.

C'est un député UDF de l'opposition qui vous dit que, pour aider les plus défavorisés, il faut assurer la progression des catégories moyennes de la population, progression qui

paraît devenue impossible. Paradoxalement, c'est sous une gestion socialiste que ce blocage se sera produit et c'est une énorme responsabilité.

Les Français sont généreux, ils le montrent chaque fois en participant à des actions humanitaires bien loin de chez eux, mais ils ressentent aussi, et nous le disent, le besoin impérieux d'une relance permettant de sortir de cette crise épouvantable du bâtiment et du logement dans notre pays. Que leur répondez-vous ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports.

M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports. Vous avez souhaité, monsieur le député, que les échanges qui ont lieu dans cette enceinte se fassent sur un ton non polémique ; c'est donc sur ce ton que je vous répondrai.

M. Jacques Blanc. Heureusement ! Ça changera du Premier ministre !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Vous commencez déjà à m'interrompre. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Quelle est la situation dans le domaine du logement ?

M. Philippe Auberger. Elle est mauvaise !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. D'abord, comment peut-on produire et réhabiliter les logements dont la France a besoin ?

M. Hubert Falco. Avec des PIA et des PALULOS !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Tout ne dépend pas de l'Etat, et vous le savez bien, monsieur le député.

M. Philippe Auberger. Vous avez tué l'initiative privée !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Pour loger les Français et pour les loger mieux, il faut dégager des terrains disponibles. Il convient donc que les municipalités mènent des politiques foncières à long terme (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre*) permettant de dégager des espaces qui favoriseront la construction sociale.

Il faut aussi, monsieur le député, une volonté politique...

M. René Couanau. Ah !

M. Robert-André Vivien. Il faut surtout des crédits !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. ... de construire des logements sociaux, volonté qui n'est pas toujours répandue chez certains de vos amis, qui n'aiment pas trop construire des HLM ! Demandez donc combien de HLM ont été construites dans les communes que vous dirigez ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Ça, c'est polémique !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Pour loger les Français, il faut aussi une politique d'ensemble du logement et du logement social.

Cette politique s'exprime par un plan de soutien au secteur du bâtiment, plan qui a été décidé par le précédent gouvernement et que celui de Pierre Bérégovoy a intégralement mis en œuvre.

Elle s'exprime aussi par la décision du Premier ministre d'augmenter le nombre des prêts pour l'accession à la propriété, d'accélérer la réalisation de toutes les constructions de logement tant par des prêts locatifs aidés que par des prêts à l'accession à la propriété.

M. Robert-André Vivien. Comment ?

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Cette politique du logement et du logement social s'exprime enfin dans le budget qui vous est soumis et qui prévoit ...

M. Robert-André Vivien. Rien !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. ... une augmentation de 13,5 p. 100 des aides à la personne ; un effort supplémentaire de 2,5 milliards en faveur d'une politique sociale du logement ; une extension de l'allocation sociale à tous nos concitoyens sous la seule condition de ressources ; l'attribution de 90 000 prêts locatifs aidés - vous n'en avez jamais accordé autant, en 1987, quand vous étiez au pouvoir, puisque, à l'époque, il n'y en avait que 55 000, soit pratiquement deux fois moins - et celle de 72 000 prêts d'accession à la propriété sur deux ans.

Le budget prévoit également des mesures fiscales importantes.

D'abord, une déduction sera octroyée pour favoriser le logement intermédiaire afin de permettre aux gens qui ne peuvent ni bénéficier du parc social ni accéder aux loyers libres de pouvoir se loger.

M. Robert-André Vivien. Donnez-moi des PLI ! Je suis preneur !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Cette déduction fiscale pourra aller jusqu'à 400 000 francs ou à 800 000 francs selon qu'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple, à la seule condition que le propriétaire s'engage à louer à un tarif compatible avec les ressources des ménages des catégories intermédiaires.

Ensuite, ce budget prévoit une déduction fiscale pour les propriétaires qui remettront les logements vacants sur le marché de façon à loger les Français qui en ont besoin.

Enfin, il propose une exonération de 300 000 francs des droits de mutation de façon à favoriser, là aussi, la politique du logement.

Ce budget prolonge aussi les dispositions prises en faveur des propriétaires occupants.

Pour les dépenses de réparation, d'entretien, d'amélioration et d'aménagement.

Il prévoit encore 200 000 prêts, dits PALULOS, pour l'amélioration du logement social qui permettront de respecter l'engagement du Président de la République de réhabiliter un million de logements en cinq ans.

Telle est, mesdames, messieurs les députés, la politique du logement social. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivien. C'est faux !

M. le ministre de l'équipement, du logement et des transports. Il ne sert à rien de crier et de manier l'insulte : si vous voulez que les Français soient mieux logés, votez le budget que nous vous proposons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Si ces propos ne sont pas démagogiques...

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe du Rassemblement pour la République.

FINANCES PUBLIQUES

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Debré.

M. Jean-Louis Debré. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. Bérégovoy a parlé il y a un instant d'héritage. Celui qu'il laisse et que laissent les socialistes est accablant !

M. Jean Beaufils. Comme toujours, vous faites dans la dentelle, monsieur Debré.

M. Jean-Louis Debré. Près de 2 050 milliards de francs, tel est montant de la dette publique.

Du fait de dix années de gestion socialiste, ...

M. Alain Calmat. Et la vôtre, de gestion !

M. Jean-Louis Debré. ... cette dette n'a cessé de progresser.

A la veille de votre arrivée au pouvoir, il y a plus de dix ans, ...

M. Jean Beaufils. La situation était catastrophique !

M. Jean-Louis Debré. ... cette dette publique s'élevait à...

M. Gilbert Bonnemaïson. Encore un reaganien qui parle ! Reagan Kaput !

M. Jean-Louis Debré. Ne criez pas, monsieur Bonnemaïson ! Cela vous amuse de laisser aux Français une dette de 2 000 milliards ? Eh bien, pas moi ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Bonnemaïson. Vive la France forte !

M. Jean-Louis Debré. Arrêtez de crier, monsieur Bonnemaïson !

M. Pierre Mazeaud. A Epinay, Bonnemaïson !

M. le président. Mes chers collègues, allez-vous vous calmer ?

M. Debré a la parole et lui seul.

M. Jean-Louis Debré. Monsieur le président, M. Bonnemaïson, qui vient de se réveiller, n'arrête pas de crier !

A la veille de l'arrivée des socialistes au pouvoir, la dette de la France était de 461 milliards. Aujourd'hui, elle a quadruplé, et atteint plus de 2 050 milliards. Ainsi, quand vous partirez, l'ardoise que vous laisserez s'élèvera à 45 000 francs pour chaque Français. Il faut que les Français le sachent !

M. Jean-Pierre Bouquet. Parlez en centimes, cela paraîtra encore plus gros !

M. Jean-Louis Debré. Ils doivent avoir conscience du surendettement de la France !

M. Didier Migaud. Votre propos est médiocre !

M. Jean-Louis Debré. Le surendettement fait que le remboursement des emprunts de l'Etat est désormais le deuxième budget civil de la France !

Du fait de votre gestion, les finances publiques sont engagées dans un terrible engrenage : le déficit budgétaire alimente la dette, qui elle-même alimente les charges d'intérêt, qui, à leur tour, alimentent le déficit.

Comment pouvez-vous dire aujourd'hui que votre gestion a été rigoureuse ? Comment justifiez-vous le fait que la dette de la France puisse atteindre 2 000 milliards ? Comment pouvez-vous justifier le fait que vous allez laisser aux Français, au moment où vous allez quitter le pouvoir, une dette d'un tel montant ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Bonnemaïson. Avec vous, ce serait le triple !

M. le président. Mes chers collègues, j'ai l'impression que vous cherchez à compenser par le bruit la faiblesse de vos effectifs. Pourtant, l'ambiance pourrait être plus familiale aujourd'hui...

La parole est à M. le ministre du budget.

M. Robert-André Vivien. Le Premier ministre a fui le débat. Il envoie M. Malvy à l'abattoir !

M. Martin Malvy, ministre du budget. Monsieur Vivien, merci de m'aider !

M. Robert-André Vivien. Je vous plains, c'est tout !

M. le ministre du budget. Monsieur Debré, votre raisonnement est totalement...

M. Jean Beaufrès. Absurde !

M. Eric Raoult. Non, il est exact !

M. le ministre du budget. ...déconnecté de ce qu'est aujourd'hui la situation mondiale. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Jean-Louis Debré. Mais parlez de la France !

M. Pierre Mazeaud. Nous parlons de la France, monsieur le ministre.

M. le président. Mes chers collègues, êtes-vous capables, oui ou non, d'écouter une réponse ? Sinon, un jour ou l'autre, il n'y aura plus lieu de poser de questions.

M. Pierre Mazeaud. On parle de la France, monsieur le président, pas de la situation mondiale !

M. le président. Monsieur Mazeaud, laissez parler le ministre.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre du budget. Vous savez comme moi, monsieur Debré, que le ralentissement de l'économie provoque aujourd'hui dans tous les pays...

M. Robert-André Vivien. Parlez de la France, monsieur le ministre !

M. le ministre du budget. ... un déficit de recettes qui n'a d'ailleurs jamais été caché à quiconque.

M. Philippe Vasseur. Cela fait onze ans que ça dure !

M. le ministre du budget. C'est ce que les théoriciens appellent le jeu des stabilisateurs automatiques, jeu qui doit rétablir la situation avec une reprise de croissance.

M. Philippe Vasseur. Je ne peux pas supporter d'entendre de telles bêtises !

M. Didier Migaud. Et nous, nous en entendons aussi pas mal de votre part !

M. le ministre du budget. Monsieur Debré, il s'agit de la France, il s'agit de l'économie française (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), il s'agit du sentiment que les agents économiques doivent avoir de la situation.

Nous rendrons service à la France en disant aux uns et aux autres...

M. Eric Raoult. Tout va bien !

M. le ministre du budget. ... que la situation est meilleure dans notre pays que dans bien d'autres.

M. Eric Raoult. Ce n'est pas vrai !

M. Robert-André Vivien. Et l'endettement ?

M. le ministre du budget. Laissez-moi poursuivre.

L'ensemble des déficits publics atteindra en France 2,4 p. 100 en 1993. Vous savez, comme moi, qu'il sera de 3,9 p. 100 en Allemagne, de 5 p. 100 en Belgique, de 5,2 p. 100 en Angleterre et de 4,9 p. 100 en moyenne en Europe. Ne laissons pas dire que le déficit de la France a atteint aujourd'hui un montant inquiétant.

M. Jean-Louis Debré. Vous êtes satisfait, donc ! Vous êtes heureux !

M. le ministre du budget. Je préférerais, comme vous, monsieur Debré, que le déficit soit plus faible (« *Ah !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), que la dette soit plus faible.

M. Eric Raoult. Vous avez mal géré !

M. le ministre du budget. Mais je constate que c'est grâce à la politique qui a été menée dans ce pays depuis des années que nous pouvons aujourd'hui accepter, en période de ralentissement de l'économie, un accroissement de ce déficit et de cette dette pour compenser le ralentissement de l'économie.

M. Philippe Vasseur. La dette s'est accrue aussi pendant la période de croissance !

M. Gilbert Bonnemaïson. Vive la France forte !

M. le ministre du budget. Monsieur Debré, comme tout membre de l'opposition, vous aspirez - et c'est normal - au pouvoir, mais permettez-moi de rappeler quelques chiffres.

Les dépenses publiques sont passées de 20 p. 100 de notre richesse nationale en 1987-1988, à 18 p. 100 en 1993.

Les impôts auront été allégés entre 1988 et 1993 de 91 milliards.

M. Robert-André Vivien. Le montant de la dette publique représente 45 000 francs par foyer ! C'est un impôt !

M. le ministre du budget. Pour ce qui est de la dette publique, dont vous avez rappelé qu'elle se situait aux alentours de 2 000 milliards, vous devez savoir que, représentant 28 p. 100 du PIB, elle est inférieure - et de très loin - à ce qu'est la dette publique dans l'ensemble des pays européens.

M. Jean-Louis Debré. Vous êtes donc satisfait !

M. Robert-André Vivien. En 1987 et en 1988, la dette publique a baissé en France !

M. le ministre du budget. Monsieur Debré, il n'est pas question de savoir si l'on est satisfait, mais de savoir si, dans la conjoncture mondiale actuelle, un pays peut avoir ni dette ni déficit.

M. Gérard Bapt. Et pas d'impôts ! (*Sourires.*)

M. le ministre du budget. En 1993, le déficit de la Grande-Bretagne représentera 6 p. 100 du PIB.

M. Robert-André Vivien. Parlez-nous de la France !

M. le ministre du budget. Celui de la France en représentera 2,4 p. 100.

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas possible !

M. Gilbert Bonnemaïson. Vive la France forte !

M. le président. Monsieur Vasseur, estimez-vous que le ministre peut faire la réponse qu'il veut, oui ou non ?

M. Philippe Vasseur. Nous lui demandons seulement de répondre à la question, ce qu'il ne fait pas !

M. le président. Cessez donc de vous comporter ainsi, car ce n'est pas digne de vous ! Essayez donc de vous comporter en homme responsable !

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre du budget. Mesdames, messieurs de l'opposition, croyez-vous un seul instant que si la situation de la France était ce que vous dites, la bataille du franc eut été gagnée ? Elle l'a été parce que les milieux internationaux ont fait confiance à notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Croyez-vous un seul instant que, si la situation était ce que vous dites, la croissance de la France demeurerait supérieure de plusieurs points à celle de tous ses partenaires européens ?

M. Robert-André Vivien. Elle est nettement supérieure à celle du Zaïre !

M. Pierre Mazeaud. Et même à celle du Burundi ! (*Rires.*)

M. le ministre du budget. Non, monsieur Mazeaud ! A celle de l'Allemagne, à celle de l'Angleterre, à celle de l'Italie, à celle de l'ensemble de nos partenaires !

Mesdames, messieurs de l'opposition, vous donnez de la France une image caricaturale, et ce n'est pas digne d'hommes qui veulent accéder au pouvoir !

M. Jean-Yves Chamard. Lamentable ! Vous n'êtes pas digne d'être ministre !

M. Pierre Mazeaud. Nous y accéderons tout de même, monsieur le ministre !

M. Gilbert Bonnemaïson. Vive la France forte !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de vous calmer.

M. Eric Raoult. Seul M. Bonnemaïson est énervé, monsieur le président !

M. Gilbert Bonnemaïson. Non, je ne suis pas énervé. Mais je suis un patriote, moi !

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe communiste.

AIDES PUBLIQUES AUX TRANSFERTS D'EMPLOIS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, avant d'en venir à ma question, je voudrais dire que j'ai été quelque peu effaré par la réponse de M. le Premier ministre qui se réjouissait d'être borgne alors que d'autres seraient aveugles. Sait-il ce que sa logique économique de franc fort et de faible inflation signifie pour les trois millions de chômeurs et pour les millions de smicards ?

Cela dit, tout le monde aura entendu - en particulier les téléspectateurs - que la critique adressée par notre collègue de l'UDF au Gouvernement n'est pas de faire cette politique, qui est une politique de droite, mais d'en suivre une autre que celle qu'il avait promise. Les Français doivent donc savoir que si la droite gagnait au mois de mars prochain, elle ferait la même politique qu'aujourd'hui, mais aggravée ! (*« Non » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la*

République et Union pour la démocratie française.) Il est temps pour le parti socialiste de se ressaisir et de conduire une autre politique.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et concerne à nouveau l'emploi et les chômeurs, dont les chiffres officiels disent qu'ils sont trois millions, alors que, en réalité, ils sont quatre millions.

Vous affirmez que vous voulez mener une politique de l'aménagement du territoire, mais, en vérité, vous soutenez les groupes qui déménagent les entreprises. Ma question a donc pour objet d'appeler l'attention du Gouvernement sur les montages et les combines des grands groupes financiers, des grands groupes industriels qui cassent l'emploi, qui augmentent le chômage, tout en s'arrangeant pour récupérer des fonds publics.

Le groupe Philippe Morris - General Foods, qui contrôle, dans ma ville de Montreuil, l'usine Kréma - Hollywood, laquelle est célèbre depuis longtemps pour les chewing-gums qu'elle fabrique, est dans ce cas. J'ajoute qu'avec le développement des chewing-gums sans sucre, elle contrôle 95 p. 100 du marché français. Eh bien, Philippe Morris a annoncé la fermeture de l'entreprise de Montreuil, jetant ainsi à la rue 269 salariés.

M. Robert-André Vivien. Ce sont les complices du Gouvernement qui disent cela ! M. Brard est un coquin !

M. Pierre Mazeaud. Il faut censurer le Gouvernement, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur Mazeaud, laissez-moi poursuivre, s'il vous plaît !

Monsieur le ministre, comment peut-on justifier que l'activité de production de Kréma - Hollywood soit transférée dans la région de Châtelleraut avec des aides publiques financées à la fois par le Gouvernement et par la région Centre à hauteur de 24 millions de francs ?

En permettant ce transfert, vous accorderez en fait une prime de 10 millions de centimes par emploi supprimé dans la ville de Montreuil !

Comment peut-on justifier une telle politique et donner de l'urgent à une grande multinationale américaine dont le chiffre d'affaires annuel n'est que de... 56 milliards de francs ? D'ailleurs, l'usine de Montreuil n'est pas la seule usine du groupe à être menacée de fermeture ; celle de Reims l'est également.

Monsieur le ministre, mes questions sont simples.

Comment allez-vous faire pour mettre un terme à la politique de financement public à destination des entreprises et des groupes qui développent le chômage ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour empêcher la fermeture des usines de Montreuil et de Reims ?

M. Robert-André Vivien. Aucune !

M. Jean-Pierre Brard. Comment prévoyez-vous d'associer les élus et les représentants syndicaux à une concertation destinée à empêcher la fermeture de ces usines.

Enfin, monsieur le ministre, que comptez-vous faire, plus globalement, pour que Kréma Hollywood ne soit pas le chewing-gum qui tue l'emploi et le travail, qui détruit des familles et les réduit à la détresse ainsi qu'au désarroi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

M. Robert-André Vivien. Tenez bon, monsieur le secrétaire d'Etat ! Ne leur lâchez rien !

M. André Lalgnel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Monsieur le député, le problème que vous avez évoqué appelle de ma part un constat et une réponse.

Le constat, c'est celui de la situation. Une entreprise, Kréma, appartenant au groupe General Foods, a décidé de restructurer ses entreprises, de les regrouper, et il l'a fait, bien entendu, en totale souveraineté et librement. A aucun moment, en effet, nous n'avons fait intervenir quelque fonds publics que ce soit dans le processus qui a conduit ce groupe international à restructurer ses activités.

M. Jean-Pierre Brard. Mais vous allez leur donner des aides à Châtelleraut !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Ecoutez-moi !

M. Jean-Pierre Brard. Je vous écoute ! Je suis tout ouïe !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Je n'en doutais pas !

Je sais, monsieur le député-maire, quels ont été vos efforts pour retenir cette entreprise sur le site qui était le sien. Toutefois, en dépit de ceux-ci, le groupe en question a souhaité regrouper ses activités au sein d'une entreprise qui existe déjà.

Quelle a été l'action de l'Etat ?

Le groupe que vous avez évoqué a déposé un dossier devant le comité interministériel des aides à la localisation des activités - le CIALA - afin de bénéficier du Fonds d'aide à la décentralisation. Contrairement à ce que vous avez indiqué, ce fonds sert, non à donner de l'argent aux entreprises, en l'occurrence à ce grand trust international ...

Mme Muguette Jacquaint. Si !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. ... que vous avez cité, ...

M. Jean-Pierre Brard. Et dénoncé !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. ... mais au contraire à aider les travailleurs à changer de lieu de travail, s'ils le souhaitent. Cette aide destinée à favoriser la décentralisation peut atteindre 80 000 francs par travailleur.

M. Jean-Pierre Brard. C'est plutôt une aide à la déportation !

M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Ainsi, le fonds d'aide à la décentralisation aide les travailleurs volontaires à s'installer en province dans des conditions favorables. En aucun cas, des fonds ne sont donnés à l'entreprise !

Par ailleurs, pour accorder ces aides, l'Etat veillera à ce que le plan social et à ce que l'étalement dans la décentralisation s'effectuent dans les meilleures conditions possibles pour les travailleurs. Non seulement nous n'aiderons pas l'entreprise à déménager, mais, de plus, nos interventions seront destinées à améliorer, autant que faire se peut, le plan social et à aider les travailleurs qui le choisissent à se délocaliser.

M. Jean-Pierre Brard. Et s'ils ne le choisissent pas ?

M. le président. Nous allons revenir à une question du groupe socialiste.

M. Jean-Jacques Weber. Et ma question, monsieur le président ?

M. le président. Je suis désolé : votre groupe a épuisé son temps de parole.

NÉGOCIATIONS DU GATT

M. le président. La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Ma question porte sur le développement des négociations du GATT et s'adresse au ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

Peu de temps avant le dénouement des élections américaines, on a pu croire que les pourparlers étaient dans une impasse. Les Etats-Unis ont même choisi, à la suite de cet échec, de prendre des sanctions contre les pays membres de la Communauté économique européenne.

Depuis le début de cette semaine, au contraire, en particulier à l'initiative de la France, le blocage semble se lever et les négociations semblent reprendre sur une base qui pourrait mener vers un accord. Lundi dernier, en effet, la France a donné son assentiment à la reprise des contacts avec les Etats-Unis et demandé que la Commission européenne exerce ses responsabilités, notamment en relançant la recherche d'un accord en phase avec la politique agricole commune réformée.

La volonté de la Communauté semble être ne pas engager une guerre commerciale avec les Etats-Unis et de faire aboutir une négociation qui, rappelons-le, porte, très au-delà de l'agriculture, sur une gamme étendue de produits et de services qui représentent également d'importants enjeux pour les économies des partenaires du GATT.

On a parlé, à cette occasion d'un « changement de cap » de la France. Pouvez-vous nous rassurer à cet égard, monsieur le ministre ? Pouvez-vous nous confirmer que la France

partage la volonté de ses partenaires européens de faire aboutir cette vaste négociation ouverte il y a plus de six années, mais qu'elle reste attentive aux intérêts des différentes composantes de son économie et, notamment, bien sûr, à ceux de son agriculture ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur.

M. Dominique Straus-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises devant l'Assemblée, la France souhaite que ces négociations puissent aboutir à un accord. Le problème est de savoir quel sera son contenu, quels avantages nous en retirerons, quels compromis nous accepterons.

Au cours de ces derniers jours, les événements se sont en effet accélérés. D'abord, à la veille de l'élection présidentielle, les négociateurs américains ont tenté de faire le *forcing*, si vous me permettez cette expression anglo-saxonne. Ils voulaient conclure à tout prix car le président Bush estimait sans doute qu'il y avait avantage. Bien entendu, nous nous sommes opposés à cette marche forcée qui conduisait à un diktat américain peu acceptable pour nos intérêts.

M. Jean-Pierre Brard. Est-il plus acceptable imposé par Clinton ?

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Au lendemain de l'élection présidentielle, les Américains, peut-être parce que le gouvernement en place n'a plus que quelques semaines devant lui, ont tenté le tout pour le tout et menacé, dans une négociation parallèle à celle de l'Uruguay Round et qui concerne les oléagineux et le soja, d'imposer des mesures de rétorsion au cas où nous ne tomberions pas d'accord d'ici au 5 décembre.

Le Gouvernement français a clairement fait savoir qu'il lui semblait inadmissible d'en arriver là, que, lorsqu'on ne tombe pas d'accord dans une négociation, on n'est pas pour autant fondé à annoncer à ses adversaires ou à ses partenaires que l'on va imposer des mesures de rétorsion ; c'est même le contraire de l'esprit d'une négociation que de vouloir imposer de telles mesures à ceux avec lesquels on négocie lorsqu'on estime ne pas avoir assez avancé.

A la fin de la semaine dernière, j'ai passé deux jours en Angleterre avec l'ensemble de mes collègues européens ministres du commerce extérieur afin de préciser l'attitude qu'il convenait d'adopter. Force m'a été de constater qu'un certain nombre de pays de la Communauté, qui portent moins d'intérêt que le nôtre - et j'en suis sûr, que l'ensemble de l'Assemblée - aux intérêts de leurs agriculteurs étaient, sinon prêts à céder aux Américains, je ne veux pas leur faire injure, du moins résignés à se battre mollement.

La France a été soutenue par plusieurs pays - j'insiste sur ce point car on a parfois affirmé, à tort, que nous étions isolés -, par les Espagnols, les Portugais, les Belges, les Grecs et, dans une moindre mesure, par les Italiens.

Nous avons, en revanche, des partenaires plus difficiles...

M. Jean-Pierre Brard. Des faux frères !

M. Jean-Pierre Kuchoida. Ah ! le manichéisme de M. Brard !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. ... plus susceptibles de s'accorder avec les Américains, je veux parler de nos amis anglais, de nos amis hollandais et, dans une mesure différente, de nos amis allemands. Ce sont donc finalement six pays qui se sont interrogés face à six autres pays.

La France a clairement dit, et je le répète devant vous, que si les mesures de rétorsion américaines devaient être mises en œuvre le 5 décembre, il faudrait que la Communauté recoure à des mesures de contre-rétorsion. Mais cela n'est pas souhaitable car une guerre commerciale serait mauvaise pour tout le monde ; il faut donc négocier.

Si la négociation n'aboutit pas, la France, soutenue, j'en suis certain, par tous les pays que j'ai cités, plus d'autres - car les mesures de rétorsion américaines créeront certainement chez certains de nos partenaires encore timorés une réaction de sursaut salutaire -, demandera des mesures de contre-rétorsion. Espérons que nous n'en arriverons pas là et que les semaines que nous avons devant nous permettront de ramener l'administration américaine à la raison et de faire revenir tous les partenaires autour de la table de négociation.

Au demeurant, ainsi que vous l'avez souligné, monsieur le député, cette négociation ne comprend pas que les problèmes agricoles. On nous demande parfois si nous avons raison de sacrifier les intérêts de nos agriculteurs à la signature d'un accord sur l'industrie et sur les services.

M. Pierre Mazeaud. Là est le problème !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Je répondrai que, quels que soient les avantages industriels que nous puissions obtenir, il ne faut pas que les inconvénients ou les désavantages qui en résulteraient pour notre agriculture soient insupportables pour celle-ci.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Des avantages accordés à l'industrie et aux services ne doivent pas se traduire par des inconvénients pour l'agriculture ; il faut aboutir à un équilibre.

Il faut bien être conscient que, sur les dossiers industriels, nous ne sommes pas au bout de la négociation. Si la négociation industrielle était « bouclée » et si le blocage concernait uniquement la négociation agricole, on pourrait estimer que cela ne pose pas de problème. Malheureusement - on ne le souligne pas assez et c'est pourquoi j'insiste - la négociation sur les services, sur la propriété intellectuelle et sur l'ouverture des marchés n'est pas terminée.

Il faut avancer sur tous les fronts.

Sur le front industriel, les négociations sont beaucoup trop lentes et elles doivent reprendre.

Sur le front agricole, notre position est extrêmement claire : la France a accepté une réforme de la politique agricole commune. Je sais que, sur un certain nombre de bancs de cette assemblée, on l'a critiquée ; je crois néanmoins de mon devoir de dire qu'elle était nécessaire.

Mais nous n'avons en aucune manière l'intention de faire une seconde réforme de la nouvelle politique agricole commune. L'accord agricole du GATT devra donc s'inscrire à l'intérieur du cadre de la réforme de la politique agricole commune, il ne devra pas le dépasser. Ce qui a été imposé aux agriculteurs européens, et notamment aux agriculteurs français, par la réforme de la politique agricole commune était sans doute nécessaire, mais est douloureux ; il est donc hors de question que nous allions plus loin.

Nous avons demandé à la Commission de chiffrer très précisément les conséquences de la nouvelle politique agricole commune afin que nous puissions contrôler si la négociation qu'elle conduit s'inscrit bien à l'intérieur de ce cadre ; c'est de cette façon que nous entendons conduire la négociation dans les semaines qui viennent.

Je conclus d'un mot.

La France n'est pas belliqueuse, elle n'est pas va-t-en-guerre, mais elle sera ferme. Il faut éviter la guerre commerciale. La meilleure manière de l'éviter est éventuellement de s'y préparer et de décourager nos adversaires, elle ne consiste en aucun cas à baisser les bras. Cette dernière attitude est peut-être celle qui tente un certain nombre de nos partenaires. Ce n'est pas la politique de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mazeaud. Il faut tenir, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Weber, je vous prie de m'excuser. Je vous ai indiqué que votre groupe avait épuisé son temps de parole mais j'avais confondu...

Nous passons donc à une question du groupe de l'Union du centre.

AVANTAGE VIEILLESSE DES MÈRES DE FAMILLE

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires sociales et porte sur les droits à la reconnaissance à pension des mères de famille.

En effet, beaucoup d'entre elles, vous le savez, doivent abandonner leur carrière professionnelle pour élever leurs enfants, alors que leur mari n'a qu'un salaire modeste.

Que se passe-t-il lorsqu'elles atteignent l'âge de soixante ans ?

La caisse régionale d'assurance vieillesse leur répond que, pour être ayant droit, il faut non seulement avoir soixante ans, mais aussi avoir cotisé pendant 37 ans et demi.

Si ce n'est pas le cas - et c'est très rarement le cas -, deux solutions s'offrent pour la mère de famille en question : soit on lui attribue une pension d'un peu plus de 2 000 francs par mois si elle est reconnue inapte au travail, soit elle reçoit une pension d'un peu plus de 1 000 francs par mois, c'est-à-dire la moitié seulement.

Vous êtes-vous déjà demandé comment sont reçues ces personnes lorsqu'elles se présentent, toutes tremblantes et gênées, chez le médecin conseil de la CRAV, en espérant recevoir ce certificat d'inaptitude au travail ?

Souvent comme des suspects, voire comme des personnes malhonnêtes qui essayent de voler la société. C'est très humiliant, convalez-en.

Combien de mamans de quatre, cinq, six, voire sept ou huit enfants, sont renvoyées sans certificat d'inaptitude au travail et donc condamnées à vivre avec une demi-pension, ce qui est inadmissible ? D'autant plus qu'elles voient souvent les salariées de la fonction publique toucher - quelle chance ! - leur pension avec effet immédiat si elles ont travaillé pendant quinze ans et élevé trois enfants. Et il n'est pas rare de voir une femme fonctionnaire de moins de quarante ans percevoir la pension à taux plein qu'on refuse aux autres à soixante ans. Tant mieux pour les fonctionnaires mais, pour les autres, c'est injuste !

En 1978, le Gouvernement avait instauré le complément familial pour les foyers ayant trois enfants et plus à charge. Les caisses d'allocations familiales ont alors prélevé un certain montant de ce complément familial et elles ont elles-mêmes cotisé aux caisses régionales d'assurance-vieillesse pour ces mères au foyer, ce qui est une excellente chose.

Mais qu'en est-il de toutes les mamans ayant élevé trois enfants et plus avant 1978 ? Pour elles, ni complément familial, ni cotisations à la CRAV, ni retraite décente. N'est-ce pas injuste ? C'est pourtant une situation que nous rencontrons tous les jours.

La Caisse nationale d'allocations familiales, vous le savez, est excédentaire, bien que les cotisations patronales soient passées ces dernières années de 16,5 p. 100 à moins de 10 p. 100 du salaire versé. Des mesures positives ne perturberaient donc pas gravement les équilibres auxquels le Gouvernement semble si attaché. Il faudrait simplement un peu d'imagination et de courage pour rétablir la justice. On a bien, en 1958 et après, payé des retraites complémentaires aux travailleurs retraités en leur accordant des points gratuits sans qu'ils aient pour autant cotisé aux caisses complémentaires de retraite, puisque celles-ci n'existaient pas.

Pourquoi ne donnerait-on pas aux caisses d'allocations familiales la possibilité de faire de même pour les mères de famille ayant élevé trois enfants avant 1978 ? A moins que le Gouvernement ne décide que toutes les ayants droit seront déclarées inaptes. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés.

M. Laurent Cathala, secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés. Monsieur le député, notre législation sociale contient de nombreuses dispositions favorables aux mères et aux pères de famille.

L'ensemble de ces mesures représente un coût très important pour la Sécurité sociale. Ainsi, les majorations de pensions entraînent une charge de dix milliards de francs environ pour le régime général et le régime des salariés agricoles.

L'assurance vieillesse des parents au foyer entraîne une charge de dix-sept milliards de francs pour la Caisse nationale d'allocations familiales.

La question que vous posez rejoint un problème assez classique en matière de retraites. Il s'agit de la constitution des droits, qui est progressive puisqu'elle est fonction de la durée de cotisation.

Vous le savez aussi bien que moi, les reconstitutions *a posteriori* sont toujours délicates et très coûteuses. Notre système de protection sociale a d'ailleurs prévu des filets de sécurité pour assurer des droits minimaux à l'ensemble de nos concitoyens.

Enfin, je dois répéter que le problème n'est pas celui de l'utilisation de l'excédent de la branche famille, puisqu'il est déjà utilisé, mais celui de l'équilibre d'ensemble de notre système de sécurité sociale : vieillesse et retraites, maladie et

famille. Cet équilibre doit être recherché en veillant à ce que les prélèvements obligatoires n'augmentent pas dans des proportions trop fortes au moment où nous voulons favoriser la reprise économique.

C'est pourquoi il est envisagé, à l'occasion de la création du fonds de solidarité qui accueillera les dépenses relevant de la solidarité nationale, notamment les dépenses d'assurance vieillesse, d'y inclure les cotisations de l'assurance vieillesse des parents au foyer et les bonifications de pension à raison du nombre d'enfants élevés.

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration achève la consultation de l'ensemble des partenaires sociaux et économiques, et un projet de loi sera très prochainement déposé au Parlement.

M. Jean-Yves Chamard. Moyennant quoi la branche famille sera structurellement déficitaire ?

M. le président. Nous en revenons à une question du groupe socialiste.

SECTEUR DES SERVICES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean Albouy.

M. Jean Albouy. Ma question s'adresse à M. le ministre des postes et télécommunications.

Le 21 octobre dernier, la Commission des communautés européennes a adopté le rapport de 1992 sur la situation du secteur des services des télécommunications. Elle annonce que les tarifs sont trop élevés et qu'il y a une augmentation injustifiée au passage d'une frontière intérieure à l'Europe.

Pour résoudre ce problème, elle propose quatre options : le maintien du *statu quo*, l'encadrement strict, la déréglementation du segment transfrontière ou la déréglementation totale.

La Commission indique sa préférence pour la déréglementation du segment transfrontière, en précisant qu'il s'agit d'une option intermédiaire vers la déréglementation totale. Si cette solution est retenue, la péréquation des tarifs de la communication téléphonique permettant le maintien d'un véritable service public du téléphone sera remise en cause.

J'ajoute que le commissaire Sir Leon Brittan a souligné la nécessité d'une grande ouverture du secteur des postes et télécommunications, en déclarant : « L'abolition des dernières barrières à la libre concurrence dans ce secteur est l'une de nos priorités. »

M. Jean-Pierre Bouquet. C'est très dangereux !

M. Jean Albouy. Ces déclarations nous rappellent malheureusement le développement de l'affaire De Havilland et ses conséquences. Libéralisme, encore et toujours plus de libéralisme !

M. Jean-Pierre Bouquet. Il faut sortir du libéralisme !

M. Jean Albouy. Au moment où la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications, présidée par notre collègue Jean-Pierre Fourré, examine les possibilités de développer un véritable service public européen, où les deux établissements publics autonomes, La Poste et France Télécom, entreprennent de profondes réformes structurelles, le Gouvernement laissera-t-il déréglementer l'ensemble des services, et en particulier celui de la téléphonie vocale ?

Si ces orientations devaient se concrétiser, elles ne manqueraient pas d'entraîner une forte réduction des recettes des télécommunications intra-européennes, qui représentent pour France Télécom 5 milliards de francs par an de recettes et un bénéfice atteignant 2 p. 100 du chiffre d'affaires.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement, face aux intentions de la Commission européenne, afin d'assurer un véritable service public dans le domaine de la téléphonie publique et d'assurer la survie économique de l'ensemble du réseau français des télécommunications ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. Emilio Zuccarelli, ministre des postes et télécommunications. Monsieur le député, avant de vous dévoiler la position que j'entends défendre sur le plan communautaire, je voudrais rappeler l'enjeu du débat.

Le système des télécommunications est l'un des systèmes nerveux du pays ; il est l'un des principaux instruments de sa cohésion sociale et de sa cohérence économique. Il est donc nécessaire que nous puissions maintenir dans ce secteur un large champ d'action pour le service public.

S'agissant d'une liberté aussi fondamentale que celle de communiquer, il convient de permettre à chaque Français, à chaque entreprise d'accéder aux moyens de communication modernes dans des conditions égales et en n'importe quel point du territoire. Il convient également de faire en sorte que le secteur des télécommunications contribue aux politiques publiques, en particulier à celle de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi le Gouvernement a, en 1990, engagé une grande réforme des postes et télécommunications, qui a notamment permis de renforcer les moyens d'actions de France Télécom en reconnaissant au nouvel exploitant public un large champ d'action aussi bien dans les missions de service public que dans les activités concurrentielles. Cette réforme réussie, fait qu'aujourd'hui nous possédons en France, avec France Télécom, l'un des opérateurs les plus performants au monde.

Sur le plan communautaire, l'action que je mène vise à valoriser le service public dans la construction européenne. Je rappelle que, sous l'impulsion de la France, un compromis avait été trouvé en 1989, réalisant un équilibre entre les domaines réservés au service public et les domaines concurrentiels, en particulier pour les services à valeur ajoutée. Il avait été prévu que ce compromis donnerait lieu à un bilan à la fin de 1992. C'est ce bilan que la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications vient de présenter.

Ce bilan appelle deux remarques, l'une sur la forme, l'autre sur le fond.

Sur la forme, je me réjouis que la Commission européenne ait fini par prévoir une large concertation, en particulier avec les Etats. C'est d'ailleurs le souci que le Premier ministre avait manifesté par écrit auprès du président de la Commission.

Sur le fond, il est exact que l'« effet frontière » a lieu d'être gommé. Il n'est en effet pas normal que le prix d'un coup de téléphone de Paris à Bruxelles ou de Paris à Francfort soit nettement supérieur à celui que l'on paierait pour des distances identiques à l'intérieur de nos frontières. Mais les solutions à retenir sont complexes et doivent être envisagées avec prudence.

Il ne faudrait pas, par exemple, qu'ayant égalisé les prix des communications entre Paris et Bruxelles et entre Paris et Lyon, on aboutisse à ce que le prix d'une communication entre Paris et La Rochelle soit beaucoup plus élevée que les premières car nous perdrons alors un élément important de notre cohésion nationale.

C'est pourquoi, s'agissant des options retenues, je demanderai au prochain conseil des ministres européens des télécommunications que l'on procède à une évaluation rigoureuse de toutes les solutions possibles, sans en privilégier aucune *a priori*. Je considère que, quoi qu'il arrive, les solutions à envisager ne sauraient passer par une libéralisation forcée du secteur. Celle-ci irait d'ailleurs à l'encontre des missions de service public et se ferait au détriment des Français, des Européens et de leurs entreprises.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. le ministre des postes et télécommunications. C'est pourquoi nous examinons actuellement, mes homologues européens et moi-même, un projet de résolution, dont nous discuterons ensemble le 19 novembre, visant à fixer la méthode d'un examen très large des différentes solutions envisageables.

J'ai été récemment auditionné par la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, présidée par Jean-Pierre Fourré. Nous sommes tombés d'accord sur un objectif commun : défendre le service public.

Nous devons faire prévaloir au niveau européen aussi les principes du service public, qui justifient une réglementation spécifique. L'Europe doit se construire autour de grandes valeurs permettant d'assurer sa cohésion sociale et économique. La politique que la France défendra avec vigueur à Bruxelles ira dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993**(DEUXIÈME PARTIE)****Suite de la discussion d'un projet de loi**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ENVIRONNEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

Ce matin, l'Assemblée a entendu Mme le ministre.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Madame le ministre de l'environnement, ma question, relative au budget de l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, s'articule sur deux thèmes : les moyens nouveaux pour lutter contre certaines nuisances, d'une part ; la poursuite des efforts entrepris et le respect des engagements, d'autre part.

Les moyens nouveaux, d'abord.

Quelle sera la répartition entre votre ministère et l'ADEME des crédits, et donc des activités ?

En ce qui concerne la lutte contre les effets de serre, qui bénéficie d'un premier investissement de 26 millions de francs inscrits à votre budget, quelle part est réservée à l'ADEME, compte tenu que le ministère de l'industrie diminue sa contribution à l'Agence pour cette action ?

La poursuite de la lutte pour l'élimination des déchets demande plus de crédits d'intervention. La taxe sur les ordures ménagères instituée par la loi devrait pourvoir aux besoins pour celles-ci car la loi précise que ne sont concernés ni les déchets industriels ni les déchets spéciaux.

En effet, un contrat avait été passé pour éviter la mise en place d'une nouvelle contribution tout en signifiant la volonté des entreprises à s'engager dans la lutte. Madame le ministre, comment et avec qui l'ADEME pourra-t-elle intervenir et, surtout, comment honorera-t-elle sa signature et donc sa participation financière de 10 millions de francs en 1993 ?

Enfin, si l'Agence bénéficie de la création de trente emplois à destination des délégations régionales, il faut rappeler que c'était quaire-vingts emplois qui étaient prévus lors de sa douloureuse création. Les 200 emplois prévus pour le ministère ne sont-ils pas prélevés sur ces moyens éventuellement destinés à l'Agence ?

En conclusion, quelle marge de manœuvre budgétaire, et donc d'initiative, laissez-vous à l'ADEME, principal instrument des pouvoirs publics dans le domaine de l'environnement ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement. Monsieur le député, l'action de l'Agence est, par définition, complémentaire de celle du ministère de l'environnement. Vous avez posé plusieurs questions relatives à l'effet de serre, au bruit et à la création d'emplois au sein de cette agence.

Premièrement, dans le cadre de la politique de lutte contre l'effet de serre, l'ADEME conduira des actions ponctuelles que le ministre aura définies. Les montants seront établis en fonction de ces actions. C'est ainsi que 100 opérations « diester » sur les bus scolaires en milieu rural ont été demandées à l'ADEME. Je lance d'ailleurs à ce propos un appel à candidatures après l'avoir fait sur le terrain.

Deuxièmement, des opérations de développement du chauffage au bois dans les chaudières collectives et particulières seront soutenues.

Troisièmement, des participations aux chartes d'écologie urbaine et un soutien aux villes pour l'amélioration de la circulation en milieu urbain sont demandés à l'ADEME.

En ce qui concerne la politique des déchets industriels, vous savez qu'au titre de la loi du 13 juillet 1992 l'Association française des entreprises pour l'environnement affectera 20 millions de francs à l'ADEME pour résorber les points noirs contenant des déchets industriels spéciaux. Ces 20 millions de francs font partie d'une convention globale de 40 millions de francs où l'ADEME apportera 10 millions de francs sur crédits budgétaires. J'ai obtenu du ministère du budget les redéploiements nécessaires à cette fin.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. Les trente emplois nouveaux nécessaires à l'action sur les déchets correspondent aux besoins humains de l'ADEME pour gérer le Fonds de modernisation et d'élimination des déchets. Ils seront financés par les crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances mais aussi par une fraction du produit de la taxe, conformément aux termes de la loi - le décret est actuellement examiné par le Conseil d'Etat. L'Agence disposera donc d'au moins trente emplois supplémentaires en 1993. La dotation dont il s'agit permettra en outre de mettre en route le mécanisme de gestion de la taxe sur les déchets et de renforcer les effectifs en région. Puisque vous êtes membre du conseil d'administration de l'Agence, je vous propose d'évaluer les besoins effectifs pour l'année en fonction de la montée en puissance de la taxe sur les déchets au cours de l'année 1993.

Je souhaite par ailleurs que l'Agence dispose de moyens d'intervention pour lutter contre le bruit là où elle est compétente. Au niveau régional, notamment, elle pourra effectuer des diagnostics « bruit » dans les petites et moyennes entreprises. Je lui allouerai 5 millions de francs pour ces actions.

En outre, j'ai demandé à l'ADEME d'amorcer l'opération d'insonorisation de mille cantines et de prendre en charge cent opérations anti-bruit dans les cantines scolaires, ce qu'elle a d'ailleurs fait de façon très efficace.

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. La collecte et le traitement des déchets constitueront, n'en doutons pas, l'un des problèmes majeurs de cette fin de siècle et, certainement, du troisième millénaire.

En 1990, la production nationale d'ordures ménagères était estimée à plus de 20 millions de tonnes, soit, en moyenne, 358 kilogrammes par an et par habitant. Cette augmentation est notamment due à la prolifération excessive des emballages qui, à eux seuls, représentent environ la moitié du volume et plus du tiers du tonnage.

La loi sur le traitement des déchets que nous avons votée à votre initiative, madame le ministre, en juin 1992, prévoit la suppression totale des décharges d'ici à dix ans, soit en 2002, à l'exception des décharges pour déchets ultimes, dans des conditions de fiabilité et de sécurité indiscutables. Le prix de revient des ordures ménagères traitées dans des unités de traitement, quelle que soit la filière d'ailleurs, sera à l'évidence supérieur au coût de la mise en décharge. D'où la nécessité - mais c'est une raison parmi d'autres - de limiter le volume et le tonnage des ordures à traiter. Engager une action de sensibilisation des entreprises pour qu'elles limitent les emballages est donc une urgente priorité.

A cet égard, madame le ministre, lorsque je me rends dans une grande surface, car les petites quincailleries ont malheureusement presque toutes disparu de nos communes, pour acheter 100 grammes de pointes, je suis toujours stupéfait de constater que je n'ai en fait que quatre pointes pour environ 100 grammes d'emballage.

Même si cela peut prêter à sourire, c'est un sujet grave car l'emballage devient plus important que le contenu.

Il faudra stopper cette dérive et se rendre à l'évidence : l'emballage est certes une nécessité mais il ne doit pas connaître un développement excessif, anarchique même.

Pour recycler, madame le ministre, il faut aussi trier. Les actions de collecte sélectives qui se développent favoriseront donc des actions de recyclage et il faut se féliciter de l'intérêt et de la participation dynamique de nos concitoyens à ces opérations. Dans le département du Puy-de-Dôme, nous avons mis en place un plan départemental de déchetterie qui favorisera la mise en place de telles actions tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Plus de trente sites sont d'ores et déjà prévus. Afin d'accompagner cette action, j'ai mis en place, dans le cadre du syndicat intercommunal que je préside, une opération dite « point propre » qui, doit permettre, en trois ans, d'équiper 142 communes de colonnes de collecte sélective pour le verre, pour les bouteilles en plastique, pour les cartons et les papiers et pour l'huile de vidange. Ces points de collecte sélective installés dans nos communes, sur des lieux de passage des habitants, sont dès maintenant un succès au vu du volume collecté. C'est la réussite de la collecte sélective de proximité.

Madame le ministre, l'installation de ces points de collecte sélective ainsi que leur fonctionnement, tant sur le plan de la collecte que sur celui du retraitement, pourtant indispensable, représentent une charge importante pour les collectivités. Vous conviendrez pourtant qu'elles mènent ainsi une action efficace pour le traitement des emballages, entre autres, favorisant de la sorte le recyclage des déchets. Dès lors, comment pensez-vous aider les collectivités qui font preuve d'esprit d'initiative en créant de telles unités de collecte sélective ?

M. le président. Mon cher collègue, vous ne disposez que de deux minutes pour poser votre question. Or, vous avez doublé votre temps de parole. Si tout le monde en fait autant, à quelle heure allons-nous terminer ? Je demande donc à chacun de penser aux autres.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous féliciter des initiatives que vous avez prises pour organiser la collecte sélective des déchets, marquant en cela votre préoccupation pour un sujet qui concerne bien évidemment tous les Français et auquel la représentation nationale est extrêmement sensible.

En effet, la loi sur les déchets prévoit la suppression de 6 500 décharges d'ici à l'an 2 000, ce qui signifie la suppression de 300 décharges sauvages chaque semestre. J'ai demandé aux préfets de tenir un tableau de bord de la fermeture de ces décharges et de mettre en place, le plus rapidement possible, des schémas d'élimination au niveau départemental. En effet, la loi prévoit trois ans pour la mise en place de ces schémas, mais le temps passe très vite et je souhaite qu'il y soit procédé dès maintenant car le sujet est extrêmement délicat et sensible.

Monsieur Néri, vous avez raison de dire que nous vivons dans une société de consommation où souvent l'emballage pèse beaucoup plus lourd et coûte beaucoup plus cher que ce qu'il contient. Comme vous le savez, nous avons mis en place la société Eco-emballage en accord avec l'ensemble des filières de fabrication des emballages dans ce pays. Son arrêté de constitution est enfin signé par le ministre de l'industrie et nous allons donc pouvoir faire fonctionner cette structure de récupération et de valorisation des emballages qui est virtuellement opérationnelle depuis un mois environ. Grâce à elle, nous espérons régler ce problème considérable puisque la moitié de nos poubelles sont remplies d'emballages. Disons, pour simplifier les choses, que nous réglerions par là même le cas de 3 000 décharges.

Pour remplacer les 6 500 décharges, nous devons construire 160 filières industrielles de traitement des déchets et il faut maintenant expliquer à la population qu'elles ne sont pas polluantes, que ces industries sortent du domaine de l'amateurisme et qu'il ne faut donc plus craindre de tels équipements.

En tant que ministre de l'environnement, j'essaie de donner l'exemple en installant dans ma région une usine d'incinération de ce type, un pôle d'écologie industrielle. Ainsi, il est possible non seulement de régler le problème des déchets - quand les projets sont bien faits, il n'y a aucune nuisance - mais aussi de créer des emplois et une dynamique due aux activités de recherche qui peuvent se greffer sur ces pôles d'écologie industrielle.

Il y a là un enjeu essentiel. Les élus qui ont le courage de dialoguer avec leurs concitoyens pour leur expliquer de quoi il s'agit peuvent faire adhérer à leur projet non seulement les associations, que l'on peut responsabiliser en leur confiant, par exemple, les audits ou les inventaires des décharges sauvages, mais aussi la population elle-même lorsqu'elle aura compris que la propreté et la santé sont au prix de l'acceptation d'une telle industrie à proximité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Madame le ministre, je laisse à M. Mignon le soin de vous poser une question sur les parcs régionaux naturels qui sont également une de mes préoccupations puisque je m'intéresse en particulier au parc des Grands Causses.

Je voudrais, quant à moi, vous interroger sur l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Ma question a trait à une expérience très heureuse - je tiens à le dire - de partenariat entre la région Midi-Pyrénées, dont je préside la commission nature et environnement, et cette agence. Nous essayons de faire un travail en commun utile.

La loi de 1992 prévoit le versement d'une taxe de 20 francs par tonne de déchets réceptionnés à un fonds de modernisation de la gestion des déchets, qui, au sein de l'ADEME, doit servir à appliquer les techniques innovantes, à réaliser des équipements de traitement mais aussi à aider les communes qui reçoivent, sur leur territoire, une nouvelle installation intercommunale de traitement des déchets. Au moins 10 p. 100 des ressources dont il dispose chaque année sont affectés au développement de techniques innovantes de traitement des déchets ménagers et assimilés. Toute une série d'actions très intéressantes, très importantes, sont donc financées par cette taxe de 20 francs par tonne de déchets.

L'accord de partenariat que nous avons signé avec l'ADEME envisage une politique qui va dans ce sens. Mais la question qui se pose est la suivante : même si la région abonde les crédits, la taxe sera-t-elle suffisante ? Le budget de l'ADEME sera-t-il uniquement constitué du produit de cette taxe ou un budget d'actions de partenariat sera-t-il prévu pour l'abonder ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, comme vous et comme d'autres parlementaires qui ont évoqué cette question, je porte une attention extrême à ne pas laisser démanteler le ministère de l'environnement. Par conséquent, soyez bien persuadé que les agences qui dépendent de lui, mais d'autres ministères aussi, comme l'ADEME, l'INEIRIS et l'IFEN, interviennent dans le cadre d'une politique globale que je définis à la tête du ministère de l'environnement.

Il est exact que nous avons choisi de développer les établissements publics placés sous la tutelle du ministère. Certains voient leurs dotations augmenter. Vous demandez même si ces dotations seront suffisantes. Je le souhaite mais on ne pourra vraiment le savoir qu'après une première phase d'expérimentation. En effet, vingt francs la tonne, cela ne paraît pas considérable au regard du coût du traitement de la tonne de déchets ménagers. Il y aura probablement un décalage entre le rendement de la taxe et ce coût, ce qui signifie, pour répondre à votre question, qu'il faudra bien obtenir des cofinancements, en particulier des collectivités territoriales.

D'autres agences disposent, justement, de ressources propres ou de recettes parafiscales croissantes. Par conséquent, il appartient au ministre concerné d'être vigilant sur l'utilisation de ces fonds, car il n'est pas question qu'elles puissent se poser en concurrentes du ministère de l'environnement. Au demeurant, on ne peut faire cette objection s'agissant des agences de l'eau dont les moyens d'intervention, qui ont doublé dans l'actuel programme d'intervention, sont pourtant sans commune mesure avec ceux du ministère. Dans ce cas comme dans les autres, c'est le ministre de l'environnement qui garde le pouvoir réglementaire et c'est le Parlement qui garde le pouvoir législatif. Par conséquent l'ensemble des fonds du ministère de l'environnement, mais aussi des fonds de ces agences ou de ces établissements publics, est soumis à l'autorité législative ou réglementaire et vous

pouvez compter sur moi pour y être attentive. J'ajoute que ces interventions sont de plus en plus intégrées dans des approches contractuelles globales, et j'y ai particulièrement veillé lors de la préparation des budgets pour 1993. C'est bien précisément dans le cadre des chartes d'écologie urbaine dont j'ai parlé ce matin, qui ont désormais vocation à intégrer l'ensemble des politiques d'environnement, y compris les problèmes de l'eau, des déchets ou de la pollution de l'air, que ces agences ont vocation à intervenir de façon prioritaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Limitrophe des zones d'expansion des villes nouvelles d'Evry et de Melun-Sénart, le Gâtinais français, tout en possédant un potentiel économique et agricole très important, a conservé un aspect rural très marqué. Bois et terres agricoles occupent une très grande partie du territoire.

Conscientes de la fragilité de ce site, cinquante-quatre communes de Seine-et-Marne et de l'Essonne ont délibéré en vue de créer un syndicat intercommunal d'étude pour la création du parc naturel régional du Gâtinais français. Celui-ci a officiellement vu jour le 5 novembre dernier. A cette occasion, les 108 délégués présents ont à nouveau manifesté leur attachement à concilier la protection du cadre de vie et le développement de l'économie. Cette volonté commune traduit le souhait de créer une véritable synergie des initiatives et des actions à une échelle interdépartementale et de promouvoir une politique innovante en matière de suivi scientifique des écosystèmes, de gestion des espaces naturels et de développement économique, touristique et culturel.

Dans ce contexte, comment ne pas s'étonner, madame le ministre, des réactions négatives que vous avez manifestées à l'égard de ce parc, avant même qu'une étude ne soit menée et alors que cinquante-quatre conseils municipaux se sont prononcés favorablement. Vous semblez faire fi de la décentralisation et de la responsabilité qu'elle a conférée aux élus locaux.

Par ailleurs, permettez-moi de m'interroger sur l'absence de cohérence de la politique de l'environnement menée par le Gouvernement. En effet, vous annoncez le lancement d'une politique paysagère mais, parallèlement, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France traduit le désintérêt de l'Etat pour la mise en place d'une véritable politique d'aménagement du territoire.

Il serait, en effet, bien plus opportun d'envisager une maîtrise de l'occupation de l'espace à l'échelon national, dans une perspective de long terme, plutôt que continuer à développer la spirale infernale autour de Paris et de créer, ici et là en France, quelques vitrines derrière lesquelles s'étendent les dernières terres agricoles du pays. On attend d'un ministre de l'environnement davantage d'enthousiasme et de soutien à l'égard d'un projet visant à préserver un territoire d'une urbanisation toujours croissante.

L'argument que vous opposez, à savoir, selon vos propres termes, la difficulté d'envisager « de concéder une marque nationale à un territoire dont les sites seraient fortement dégradés ou menacés de disparition plus ou moins rapide », semble prouver, soit que vous n'avez pas pris réellement connaissance de l'engagement souscrit par les élus locaux dans leur délibération, soit - mais je ne peux le croire - que vous ne leur accordez pas votre confiance.

Parmi les motivations qui ont guidé les initiateurs du parc à s'engager vient, en premier lieu, celle de maintenir l'unité paysagère qui existe aujourd'hui.

Une grande partie de ce territoire est déjà en site inscrit, classé ou en cours de classement - haute vallée de l'Essonne, vallée de l'École, vallée du Loing, vallée de la Juine... - et est reconnue comme entité paysagère majeure.

C'est dans l'optique d'un aménagement du territoire respectant un équilibre entre le maintien des exploitations agricoles, le développement de l'économie locale et la préservation des espaces naturels que se sont prononcés l'ensemble des élus locaux du Gâtinais français.

Enfin, vous soulevez le problème de l'intégration de la forêt de Fontainebleau. Il n'était pas dans l'idée des élus d'isoler ce grand massif boisé de l'ensemble du futur parc naturel régional du Gâtinais français, mais sa gestion, relevant de l'Office national des forêts et échappant donc aux élus locaux, n'est pas du même ressort que celle du futur parc régional.

Ma question, madame le ministre, est la suivante : pour quoi avez-vous émis des réserves sur un projet initié et voté par des élus locaux, avant même que son étude de faisabilité ne soit commencée ? Est-ce un choix politique ou bien peut-on connaître les réelles motivations de votre prise de position ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Même remarque que pour M. Néri, monsieur Mignon : vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jean-Claude Mignon. Pourtant, j'ai parlé vite ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, un parc naturel régional est un territoire d'exception. L'Etat, la région, les départements et les communes s'engagent pour dix ans à un aménagement fin du territoire, fondé sur la protection, la gestion et la mise en valeur des patrimoines locaux. Par conséquent, les parcs ne peuvent se limiter à n'être que des labels verts destinés à faciliter les constructions et le tourisme ou à donner aux habitants et à leurs structures un brevet d'écologie.

Je suis très favorable à la création des parcs naturels régionaux, tout simplement parce que cela signifie, lorsqu'ils sont réalisés, que l'on a su protéger un territoire d'exception.

M. Jean-Claude Mignon. C'est ce que nous voulons faire !

Mme le ministre de l'environnement. Par conséquent, le développement de ces espaces qui doivent rester d'exception, porteurs de projets de qualité et validés par une commission nationale, je l'appelle de mes vœux. Contrairement au procès d'intention qui m'a été fait injustement, je tiens à vous dire que je me fixe aucune limite au nombre des parcs, ni dans l'absolu, ni au niveau des régions. Ils sont actuellement vingt-sept et, demain, ils seront peut-être le double, ce qui correspond en gros au nombre de dossiers que nous avons reçus au ministère de l'environnement.

La région Ile-de-France n'a pour l'instant qu'un seul parc ; elle en projette trois ou quatre de plus. Je souhaite que ces projets puissent aboutir, car ce serait la meilleure démonstration que les exigences de qualité ont pu être atteintes. Mais ne mettons pas la charue devant les bœufs, monsieur le député. Il faut d'abord une charte de qualité et l'engagement des élus ; le label viendra ensuite.

Dans ce contexte, le projet du Gâtinais français est le meilleur des quatre projets de la région Ile-de-France.

M. Jean-Claude Mignon. Merci beaucoup !

Mme le ministre de l'environnement. Il présente en effet des atouts incontestables qui permettraient de mettre l'accent sur les complémentarités du milieu rural et du milieu forestier. Mais il conviendra d'assurer à ce projet une cohérence écologique, biogéographique et historique, du fait de sa proximité avec l'espace d'intérêt exceptionnel qu'est le massif de Fontainebleau. Je souhaite que les collectivités locales délibèrent pour s'engager sur des chartes contraignantes, qui me permettront alors de vous donner ce label de qualité que vous recherchez tant.

M. Jean-Claude Mignon. Je le souhaite aussi !

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve. Madame le ministre, ma question concerne un sujet dont vous n'avez pas dit un mot, la protection des forêts méditerranéennes contre les incendies, véritable catastrophe écologique qui mérite, pour le moins, une attention particulière du ministre de l'environnement.

Ce fléau est d'autant plus grave et inquiétant qu'il peut se répéter chaque année en cas de sécheresse et de mistral. Cette année encore, 18 000 hectares ont brûlé en France, dont 12 000 en Corse, et je rappelle qu'en 1990, de juin à septembre, le quart du massif des Maures a été carbonisé, c'est-à-dire 26 000 hectares. La superficie de la forêt de Fontainebleau est de 17 000 hectares.

Cette année-là, malgré l'ensemble des moyens de lutte et de protection, on a déploré la mort de cinq pompiers. Et nous redoutons que de tels drames ne se reproduisent. On pourrait presque dès aujourd'hui, hélas, les programmer pour le printemps et l'été prochains.

Chaque année, par voie législative ou réglementaire, on modifie les textes qui régissent la forêt. Le principe général qui fonde ces dispositions consiste, et c'est bien, en une augmentation des moyens de lutte, mais toujours aussi en une prévention par limitation, voire interdiction à l'homme de pénétrer dans les espaces forestiers.

Or nous savons que l'origine essentielle du fléau réside dans la déprise des terres agricoles et l'abandon des activités sylvo-pastorales depuis quelques décennies. L'homme a abandonné la forêt et celle-ci, livrée à elle-même, s'est étendue et embroussaillée. Elle est devenue, de ce fait, particulièrement inflammable et combustible.

J'affirme donc qu'on ne peut espérer protéger efficacement la forêt en l'isolant, en la gelant, mais qu'il faut au contraire permettre à l'homme d'y reprendre pied, d'y vivre et d'en vivre en la remettant en valeur.

C'est dans cette perspective que j'ai proposé, au printemps dernier, de solliciter, dans le cadre de l'harmonisation européenne, l'inscription des travaux forestiers dans les prestations bénéficiant d'un taux de TVA réduit.

Je proposais également de regrouper les textes régissant la forêt au sein d'une loi-cadre, la loi forêt, intégrant, à l'instar de la loi littoral, un schéma de mise en valeur de la forêt.

Je proposais enfin que ce schéma serve de référence à l'élaboration des plans de protection de la forêt contre l'incendie, plans qui conditionnent, dans le cadre du règlement CEE du 23 juillet 1992, l'octroi d'aides importantes de la Communauté pour l'ensemble des études et travaux forestiers dans les zones à haut risque.

Pouvez-vous madame le ministre, me donner votre sentiment sur ces trois points et, d'une façon plus générale, me préciser la part que prend votre ministère dans la recherche des solutions de préservation de ce domaine si fragile ?

M. Jean-Claude Mignon. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, la politique de prévention menée par le Gouvernement depuis de nombreuses années et intensifiée depuis 1987 grâce à la création du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, a prouvé son efficacité, notamment en ce qui concerne l'équipement des massifs, le débroussaillage des pistes et des pare-feu, et surtout la surveillance des massifs par les patrouilles forestières de prévention.

Nous restons persuadés du rôle primordial des moyens de prévention, dont l'impact est croissant vis-à-vis de la majorité des débuts de feu. Prévenir, c'est d'abord sensibiliser la population et les élus par l'information - c'est le rôle privilégié des comités communaux de défense des forêts - ; ensuite surveiller et rendre la forêt moins combustible, notamment en entretenant les sous-bois en y faisant paître des troupeaux ; et, enfin, rendre les massifs forestiers accessibles aux pompiers.

En 1992, les conditions climatiques rigoureuses de l'hiver et les précipitations abondantes de juin et début juillet ont maintenu une certaine humidité printanière qui, conjuguée à l'absence de vents forts, a permis d'éviter des feux supérieurs à cent hectares. Maigre consolation, me direz-vous, car la Corse a connu des feux d'une grande importance.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Pierre Micaut.

M. Pierre Micaut. Madame le ministre, je tiens à souligner le travail important et responsable accompli par les gestionnaires des parcs naturels régionaux. Je l'atteste personnellement, mais je m'inquiète au sujet de ces parcs, partout en France, et même dans les départements d'outre-mer. Ce matin, en effet, vous avez laissé entendre que l'Etat devrait revoir ses relations avec les responsables des parcs. Mais nous sommes restés sur notre faim. Qu'entendiez-vous exactement par là ?

Deuxième sujet d'inquiétude : les crédits inscrits au budget diminuent de 30 p. 100. Si cette baisse était confirmée, elle menacerait tout simplement l'avenir des parcs. Par ailleurs, aucun engagement explicite n'est encore prévu en leur faveur dans le Fonds d'intervention de la qualité de la vie. Vous avez annoncé qu'une dotation du FIQV leur serait affectée en toute hypothèse. Comment interviendra ce financement ? Rassurez-nous madame le ministre !

Troisième élément qui justifie mon inquiétude : vous allez prochainement présenter le projet de loi relatif au paysage, auquel vous rattachez par un seul amendement tout l'avenir des parcs. C'est bien maigrelet ! Les parcs méritent, à eux seuls, un véritable projet de loi. Celui-ci est prêt depuis le mois de juillet. Pourquoi ne pas l'examiner ? Ce n'est pas un amendement ayant une vague relation avec les paysages qui permettra d'assurer le renouveau des parcs.

Il y a beaucoup de blanc dans ce projet d'amendement. Je souhaite personnellement, avec force et conviction, que le projet sur les parcs nous soit présenté en même temps que le projet relatif au paysage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, les préoccupations que vous venez d'exprimer ont été évoquées ce matin par de nombreux parlementaires.

S'agissant du montant des crédits affectés aux parcs naturels régionaux, le Gouvernement proposera tout à l'heure un amendement qui permettra de répondre à vos inquiétudes. Je vous exposerai en détail, le moment venu, comment il permettra d'assurer le fonctionnement des parcs.

Quant au renouvellement de la législation sur les parcs, je souhaite, en effet, qu'il soit le fruit d'un amendement d'origine parlementaire, qui viendrait se greffer sur le projet de loi relatif au paysage. Je vous trouve bien modeste, monsieur Micaut, à l'égard du travail de l'Assemblée. L'initiative parlementaire - ayant été député, je suis bien placée pour le dire - n'est en rien subalterne par rapport à l'initiative gouvernementale.

M. Pierre Micaut. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire !

Mme le ministre de l'environnement. Les présidents des parcs régionaux étant par définition des élus et pour la plupart des parlementaires, j'estime de bon équilibre et même de bonne courtoisie de laisser au Parlement le bénéfice du travail qu'il a accompli ces dernières années pour mettre au point ce texte législatif. Je souhaite donc que M. Jean-Paul Fuchs, qui est le président des présidents de parcs, puisse faire voter par l'Assemblée, lors de l'examen du projet de loi sur le paysage, les dispositions qui permettront de répondre à l'exigence de qualité que cette réforme vise à atteindre. Nous aboutirons ainsi à un texte cohérent entre, d'une part, la protection et la reconquête du paysage et, d'autre part, l'amélioration du dispositif concernant les parcs naturels régionaux, car ils ont un rôle éminent à jouer dans la protection du paysage.

Cela étant, si la représentation nationale ne veut pas prendre cette initiative, le Gouvernement présentera le projet de loi relatif aux parcs naturels régionaux.

M. Pierre Micaut. Cela paraît préférable !

M. le président. La parole est à M. André Rossi.

M. André Rossi. Madame le ministre, je veux revenir à une question que je vous ai posée à deux reprises par la voie du *Journal officiel* et à laquelle vos services n'ont pas répondu. Elle fait suite à votre annonce de l'établissement d'un inventaire des sites à protéger.

J'ai évidemment approuvé cette initiative et je vous ai demandé d'inclure dans cette liste la vallée de la Marne dans sa traversée du département de l'Aisne. Celle-ci constitue, en effet, à la limite de la région parisienne, un paysage de haute qualité, malheureusement menacé d'être englobé dans la banlieue. Ce site harmonieux, tout en vignobles, en villages anciens, en monuments classés, mérite votre attention et je suis tout prêt à vous y accueillir pour vous le faire visiter et apprécier.

Quelle procédure envisagez-vous pour que nous puissions présenter notre candidature ? Certes, nous ferons, en attendant, preuve de la plus grande vigilance et veillerons à une application stricte des nouvelles mesures de renforcement des études d'impact actuellement soumises au Conseil d'Etat, mais il ne faudrait pas trop tarder.

Personnellement, j'approuve cette modernisation et ce renforcement de la liste des opérations soumises à étude d'impact, laquelle remonte, vous le savez, à 1977. Mais je n'ai pas pu y trouver trace des intentions du Gouvernement en ce qui concerne les gravières. Or, vous le savez, nous sommes très fermement opposés à toute ouverture de gravière sur la

vallée, opposition que nous avons déjà fermement manifestée il y a trois ou quatre ans. Nous sommes prêts à recommencer, surtout à un moment où on parle de besoins en gros matériaux pour les futures infrastructures de l'Île-de-France et pour le TGV-Est.

Nous souhaitons, madame le ministre, que vous vouliez bien nous rassurer. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, le paysage de la vallée de la Marne dans sa traversée sud du département de l'Aisne évolue en ce moment sous l'influence du développement de la région parisienne, ce qui entraîne, d'une part, une pression d'urbanisation et, d'autre part, le développement de carrières qui contribuent à grever les coteaux traditionnellement consacrés aux activités viticoles.

Il s'agit d'un de ces cas où l'Etat pourra dans l'avenir, si vous votez la loi sur le paysage, donner, au moyen de directives paysagères, les orientations et le cadre général nécessaires à la protection du patrimoine paysager qui fait l'identité de cette vallée.

A cet effet, la direction régionale de l'environnement a d'ailleurs dégagé les crédits d'études pour réaliser dans les meilleurs délais un inventaire des sites et des paysages remarquables du sud du département de l'Aisne. Le résultat de cette étude permettra, en fonction des enjeux mis en lumière, de choisir les différents modes de protection les mieux adaptés, y compris, bien entendu, le classement au titre des sites.

M. le président. La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Madame le ministre, je souhaite appeler votre attention sur certains aspects de la lutte contre le bruit dans les grandes villes.

Je vous félicite d'abord de vous attaquer à cette nuisance majeure, et je vous rappelle que j'avais moi-même déposé une proposition de loi sur ce sujet en avril 1990.

Il est très bon de légiférer ; encore faut-il sérieusement mettre en œuvre les moyens de faire appliquer la réglementation. De ce point de vue, entendez-vous prendre enfin les moyens de réduire au strict minimum nécessaire le survol des agglomérations par des avions et des hélicoptères ? S'agissant de Paris, je suis intervenu de nombreuses fois, sans grand succès, pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur la recrudescence du nombre des vols d'hélicoptères et sur le non-respect des itinéraires. Seriez-vous d'accord pour que les vols d'hélicoptères en agglomération soient réduits aux urgences médicales et aux besoins de la police ?

En ce qui concerne les bruits de voisinage, autre nuisance importante dans les grandes villes et particulièrement éprouvante pour ceux qui en sont victimes, vous savez sans doute que, lorsqu'il ne s'agit pas de tapage s'étendant à tout le voisinage, la police répugne, la nuit, à aller constater les infractions à l'intérieur des immeubles. Pensez-vous qu'il soit possible de créer une sorte de « SOS bruit », service que les victimes pourraient appeler la nuit pour faire constater les infractions ? Faute d'un tel recours, elles ne peuvent pas, actuellement, mettre en cause la responsabilité des contrevenants.

Enfin, pensez-vous que la création d'une agence nationale contre le bruit pourrait être un moyen efficace de concentrer les moyens en matière de prévention et de répression ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé ces questions sur la lutte contre le bruit qui, vous le savez, est une de mes grandes priorités.

Vous avez évoqué les nuisances causées par les aéroports et par le survol des hélicoptères. Dans le projet de loi, il est proposé de recréer le fonds d'indemnisation pour les riverains qui sera alimenté par un prélèvement sur les compagnies aériennes dans tous les aéroports qui enregistrent plus de 40 000 mouvements par an. Cette mesure reprend une des dispositions de la proposition de loi que vous avez déposée en avril 1990.

Par ailleurs, je signerai avec les compagnies aériennes une convention qui permettra à tous les riverains de constater l'utilisation par les avions des trajectoires de moindre bruit.

Enfin, en ce qui concerne les hélicoptères, je pense comme vous qu'il y a beaucoup trop d'abus et je suis favorable à ce que l'usage d'hélicoptères soit réservé aux services d'urgence médicale, à la police, à la gendarmerie ou à l'armée. Je peux d'ores et déjà vous annoncer que, sur la base des conclusions du rapport Chappert, je réunirai une table ronde à ce sujet. Je me ferai un plaisir de vous y convier, car je souhaite que des parlementaires y participent.

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Je n'interviendrais certainement pas dans ce débat si le Premier ministre et vous-même aviez répondu aux questions que j'ai posées au début du mois d'août.

Depuis, après avoir caracolé en défendant une politique de protection de l'environnement, en réglementant, ou en tentant de réglementer, l'introduction des déchets en France, vous avez obtenu de vos partenaires que chacun détruise ses déchets à domicile et que la circulation de ceux-ci soit contrôlée.

Première question, comment ce contrôle va-t-il être assuré ? Par une police spéciale ? Par l'établissement de documents prouvant l'origine des déchets transportés ?

Curieuse Europe sans frontières qui n'en aura que pour les pouilles ! Quant à la fraude que provoquera cette réglementation, on l'imagine aisément quand on sait les sommes considérables qui tournent autour de la destruction des déchets dans notre pays et ailleurs.

Deuxième question, des maires allemands, nombreux, je ne citerai que ceux d'Ulm et d'Heidelberg, ont déclaré sur les ondes françaises qu'ils ne pourraient construire les usines de destruction des déchets auxquelles par le passé les écologistes allemands, très puissants, s'étaient opposés, que dans cinq ans. De ce fait, ils demandaient à la France d'accepter impérativement pendant cette période de faire disparaître leurs déchets chez elle. Avez-vous autorisé la signature d'accords particuliers avec ces deux villes ou d'autres villes allemandes ?

Nous nous félicitons que notre pays soit plus performant que ses voisins dans l'industrie de destruction des déchets, mais la France a déjà du mal à détruire tous ses déchets ménagers et industriels. Je passe pour le moment sous silence les déchets toxiques. Nous aurons certainement l'occasion hélas ! d'en parler.

Le Parlement a le droit de savoir quelle est exactement la situation autrement que par des entrefilets dans la presse.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'espère avoir mal compris votre question. J'ai cru comprendre que vous me reprochiez d'avoir à la fois interdit l'importation des déchets allemands et mis en place une coopération transfrontalière. Il faudrait choisir !

M. Alain Griotteray. Vous ne m'avez pas écouté, je vous ai reproché de ne pas avoir répondu à mes questions depuis le mois d'août !

Mme le ministre de l'environnement. Vous seriez bien le seul citoyen à apprécier l'importation des déchets allemands !

M. Alain Griotteray. Je n'ai pas du tout dit cela !

Mme le ministre de l'environnement. Si, à moins que j'aie mal compris ?

M. Alain Griotteray. J'ai demandé si oui ou non vous aviez traité avec Ulm et Heidelberg pour accepter pendant encore cinq ans leurs déchets comme l'annonçait hier soir la presse - et elle seule - en entrefilet ?

Mme le ministre de l'environnement. Restez calme, monsieur le député ! J'ai bien compris votre question !

M. Alain Griotteray. Ma question est claire mais vous n'en avez pas eu connaissance à l'avance !

M. Georges Benedetti. Oh ! Ça va !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Mme le ministre de l'environnement. Vous avez commencé par me reprocher l'interdiction d'importation des déchets allemands !

M. Alain Griotteray. Je l'ai approuvée !

M. Jean-Pierre Kuchelda. Inutile de crier !

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

Mme le ministre de l'environnement. Très bien ! Je vous en donne acte !

M. Jean-Pierre Kuchelda et M. Alain Calmat. Monsieur Griotteray, vous pourriez être plus courtois !

M. le président. Chers collègues du groupe socialiste, je vous en prie, laissez-moi présider !

M. Jean-Pierre Kuchelda. Oui, mais faites-le alors !

M. le président. Poursuivez madame le ministre !

Mme le ministre de l'environnement. L'importation de déchets ménagers allemands pour mise en décharge est désormais interdite sur notre territoire. Comment pourrait-on en effet prévoir la fermeture dans notre pays de 6 500 décharges tout en continuant à importer les déchets ménagers extérieurs ?

Dans le cadre de cette interdiction, qui a été extrêmement brutale pour nos voisins et amis allemands, il a été convenu de mettre en place une commission régionale de coopération transfrontalière. N'oublions pas que nous exportons, nous aussi, certains de nos déchets industriels !

Quatre dérogations - pas une de plus - de quatre mois chacune et autorisant uniquement des incinérations, ont été accordées. Le dispositif est entièrement maîtrisé. Toutes les demandes de dérogation pour mise en décharge ont été refusées même lorsqu'il s'agissait de coopération transfrontalière.

En contrepartie, il a été demandé aux préfets des départements et des régions concernés de présenter un programme de fermeture de toutes les décharges sauvages des départements et de rechercher de nouveaux clients auprès des collectivités territoriales françaises, même hors du département, qui reste la structure de base pour l'élimination des déchets ménagers.

L'objectif est de substituer à des autorisations d'importation de déchets ménagers allemands, uniquement, je le répète, pour incinération, des déchets produits à proximité et sur notre territoire. Nous referons le point dans quatre mois.

Mais, ayez une vision réaliste de la coopération transfrontalière : lorsque nous acceptons pour incinération des déchets industriels ou ménagers, nous demandons un engagement de réciprocité de la part des autorités allemandes. C'est dans ce cadre que se fait la coopération et uniquement au niveau transfrontalier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Pierre Micautz. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micautz, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Micautz. Je vous prie de m'excuser, madame le ministre, d'interrompre en quelque sorte le débat, mais je me dois de faire un rappel au règlement.

En effet, et je m'adresse maintenant à vous, monsieur le président, nous apprenons par des bruits de couloir - ce qui est tout à fait étonnant - que l'Assemblée ne siégerait pas demain après-midi comme il était initialement prévu. Si elle devait se révéler exacte, une telle information en dirait long sur la considération que l'on porte à cette assemblée.

Qu'en est-il exactement ?

M. François-Michel Gonnot. C'est la grève ?

Si ce que nous avons « découvert » devait être confirmé, je vous laisse, monsieur le président, le soin d'en informer le bureau afin qu'il puisse apprécier le sérieux avec lequel sera examiné, dans la nuit, un budget extrêmement important puisqu'il concerne non seulement l'urbanisme mais également le logement et les services communs - rien que ça !

Continuons à travailler ainsi et la France sera bien servie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Kuchelda. Très bien !

Qu'en est-il exactement ?

M. le président. Cher collègue, je vous ai bien entendu, mais je crois que s'il y a changement, ce ne sera pas le fait du Gouvernement.

Je transmettrai vos remarques au président de l'Assemblée nationale, au bureau...

M. Alain Griotteray. Cette séance est-elle supprimée ou pas ?

M. le président. ...ainsi qu'à la conférence des présidents.

M. François-Michel Gonnot. Cette nouvelle est-elle confirmée ?

M. le président. Je ne sais pas.

4

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Reprise de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993.

ENVIRONNEMENT (*suite*)

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union de centre.

La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame le ministre, vous avez récemment présenté devant le conseil des ministres un projet de loi tendant à compléter le dispositif réglementaire sur les sources sonores, le bruit et ses nuisances. Ce projet antibruit, dont l'ambition est d'être une loi-cadre pour prévenir le bruit, répond, incontestablement, à l'attente d'un très grand nombre de nos concitoyens.

En effet, trop longtemps négligé par l'administration, les entreprises et, d'une façon générale, par l'opinion publique le bruit apparaît aujourd'hui - toutes les études le prouvent - comme un véritable problème de santé publique. Plusieurs millions de Français sont confrontés dans leur vie quotidienne à des niveaux de bruit trop élevés, notamment du fait du voisinage de grandes infrastructures de transport, d'activités industrielles et commerciales ou artisanales. Avec ce nouveau projet et sans anticiper le débat, je crains qu'une fois encore ces bonnes idées ne se heurtent aux dures réalités financières car la lutte contre le bruit a un coût particulièrement élevé.

Je voudrais, pour ma part, m'arrêter quelques instants sur le problème de la protection contre le bruit aux abords des infrastructures routières du réseau national et en particulier sur la réglementation relative au recensement des points noirs concernant le bruit. Si l'Etat s'est imposé des règles pour limiter cette source de nuisances, il a dû également définir des règles strictes d'intervention.

Dès 1982, un programme pluriannuel de protection phonique des constructions soumises à des niveaux de bruit trop élevés en raison de la proximité de telles infrastructures fut retenu. Il visait les cas prioritaires recensés préalablement à son élaboration selon des critères établis, tels le niveau de

bruit, l'importance des populations touchées, le caractère social des logements avec, pour objectif, la suppression des points noirs exposés à un niveau sonore journalier de plus de 75 décibels et la réduction progressive de ceux qui étaient exposés à plus de 70 décibels.

Si ce recensement a été placé sous la responsabilité de votre ministère, madame le ministre, le Centre d'études des transports urbains - le CETUR - étant chargé de l'instruction technique du recensement et de son dépouillement, c'est la direction des routes au ministère de l'équipement, et elle seule, qui gère les crédits alloués par l'Etat à ce programme.

Or, au bout de dix années, je constate qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'élimination de tous les points noirs et que, malheureusement, on se heurte systématiquement à des problèmes de financement.

J'en veux pour preuve la situation de trois communes de ma circonscription traversées par les autoroutes A 72 et A 47, La Fouillouse, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, où le seuil de tolérance est nettement dépassé.

Madame le ministre, dans ce domaine comme dans d'autres, les intentions ne suffisent pas ! Permettez au démocrate chrétien que je suis...

M. Jean-Pierre Brard. Chrétien peut-être, démocrate c'est autre chose ! (Sourires.)

M. François Rochelaine. ...de dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions. En effet, et en dépit des actions répétées ces dernières années, tant par les riverains que par les élus locaux, aucune protection n'a encore été mise en place sur les communes de La Fouillouse et de Rive-de-Gier.

Je souhaiterais donc que vous m'indiquiez, madame le ministre, de quels moyens vous disposez pour réaliser dans les meilleurs délais ce programme de protection phonique. S'agissant des cas précis que je viens d'évoquer, quelles actions concrètes êtes-vous prête à mener auprès de votre collègue de l'équipement pour que la résorption de ces points noirs dus au bruit soit enfin programmée ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, la question que vous posez soulève en effet un problème essentiel puisque 400 000 logements sont aujourd'hui exposés, en France, à des normes de bruit intolérables.

Le projet de loi sur le bruit, s'il est adopté par le Parlement, permettra d'éviter la création de nouveaux points noirs puisque, d'une part, les promoteurs devront obligatoirement insonoriser les logements construits au bord des axes routiers bruyants et, d'autre part, la construction d'axes routiers en zone habitée devra obéir à des normes antibruit et que des crédits devront être affectés à cet effet.

La résorption des points noirs existants se fait progressivement mais à un rythme que je juge, comme vous, insuffisant. Il faudrait, en effet, environ 11 milliards de francs pour supprimer ces points noirs qui génèrent une véritable inégalité devant l'environnement.

J'ai proposé à M. Franco, le ministre de l'équipement, de mettre en place un groupe de travail qui sera chargé non seulement d'identifier les points noirs, mais aussi d'établir un programme d'actions prioritaires et de proposer les moyens de financement correspondants.

Je ferai en sorte, monsieur le député, que les points noirs du département de la Loire que vous avez signalés fassent l'objet d'un examen particulièrement attentif et prioritaire au regard des critères qui auront été ainsi définis. Si vous le souhaitez, je m'en entretiendrai de vive voix avec vous.

Je saisis toutefois l'occasion de votre question pour évoquer le développement du véhicule électrique qui permet de lutter contre le bruit en ville. Puisque je viens d'avoir communication de la liste des villes pilotes qui vont faire l'objet d'une expérience en la matière, j'en donne la primeur à la représentation nationale.

M. Jean-Pierre Kuchelds. Ce sont des communes qui en ont les moyens !

Mme le ministre de l'environnement. Avignon, Aire 2000 qui regroupe Montbéliard, Belfort et Héricourt, Belle-Ile, Bordeaux, Cherbourg, Douai, Grenoble, La Rochelle-sur-Yon, La Rochelle, Lyon, Le Havre, Montreuil, Montigny-lès-Cormeilles, Nanterre, Nantes, Nevers, Rouen, Saint-

Quentin-en-Yvelines avec les sites associés de Versailles, du plateau de Saclay et de Billancourt, Sophia-Antipolis, Strasbourg et Tours.

D'autres villes se sont d'ores et déjà portées candidates pour de futures expériences. Pour l'instant, ont été surtout retenues les villes qui s'étaient déjà engagées sur des achats de véhicules électriques, s'agissant notamment de flottes captives. Une deuxième vague d'expériences devrait bientôt suivre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Puisque nous en sommes au groupe de l'Union du centre, je répondrai, si vous le permettez, monsieur le président, aux questions qui ont été posées ce matin par M. Guellec et pour lesquelles je devais recueillir auprès de mes collègues des éléments d'information complémentaires.

Monsieur Guellec, vos questions portaient respectivement sur les cantines, les rapports entre le Fonds de développement économique et social et les agences de l'eau, les critères qui ont présidé au choix des sites s'agissant de la politique du paysage et sur les parcs - je reviendrai sur ce dernier point au cours du débat.

S'agissant de l'insonorisation des cantines, pour laquelle vous aviez bien voulu proposer la candidature de la commune de Pouldreuzic, je regrette que la réponse du préfet du Finistère, que j'ai contacté, ne vous soit parvenue que très récemment alors que votre courrier était, si je ne m'abuse, daté du 22 septembre. Mais j'ai le plaisir de vous annoncer que votre commune a été retenue pour participer aux opérations d'insonorisation. Le préfet vous demande de remplir la fiche technique jointe à la circulaire qu'il vous a envoyée. La réponse s'est fait attendre mais je suis rassurée de constater que l'administration répond au courrier des élus ! (Sourires.)

En ce qui concerne les rapports entre le FDES et les agences de l'eau, je m'en suis entretenue, avant la reprise de séance, avec le ministre de l'économie et des finances, M. Sapin. J'estime en effet comme vous que de tels procédés ne sont pas acceptables. Je considère, en ma qualité de ministre de l'environnement, que les chefs ou les sous-chefs de bureau, en dépit de toutes leurs compétences, ne doivent pas avoir plus de pouvoirs que les ministres. J'ai demandé au ministre de l'économie et des finances de recevoir tous les présidents des comités de bassin et d'annuler la réunion prévue pour le 16 novembre. J'ai donné comme instruction aux directeurs des agences de l'eau de ne pas assister à la réunion du comité spécialisé tant que le ministre de l'économie et des finances, et il en est d'accord, n'aura pas reçu les présidents des comités de bassin. Au cours de cet entretien, nous nous expliquerons, au fond sur la nouvelle procédure mise en place.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà un ministre énergique !

Mme le ministre de l'environnement. Quant aux critères de choix dans la politique du paysage et en particulier pour les labels, je tiens à vous indiquer que lundi prochain se réunira le jury national qui attribuera les labels du paysage. Ceux-ci donneront lieu, bien sûr, à des aides financières du ministère de l'environnement, mais leur permettront surtout d'accéder à une notoriété que souvent ils méritent mais dont ils ne bénéficient pas, parce que ce sont de trop petits paysages ou parce qu'on n'en fait pas grand cas.

Monsieur le député, je vous invite, si vous le souhaitez, à faire partie de ce jury. A dix-sept heures, il rendra ses décisions et tous les produits du terroir seront présentés. Le paysage doit devenir un outil de travail dès lors qu'il permet aux populations rurales de vivre en valorisant les produits de leur terroir.

Sont ainsi concernés par ce premier label les chaos granitiques du Sidobre, les mirabelliers de la côte de Meuse, le Beaufortin, les marais salants de Guérande, le Beaume de Venise, les vergers cidricoles de Barenton, les hortillonnages d'Amiens, les claires de la Seudre, les vergers à poiriers du Domfrontais, les Baronnières, les houblonnières des monts de Flandre, le blé noir du centre Bretagne, les terrasses de Garonne, etc.

Cinquante paysages qui représentent la richesse et la diversité du territoire français seront ainsi soumis à ce jury national. Cinquante autres, je l'espère, parviendront jusqu'à moi en début d'année prochaine. Ainsi une centaine de paysages et des produits du terroir recevront un label qui leur permettra de maintenir et de développer des politiques de développement rural.

M. le président. La parole est à M. Claude Birraux.

M. Claude Birraux. Madame le ministre, ma question a pour but de m'aider à distinguer, à partir d'exemples précis, la part du médiatique et celle du concret dans l'action que vous avez menée depuis votre arrivée à la tête de ce ministère. Il vaut mieux s'adresser à vous pour nous permettre d'y voir plus clair que de lire les articles vous concernant.

Six mois après la plus grande mobilisation médiatique et gouvernementale de la planète qu'a été le sommet de Rio dont l'échec financier - je ne fais que citer un journaliste - a été reconnu par tous les participants, ne peut-on être sceptique sur le rôle réel de la commission du développement durable qui devrait voir prochainement le jour ? Comment ne pas craindre, comme plusieurs responsables internationaux d'ONG d'environnement, que cette instance, qui comprendra entre vingt-quatre et cinquante-trois pays, n'ait pas de véritable autorité et que son fonctionnement ne se perde dans une trop grande bureaucratie ?

Ensuite, pourquoi l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie s'est-elle vu confier de nouvelles missions sans obtenir une augmentation suffisante des crédits qui lui sont alloués, de telle sorte qu'elle se trouve maintenant submergée de questions auxquelles il lui est difficile de répondre, faute de moyens ? Cela est d'autant plus ardu que la triple tutelle ne doit pas arranger les choses.

Quant à l'Institut français de l'environnement, à peine délocalisé à Orléans, pourquoi voit-il ses crédits diminués de moitié par votre ministère qui n'envisage, par ailleurs, aucune augmentation des effectifs en 1993 ? Même si l'heure est à la rigueur, comment comprendre cette politique du très court terme qui ne permet pas à l'Institut d'être l'outil technique nécessaire qu'il devrait être en devenant vraiment opérationnel ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, la conférence de Rio a permis une prise de conscience planétaire des menaces qui pèsent sur notre terre et je vous donnerai quatre exemples concrets d'engagements pris à la suite de ce sommet.

La première concrétisation a été la convention de Paris sur la protection de l'Atlantique Nord-Est, qui a été adoptée sous ma présidence au mois de septembre ; ce fut difficile. Interdisant, pour quinze ans, sur la base du principe de précaution, l'immersion de déchets radioactifs, elle va imposer un effort considérable de réduction des pollutions industrielles et d'élimination des produits toxiques. Elle contraindra notamment la France à réaliser environ 50 milliards de francs d'investissements jusqu'à l'an 2000, en particulier pour l'élimination de tous les PVC, car cela a été l'objet d'un engagement international. Mon ambition est maintenant de transférer cet exemple en Méditerranée.

En ce qui concerne la convention biodiversité, on peut citer le traité de l'Antarctique qui protège ce continent pour cinquante ans, la décision de créer un sanctuaire pour les dauphins en Méditerranée et une réserve marine internationale dans les bouches de Bonifacio. Je compte enfin proposer un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité en application de la directive communautaire Habitat.

Pour ce qui est de l'aide aux pays du Sud, la France s'est engagée à atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB d'ici à l'an 2000 ; notre aide publique au développement sera ainsi portée à plus de 43 milliards de francs en 1993.

En outre, je vais conclure avec le ministre de la coopération un accord pour intégrer les préoccupations d'environnement dans notre politique de coopération avec l'utilisation du programme communautaire de 3 milliards d'ECU pour financer l'agenda 21.

S'agissant enfin de la lutte contre l'effet de serre, l'ADEME est plus particulièrement chargée de trois programmes prioritaires qui comprennent le développement des biocarburants, notamment du diester, le développement de l'utilisation du bois avec un soutien aux chaudières collectives en milieu rural et aux chaudières à bois des particuliers, ainsi que l'opération villes pilotes pour l'utilisation de véhicules électriques que je viens d'évoquer et un ensemble d'actions en matière de transports et d'énergies renouvelables.

Quant à l'IFEN, son rôle sera de développer des banques de données et de renforcer l'observation scientifique des cycles et des changements écologiques.

M. le président. La parole est à Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Madame le ministre, je vous interrogerai non sur les parcs naturels, car vous avez déjà répondu aux multiples questions posées sur ce sujet, mais sur la collecte des déchets toxiques des ménages.

Ces derniers ne représentent qu'une faible fraction des ordures ménagères - de 1 à 2 p. 100 -, mais ils entraînent des perturbations considérables dans la gestion des déchets, du fait des transferts de pollution qu'ils occasionnent : diffusion dans l'atmosphère, le sol et l'eau, dysfonctionnement des stations d'épuration. En effet, les polluants contenus dans les produits de consommation utilisés pour le bricolage, le jardinage ou le ménage ne disparaissent pas lorsqu'on traite les ordures ménagères. Il y a seulement transfert des pollutions.

Pour toutes ces raisons, la collecte séparée des déchets toxiques des ménages apparaît aujourd'hui comme une nécessité incontournable. Elle se développe d'ailleurs en France - la Savoie et l'Essonne ont déjà travaillé en ce sens - soit par apport volontaire dans les déchetteries, soit par du ramassage porte-à-porte à l'aide d'unités mobiles. Toutefois, à l'heure actuelle, les déchetteries ne sont pas autorisées à accepter la totalité des déchets toxiques ménagers sauf recours à une procédure très compliquée.

Madame le ministre, envisagez-vous de simplifier cette procédure afin de faciliter la souhaitable collecte des déchets toxiques des ménages dans les déchetteries ?

Par ailleurs, le droit helvétique vient de prévoir l'obligation pour les particuliers de la remise séparée des déchets toxiques, l'obligation de reprise par les distributeurs et l'obligation faite aux communes d'organiser une collecte spécifique pour les déchets toxiques de ménage. Comptez-vous introduire des dispositions similaires en France ?

Enfin, une directive européenne sur les piles électriques prévoit une consigne qui favorise la reprise directe par le distributeur. Cette approche pourra-t-elle, le cas échéant, être étendue dans notre pays à l'ensemble des déchets toxiques des ménages, peintures, solvants, pesticides ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, les déchets toxiques des ménages feront l'objet d'une attention particulière dans les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers puisque, dans la circulaire de mise en œuvre, je demanderai aux préfets de prendre tout particulièrement en compte ce sujet.

Le développement des déchetteries est une solution au problème soulevé ; outre leur création dans les plans d'élimination, les investissements nécessaires seront soutenus en phase initiale par le fonds de gestion de l'ADEME. Si la procédure administrative est compliquée, comme vous le soulignez, c'est pour constituer une garantie. J'ai cependant demandé à mes services de réexaminer cette question afin que les garanties imposées ne constituent pas un frein au dispositif.

Vous avez également évoqué le problème des autres produits : peintures et solvants. Vous savez que le ministère de l'environnement a créé le label NF pour ces produits, afin, justement, de distinguer ce qui relève uniquement du marketing commercial de ce qui correspond réellement à des produits non toxiques pour l'environnement. Je souhaite que nous allions plus loin et que, petit à petit, plusieurs autres produits soient intégrés dans ce label NF environnement.

Enfin je suis extrêmement sensible à la question des consignes, car les Français sont prêts, notamment les enfants avec celles des jouets, à rapporter les piles après les avoir sorties du reste des déchets. Nous devons absolument organiser cette récupération. Peut-être faut-il instaurer, comme en Suisse, un système de consigne. J'ai fait élaborer un texte en ce sens généralisant la consigne pour les piles les plus toxiques, en application de la directive communautaire. Je souhaite que nous puissions aller plus loin que cette directive afin que tous les accumulateurs et toutes les piles soient consignés, d'autant que les consommateurs y sont prêts.

Je rencontre, la semaine prochaine, les industriels concernés par ce secteur pour examiner avec eux ainsi qu'avec les grandes surfaces de quelle façon nous pouvons organiser la collecte et, surtout, construire les équipements nécessaires au traitement des piles, car rien ne sert d'empiler des piles, si j'ose dire, si les filières industrielles pour les retraiter n'existent pas.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. J'interviens à la place de M. Marcel Dehoux retenu dans sa circonscription pour une opération de protection de l'environnement relative à la récupération d'énergie.

Madame le ministre, vous avez lancé, au cours du mois de septembre, le programme Mille cantines protégées contre le bruit. La lutte contre le bruit est une de vos priorités d'action et ce programme a reçu un accueil favorable de la part des collectivités. Il intéresse en effet, des milliers et des milliers d'enfants dans une période de leur journée qui doit être un moment particulier de relaxation. Je souhaite donc connaître les modalités pratiques et l'échéancier de mise en œuvre de ce programme.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Si vous le permettez, monsieur le député, je voudrais, avant de vous répondre, apporter des réponses aux deux questions de M. Jean-Pierre Brard.

Je viens en effet d'obtenir l'accord du ministre de l'industrie et du commerce extérieur, et du ministre de l'énergie pour qu'un débat national soit organisé sur le problème du nucléaire en France et en Europe de sorte qu'il ait la plus large audience possible. Je suis prête à le faire relayer par les DIREN et par les DIRE dans chaque région. Cela devrait répondre à votre préoccupation de transparence et de dialogue sur ce sujet, monsieur Brard.

Vous avez également évoqué un problème relatif au crédit des associations qui sont effectivement en légère diminution. Je puis vous annoncer que le Gouvernement est prêt à améliorer cette situation et qu'un amendement sera déposé sur ce sujet, ainsi je le répète, qu'un amendement, pour améliorer les dotations des parcs naturels régionaux qui ont été longuement évoqués.

M. Jean-Pierre Brard. Dans quel délai pourrait se tenir le débat sur le nucléaire ?

Mme le ministre de l'environnement. Je ne peux pas vous donner de date pour l'instant. Néanmoins je suis prête à en parler avec vous et avec l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques technologiques, pour voir dans quel délai il est raisonnable d'organiser ce débat afin qu'il ne soit pas esquivé et qu'il ait vraiment lieu au fond.

M. Jean-Pierre Brard. Vous nous recevriez donc au ministère pour en parler.

Mme le ministre de l'environnement. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Brard. Ainsi soit-il !

Mme le ministre de l'environnement. J'en viens à la question de M. Kucheida relative au bruit dans les cantines.

On estime en effet - et c'est la raison pour laquelle j'ai lancé cette opération pilote sur le problème d'insonorisation des cantines - que 80 p. 100 des salles de classe et des cantines ont une très mauvaise acoustique. Cela fait subir un préjudice important aux enfants qui les fréquentent.

Ainsi on s'est rendu compte, au cours d'une brève enquête, que les enfants concernés mangeaient moins à la cantine, qu'ils arrivaient fatigués en classe l'après-midi, qu'ils n'avaient pas disposé du temps de convivialité nécessaire. En conséquence, leur disponibilité pour apprendre était beaucoup moins grande que lorsqu'ils avaient la chance de prendre leur repas dans un lieu calme.

C'est pourquoi le 14 septembre dernier, j'ai lancé un appel aux maires, aux parents d'élèves et aux enfants. Je peux vous dire que le standard du ministère de l'environnement a quasiment explosé ! J'ai, en effet, reçu plusieurs milliers de demandes relatives à l'insonorisation des cantines et, à l'heure actuelle, nous avons déjà signé 800 protocoles pour lancer des travaux. J'ai bon espoir, si vous m'accordez les crédits inscrits dans ce budget, de satisfaire toutes les demandes à hauteur de 50 p. 100 des travaux d'isolation.

Les mille premières cantines seront financées. D'ailleurs je tiens à préciser que les crédits d'isolation ne sont pas coûteux, contrairement à ce que l'on pourrait croire. Il suffit bien souvent d'un rien : mettre une nappe sur une table pour ne plus entendre le bruit des verres et des couverts, changer

le mobilier, installer des chaises en plastique au lieu de chaises métalliques, passer une couche d'insonorisation au plafond...

Les délégations régionales de l'ADEME sont maintenant à la pointe de la connaissance pour ce qui est des matériaux d'isolation. Elles peuvent donc informer les maires et les directeurs d'école sur les prix de ces matériaux, sur les entreprises du secteur capables, aux moindres coûts, de réaliser ces travaux. Par conséquent, même les cantines qui n'entreront pas dans l'enveloppe du ministère de l'environnement pourront engager les 2 000 ou 3 000 francs qui suffiront à insonoriser une cantine, puisque 50 p. 100 de la dépense seront apportés par la mairie.

De toute façon, il ne faut pas s'arrêter au problème du coût. Souvent, pour un effort minime, on apporte un confort incomparable aux enfants et aux instituteurs qui surveillent la cantine. Je vous rappelle qu'une cantine de quatre-vingts enfants non insonorisée produit autant de bruit qu'une scierie industrielle !

M. le président. Chers collègues, je vous rappelle que les députés présents ne peuvent poser les questions des absents.

M. Jean-Pierre Brard. Ce qui confirme que les absents ont toujours tort !

M. le président. Cette règle a été adoptée par la conférence des présidents. Vous pouvez vous substituer à un collègue absent mais vous ne pouvez pas poser sa question.

La parole est à M. Georges Benedetti.

M. Georges Benedetti. Madame le ministre, je vous ai déjà interrogée en commission sur la question du démarrage de l'usine Atalante, à Marcoule qui dépend du CEA. Vous-même deviez, avec votre collègue de l'industrie, signer le dernier arrêté interministériel à ce sujet, après les deux autres intervenus au mois d'août. Pouvez-vous m'apporter une réponse plus précise sur ce point ?

On a parlé, dans le débat, de démantèlement des installations nucléaires et un amendement a été déposé à ce propos au nom de la commission des finances. Je m'en réjouis. De ce point de vue, la centrale nucléaire de Marcoule dispose d'atouts, notamment d'un grand savoir-faire. Elle mérite donc vos encouragements et votre soutien, sachant cependant que certains ateliers sont atteints par la vétusté.

La question essentielle que je souhaite vous poser, madame le ministre, concerne la suppression de l'heure d'été, sujet que vous connaissez bien, puisque vous avez vous-même remis un rapport au Gouvernement en mars 1990, qui propose de maintenir l'heure d'hiver toute l'année. Nombreux ont été les parlementaires, d'ailleurs sur tous les bancs, à poser cette question chaque année, sans omettre les propositions de loi déposées en la matière.

Depuis 1976, date d'application de l'heure d'été, les réponses ministérielles aux questions posées sont largement stéréotypées. Elles font souvent allusion aux économies d'énergie. Au cours des premières années on parlait même de 300 000 tonnes d'équivalent-pétrole. Depuis, les estimations ont varié en France.

Le rapport de la Commission des Communautés européennes de décembre 1989, que vous citez dans votre rapport, remet en cause la justification économique officielle de l'heure d'été, indiquant que les économies réalisées sont infimes, voire qu'elles ne sont même pas établies avec certitude. Le même rapport indique que ces économies très réduites peuvent être contrebalancées par un accroissement de la consommation de chauffage et d'éclairage le matin, notamment aux mois d'avril, puis de septembre et d'octobre, c'est-à-dire au début et à la fin de la période d'application de l'heure d'été.

Je rappelle enfin qu'EDF indiquait dès 1990 que, compte tenu du niveau actuel du stock d'uranium, le gain en devises était pratiquement nul.

En revanche, les inconvénients résultant des changements d'heure sont bien connus et font chaque année l'objet de nombreuses protestations.

D'abord, les rythmes de vie sont fortement perturbés, ainsi que j'ai pu le vérifier dans le cadre de mes activités médicales. Dans les hôpitaux et les centres de séjour pour personnes âgées, des problèmes difficiles d'adaptation se posent pendant plusieurs semaines, voire durant des mois. D'ailleurs quelqu'un a-t-il chiffré l'augmentation du coût des prestations médicales pendant ces périodes de changement ?

Ensuite, les inconvénients sont légion dans le monde agricole et rural. De nombreuses professions agricoles vivent en effet à l'heure du soleil, c'est-à-dire à l'heure naturelle. Il en résulte des difficultés d'adaptation par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, notamment pour l'école.

De même, il est bien des contraintes pour diverses autres professions dont les directeurs de travaux, notamment dans le secteur du bâtiment qui est indiscutablement mieux adapté à l'heure naturelle. Les personnes œuvrant en travaux postés subissent parfois des préjudices considérables, ainsi que j'ai pu le vérifier moi-même à Marcoule : insomnies durables, troubles psycho-somatiques, digestifs ou autres.

Enfin certains invoquent l'accroissement des pollutions, notamment de la pollution photo-oxydante.

A l'opposé, il est vrai que certains se félicitent de l'agrément des longues journées d'été. Toutefois ils oublient généralement la rupture brutale qui intervient lors du nouveau changement à la fin du mois de septembre et les conséquences psychologiques qui en résultent.

Ma conclusion, madame le ministre, sera la vôtre : il faut supprimer le changement d'heure. Vous avez certes évoqué des difficultés diplomatiques, mais vous avez écrit dans votre rapport de 1990 : « Aujourd'hui le contexte est propice à une nouvelle consultation européenne eu égard précisément aux conclusions de la Commission des Communautés européennes ».

Ma question sera simple : êtes-vous décidée à engager, au nom du Gouvernement français, cette consultation européenne ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, sur Atalante, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : j'ai entre les mains la lettre cosignée valant autorisation d'exploitation d'Atalante. Je vous la communiquerai.

S'agissant de l'heure d'été, vous connaissez ma position. Je vous rappelle que, lors de la proposition de sixième directive européenne du 26 mars 1992 prorogeant l'heure d'été, la France a émis une réserve. Maigre progrès, me direz-vous ! Je reste persuadée que ce changement d'heure ne tient pas debout. Il fait souffrir de nombreux Français, notamment les enfants, les personnes âgées, les ruraux. Le blocage actuel est, comme je l'ai dit, diplomatique.

Je souhaite - pourquoi pas ? - avoir le soutien de la représentation nationale. Lancez une pétition parmi vos collègues ! (Sourires.) J'ai besoin de pouvoir reprendre l'initiative pour régler ce problème avant le prochain changement d'heure, c'est-à-dire dans trois ou quatre mois. Je vous remercie de ce que vous pourrez faire pour m'aider.

M. le président. La parole est à M. Claude Laréal.

M. Claude Laréal. Madame le ministre, avec la loi du 13 juillet 1992, nous avons donné aux collectivités locales un cadre et des moyens pour intervenir sur le traitement des ordures ménagères.

Dans ma circonscription, treize communes ont monté avec un industriel une usine de tri sélectif avec destruction des ordures ménagères par lombriculture. Ce procédé innovant fonctionne bien. Cependant nous rencontrons des difficultés pour l'écoulement des produits issus de la récupération, tant pour les ordures ménagères que pour les déchets industriels ordinaires. Ainsi, aujourd'hui, comme la plupart des industriels de la récupération, nous ne trouvons pas preneur, contre rémunération, des produits sélectionnés. Qui plus est, pour ce qui est des métaux notamment, il est très souvent demandé l'acquiescement d'une somme de 200 francs hors taxe par tonne, alors que le prix de la mise en centre d'enfouissement technique, classe II, est, en moyenne, de 130 francs hors taxe. Aussi, il est à craindre que les perspectives ouvertes par la loi relative à l'élimination des déchets aient des difficultés à se concrétiser.

Quelles mesures peuvent être prises afin de garantir les conditions nécessaires au maintien du tissu industriel de la récupération et de l'écoulement des produits recyclés ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, je vous remercie de votre question.

L'ensemble des mesures nécessaires non seulement au maintien mais également au développement des métiers de la récupération ont été prises ou vont l'être.

En ce qui concerne les emballages, qui constituent la moitié des déchets ménagers, la création d'Eco-emballage va permettre de drainer 2,5 milliards de francs vers les collectivités qui s'appuieront, bien évidemment, sur les professionnels de la récupération pour développer la collecte.

Les filières de matériaux - aluminium, verre, acier, papier carton, plastique - s'engagent à développer dans le même temps les moyens de recyclage pour, d'ici à dix ans - telle est l'obligation de résultat qui leur a été fixée - être en capacité de recycler 70 p. 100 des emballages.

Un décret est en préparation, qui assignera les mêmes objectifs pour les déchets industriels banals.

Enfin, les plans d'élimination des déchets tiendront le plus grand compte de l'avis des professionnels, qui seront associés aux commissions préparatoires de ces plans au niveau départemental et au niveau régional. Les préfets ont instruction de chercher à favoriser le développement de ces plans, ainsi que les débouchés de valorisation et de recyclage.

M. le président. Nous revenons au groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Paul Chollet.

M. Paul Chollet. Madame le ministre, les mères de famille de ma région vous sont reconnaissantes d'avoir souligné les perturbations apportées par l'heure d'été sur les rythmes circadiens de leur progéniture.

Aujourd'hui, ce sont les maires des petites et grandes communes de ma circonscription, qui sont inquiets parce qu'ils n'ont pas le sentiment d'être l'objet de la même écoute et du même soutien.

S'agissant du traitement des ordures ménagères, personne ne remet en question la loi du 13 juillet qui nous a montré le chemin de la vertu en matière d'environnement, mais sachez, par exemple, que, sur le terrain, le principe de proximité est bafoué plus que jamais parce que les frontières administratives inter-régionales se font de plus en plus étanches, parce que les plans départementaux pour les déchets restent dans les cartons, mêmes si les sites existent, par crainte de réactions des riverains, et parce que votre surveillance un peu trop implacable quant aux tonnages accueillis sur les sites agréés conduit leurs exploitants à renier une partie de leurs contrats. Et ce sont toujours les plus faibles qui trinquent !

Chez moi, trente-deux communes, qui représentent un tiers de mon département, avaient anticipé dans la voie que vous avez tracée et se trouvent aujourd'hui gravement pénalisées car elles doivent apporter leur mâchefer à plus de deux cents kilomètres et voient leurs frais de transport passer de 172 francs à 423 francs la tonne. Quel maire rural peut résister à la tentation de revenir en arrière et de se débarrasser tout seul, sur un site sauvage, derrière un fourré, des ordures ménagères ?

Madame le ministre, ne voyez pas dans ce propos une mise en question, mais une véritable supplique. Veuillez, je vous prie, à ce que les communes, comme c'est le cas actuellement, ne soient pas le jouet des deux grands groupes industriels qui se partagent le traitement des déchets en France. Ne cantonnez pas les préfets dans un rôle de censeur à coup de circulaires ou de projets de circulaires. Soutenez-les dans leur rôle premier qui est de promouvoir l'esprit de responsabilité des élus, dans la recherche des solutions locales. Recevez ou faites recevoir les élus de la nation lorsqu'ils vous sollicitent, avant de répondre, pour mieux corriger les effets pervers des textes qu'eux-mêmes approuvent sur le fond.

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, j'ai bien noté votre préoccupation à propos du traitement des déchets par les collectivités locales, en particulier le district d'Agen.

Les principes d'autosuffisance ou de proximité ou d'échelon départemental pour la gestion des plans d'élimination des déchets ménagers, n'empêchent pas, bien évidemment, des coopérations intercommunales. Je partage donc votre souci. Il est, en effet, aujourd'hui très difficile aux collectivités territoriales qui avaient pris des habitudes ou qui avaient réglé leur problème de telle ou telle façon, de revenir brutalement en arrière et d'imaginer du jour au lendemain de nouvelles solutions.

Les instructions que j'ai données aux préfets leur donnent une obligation de résultat, d'abord en ce qui concerne la fermeture de décharges sauvages. Pour le reste, à partir du moment où les coopérations qui peuvent d'ailleurs parfois s'engager sous la forme d'une réciprocité entre les différentes communes, apportent une solution, celle-ci est, à mes yeux, préférable à celle qui consisterait en des détournements de flux en pleine campagne.

Je suis donc prête à vous recevoir moi-même ou à demander au directeur de la prévention de la pollution et des risques ici présent de prendre contact directement avec vous pour examiner de quelle façon nous pouvons, bien évidemment sans remettre en cause les règles fixées par la loi, prendre en compte les considérations locales, puisque, après tout, l'objectif principal est d'abord que soit proprement réglé le problème des déchets.

M. le président. Nous revenons au groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Madame le ministre, votre dotation budgétaire augmente de 8 à 9 p. 100. Cette progression est certainement respectable mais, à tout prendre, est-ce réellement fondamental ? C'est un très petit budget. Certes, il vaut mieux qu'il augmente mais petit il est, petit il restera. Il ne permettra certainement jamais de faire autre chose que de belles déclarations, de beaux projets, de conduire à des sur-règlementations, à des sur-impositions sans doute et peut-être au ministre que vous êtes de voler gentiment à travers le pays - comme d'ailleurs vous le faites avec application - en semant un peu de cette poudre verte de perlimpinpin aux cent mille vertus.

Après ce que je viens de vous dire, il me sera sans doute difficile de vous faire partager une réflexion. Je vais, à tout le moins, essayer.

Madame le ministre, quelle prise avez-vous réellement sur la SNCF, à l'heure des TGV, des lignes secondaires qu'on massacre contre toute logique d'aménagement du territoire ?

Quelle prise avez-vous réellement sur le ministère de l'équipement et du logement, sur la façon de construire les routes ou de consommer l'espace et d'attenter, parfois, en passant, aux paysages ?

Quelle prise avez-vous sur l'action du ministère des finances, sur les incitations fiscales ou les règles très souvent attentatoires indirectement à notre cadre de vie ?

Quelle prise avez-vous, à l'heure du GATT et de la PAC, sur le ministère de l'agriculture et de la forêt ?

Quelle prise avez-vous sérieusement sur EDF, à l'heure des lignes à très haute tension ? Et j'en passe !

Le souci de protection de notre cadre de vie et de l'environnement, de l'aménagement de l'espace et des paysages et de la préservation de nos richesses naturelles est devenu un souci majeur en France et, tant votre ministère - pardonnez-moi de vous le dire - un peu « riquiqui » par rapport à l'immensité des problèmes posés que votre budget, riquiqui lui aussi, ne pourront pas y répondre.

Aussi, je me demande s'il ne faudrait pas, en toute logique, supprimer votre ministère qui fait, malgré vos bonnes idées, souvent la preuve de son impuissance opérationnelle et le remplacer par un comité interministériel, c'est-à-dire un organisme placé en amont des grandes décisions, présidé par un ministre d'Etat. Pourquoi pas vous, madame ? Vous le voyez, je suis même soucieux de votre promotion ! Un tel comité interministériel pourrait intervenir efficacement dans tous les aspects de la vie administrative française et sur tous les grands projets de l'Etat mais aussi - pourquoi pas ? - des collectivités territoriales lorsque ces projets sont suffisamment importants.

J'ai beaucoup d'idées à cet égard et je pourrai abondamment vous en parler à un autre moment si vous le voulez.

Dernier souci que je voudrais vous faire partager, madame : gouvernez beaucoup, mais légiférez peu ! Faites beaucoup de lois-cadres, de lois-programmes si vous avez de l'argent puis laissez faire à la base sans vous soucier du dernier bouton de la dernière guêtre.

Je prends un simple exemple : le bruit. Connaissez-vous le chant des cyclomoteurs à la nuit tombée au fond de nos villages et de nos quartiers ? Donnez tout simplement aux maires, aux polices municipales, aux gardes champêtres le

droit de se servir de sonomètres dûment contrôlés et agréés, le droit, surtout, de verbaliser les contrevenants. Ce serait la mesure la plus efficace que vous pourriez prendre pour la France profonde. Elle est simple, elle ne coûte rien ou pas grand-chose et elle pourrait avoir beaucoup d'efficacité.

Nous sommes à l'heure de l'Europe. Principe de subsidiarité oblige, allez tout de suite au plus petit échelon. Vous verrez comme ce sera efficace !

M. le président. Vous avez largement dépassé votre temps de parole, cher collègue.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, votre question a au moins le mérite de l'imagination et de l'originalité.

M. Jean-Jacques Weber. Merci !

Mme le ministre de l'environnement. Remplacer le ministère de l'environnement par un comité interministériel ? Mais vous allez faire le désespoir des candidats à ce ministère, dont certains sont présents dans cet hémicycle ! Ce n'est pas très charitable, monsieur le député. *(Sourires.)*

M. David Bohbot. Des noms !

M. Jean-Pierre Brard. Il suffit de suivre le regard de Mme le ministre !

Mme le ministre de l'environnement. Je ne conteste pas que le ministère de l'environnement doive jouer un rôle interministériel, puisque la politique de l'environnement doit désormais être intégrée dans l'ensemble des politiques des ministères. Cette exigence a été posée au plan européen par le traité de Maastricht : « verdir » toutes les politiques. Ce rôle interministériel est, en effet, capital.

Vous m'interrogez sur le poids que je peux avoir par rapport à d'autres ministères.

Le ministre de l'environnement a, en effet, un poids dans le Gouvernement, ne serait-ce que par la position qu'il occupe et par l'écoute qu'il peut avoir auprès du chef du Gouvernement. Son pouvoir dépend aussi de son poids politique propre.

En ce qui concerne le tunnel du Somport et de sa route d'accès, je tiens à répéter devant la représentation nationale qu'il n'y aura pas d'autoroute menant à ce tunnel. Le projet d'amélioration de la route nationale 134 est un projet à deux fois une voie ; il n'est pas question de le transformer en liaison autoroutière.

Par ailleurs, aucune nouvelle déclaration d'utilité publique, même partielle, n'interviendra sur la route nationale 134 avant la définition d'un projet global.

Afin de maîtriser les données techniques de cette amélioration de la route nationale, j'ai mis en place, avec le ministre de l'équipement, du logement et des transports, un groupe d'experts qui sera chargé d'ici au 15 janvier 1993, d'une part, de proposer, sur l'ensemble de l'itinéraire, le cahier des charges des aménagements et les mesures de protection de l'environnement nécessaires, d'autre part, de se prononcer sur la validation des travaux du CEMAGREF sur l'ours et sur sa protection.

Enfin, j'ai demandé aux experts d'examiner l'opportunité pour l'environnement de la réhabilitation de l'ancienne voie ferrée ou du réemploi de son emprise.

Ce groupe sera conduit par M. Balent, naturaliste à l'INRA de Toulouse, M. Scherveen, spécialiste de l'ours, M. Sgard, paysagiste, et M. Bruère, ingénieur général des Ponts et Chaussées.

Par ailleurs, j'ai décidé d'accélérer le projet de classement du site du Sousséoué, proche de la vallée d'Aspe. Le décret sera prêt à la fin de cette année.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Madame le ministre, au lendemain du sommet de Rio du mois de juin 1992, vous avez proposé à vos collègues des DOM-TOM et de l'agriculture de conclure un acte de partenariat original avec les collectivités locales de Guyane - région et département - en vue de maîtriser l'ensemble des problèmes, qui se posent au niveau de l'environnement, et d'analyser toutes les opérations qui pourraient être conduites dans le domaine de l'éco-développement.

Qu'il me soit permis de vous remercier pour cette initiative.

Ce département, de par sa position géographique, recèle des richesses et des potentialités immenses du point de vue de sa faune, de sa flore et de la spécificité de ses écosystèmes forestiers.

Il importe donc que la Guyane soit considérée comme un pôle d'excellence en la matière.

Aussi convient-il, madame le ministre, que vous puissiez me faire connaître votre sentiment sur la proposition faite par les collectivités locales de Guyane quant aux attributions qui pourraient être celles du comité de pilotage que vous allez mettre en place incessamment, qui doit couvrir un vaste champ d'analyses et d'investigations et dont les attributions pourraient consister à veiller au respect des traditions séculaires des populations autochtones dans les zones protégées, à établir les règles de gestion sylvicoles, à définir la politique globale de conservation des milieux naturels et de l'aménagement des espaces protégés, à assurer la mise en œuvre des initiatives des différents acteurs engagés dans le processus de protection et de valorisation, à établir l'inventaire complet de tous les projets en cours d'étude ou en gestation, à analyser tous les projets de protection, d'aménagement, de valorisation des milieux naturels appartenant au domaine public soit de l'Etat, soit des collectivités territoriales, afin qu'il en vérifie la compatibilité avec la politique globale de conservation définie au niveau tant international que national.

Je compléterai cette question par une seconde portant sur la déforestation de la retenue du barrage de Petit-Saut.

J'ai déjà eu, madame le ministre, l'occasion d'appeler votre attention sur cette question qui est source de préoccupations pour les élus locaux et d'inquiétude pour toute une population au sujet d'une éventuelle catastrophe écologique.

Vous avez vous-même reconnu le bien-fondé de cette interrogation puisque vous avez accepté de faire inscrire dans le protocole d'accord qu'une commission d'experts indépendants sera nommée par le Gouvernement. Mais après Rio 92, après les interventions du Chef de l'Etat, après les déclarations que vous-même avez faites au sommet de la Terre, je pense qu'il est temps qu'il y ait une adéquation entre les déclarations et les actes.

N'est-il pas urgent de procéder à une nouvelle lecture des conclusions de l'étude d'impact des experts d'EDF qui, certes, il y a sept ans, avaient fait un excellent travail à partir des données existantes, mais qui ne se sentaient pas du tout soumis aux exigences écologiques qui sont celles d'aujourd'hui ?

Des conclusions nouvelles s'imposent à tout opérateur et lui interdisent de polluer. Encore convient-il de faciliter la mission d'EDF en lui permettant de renégocier financièrement avec l'Etat cet important équipement, indispensable à la Guyane, pour lui assurer son indépendance énergétique.

A-t-on le droit aujourd'hui, madame le ministre, de ne pas tenir compte de la volonté d'une population qui ne souhaite pas vivre avec un lac pollué de 310 kilomètres carrés, alors que techniquement, financièrement et écologiquement, on peut faire du barrage du Petit-Saut un site d'excellence dont le principal objectif est d'éviter un désastre écologique sans précédent ?

De nombreuses questions restent encore en suspens :

Quelle sera la qualité de l'eau potable destinée à la consommation des habitants et celle de la rivière de Sinnamary en aval du barrage ?

La mise en eau du barrage sans déforestation préalable ne risque-t-elle pas d'engendrer de graves conséquences sur le plan sanitaire ?

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour assurer le sauvetage des animaux ?

N'y aura-t-il pas un véritable désastre archéologique, patrimoine de l'humanité, après les premières découvertes qui ont été réalisées ?

N'existe-t-il pas une stratégie sur le plan économique pour exploiter les ressources forestières existantes ?

A-t-on pensé au site historique du pont et du baigne des Annamites, ainsi qu'à l'histoire de l'orpaillage ?

Madame le ministre, pouvez-vous faire le point sur cette importante question ?

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur Elie Castor, je tiens d'abord à vous remercier très chaleureusement pour le rôle essentiel que vous avez joué dans la création de cette zone protégée de la forêt guyanaise.

Dans le protocole que j'ai signé avec vous le 4 juin dernier, alors que j'étais à Rio, et qu'ont également signé le ministre des départements et territoires d'outre-mer, le ministre de l'agriculture et le président du conseil régional, figurait précisément l'engagement de faire procéder à une expertise « indépendante » des conditions de mise en place du barrage de Petit-Saut, pour qu'il ne soit pas, comme vous le craignez, une catastrophe écologique.

J'ai désigné mes quatre experts, et j'ai pris en charge le fonctionnement de leur mission. L'ingénieur général Pairaud assure le pilotage de la mission composée de MM. Barbier, Juberthie, Roux et Thiollay.

D'autres experts indépendants peuvent évidemment être désignés par les autres ministères concernés et par les élus.

Leurs observations porteront sur toutes les conséquences écologiques de la mise en eau et ne devront pas être interprétées comme une critique des travaux du comité scientifique, mais plutôt comme l'apport de personnalités neutres et indépendantes. Nous tiendrons le plus grand compte de leur avis.

Conformément au même protocole et avec le feu vert des élus locaux concernés, donc de vous-même, monsieur le député, j'ai proposé que le chargé de la mission d'étude pour la création du parc de la forêt tropicale guyanaise soit un ingénieur du génie rural des Eaux et Forêts actuellement en fonction au parc de la Vanoise, M. Deviers.

Sa candidature fait l'objet d'un examen par les autres ministères parties au protocole. Il devrait prendre ses fonctions auprès du préfet et de la DIREN, le 1^{er} janvier prochain.

Par ailleurs, j'ai bien reçu vos propositions concernant la composition du comité de pilotage qui assistera M. Deviers et je les ai déjà retenues. Une réunion interministérielle a déjà permis d'arrêter la liste des personnalités qui seront désignées par les administrations. J'ai d'ailleurs reçu aujourd'hui les noms des quatre maires de Guyane qui feront partie de ce comité : il s'agit des maires de Maripasoula, de Régina, de Sinnamary et de Montsinéry-Tonnégrande.

Par conséquent, conjuguées avec des avancées dans les domaines de la recherche en forêt tropicale, de l'ouverture de la Guyane à un tourisme de nature moderne et respectueux des équilibres fragiles, de l'exploitation rationnelle de la bande forestière côtière et de l'assainissement des villes pour laquelle le FIQV, le Fonds d'intervention pour la qualité de la vie, va encore débloquent des crédits significatifs dans les jours qui viennent, notamment en faveur du canal Laussat à Cayenne, ces dispositions contribueront à faire de la Guyane le pôle d'excellence que vous appelez de vos vœux.

Je souhaite pouvoir réaliser avec vous ces grands projets qui vous tiennent à cœur.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Madame le ministre, je voudrais évoquer les problèmes des régions minières, qui sont représentées dans cet hémicycle par plus d'une centaine de parlementaires.

Ces régions se caractérisent par la pauvreté de leurs communes. Et quand la récession frappe, elles connaissent toutes sortes de difficultés sur les plans de l'économie, de la santé, de la formation, de la culture et sur le plan social. Mais les citoyens de ces régions sont des citoyens comme les autres, et ils ont droit, eux aussi, à la solidarité.

Cela dit, je tiens particulièrement à appeler votre attention sur les conséquences physiques de l'exploitation minière ainsi que sur les désordres géologiques qui en résultent et qui concernent plusieurs millions de personnes en France.

Parmi ces conséquences, il y a d'abord les affaissements miniers. L'association Euracom, qui représente les communes minières d'Europe, a tenu récemment un colloque à Nancy. Il est apparu à cette association que ce sont les citoyens français, avec les citoyens espagnols, qui sont les moins bien protégés contre les conséquences de ces affaissements miniers et les moins bien indemnisés. Les Britanniques font largement mieux que nous. Il ne serait donc pas inintéressant d'améliorer notre législation en la matière.

Ensuite, je parlerai des problèmes causés par les eaux d'exhaure. Quand on arrête les pompages dans les mines, les eaux d'exhaure, qui ont été au contact du minéral, qu'il s'agisse de fer ou de charbon, ressortent n'importe où et polluent l'eau potable. Il y a, comme on dit, des problèmes d'étiage.

La plupart du temps, les entreprises qui ont exploité les mines fuient leurs responsabilités, qu'elles s'appellent Charbonnages de France, Lormines, Potasses d'Alsace,...

M. Jean-Jacques Weber. Oh oui !

M. Jean-Pierre Kucheida. ... Arbed ou encore Pechiney. Aussi, madame le ministre, je souhaiterais que vous appliquiez l'article 17 de la loi sur l'eau du 4 janvier 1992, qui prévoit que les entreprises doivent réparer les dégâts provoqués par ces eaux.

Actuellement, en Lorraine - et j'ai pu le constater il y a deux jours -, une centaine de communes se trouvent confrontées à des problèmes très difficiles. Pour les régler, il faudrait plus de 500 millions de francs d'investissement.

Il faut que la solidarité nationale joue totalement et que ceux qui sont responsables assument leurs responsabilités. Le responsable, c'est le concessionnaire ; et quand il n'existe plus, le responsable, c'est celui qui avait donné la concession, c'est-à-dire l'Etat !

M. Jean-Jacques Weber. En effet !

M. Jean-Marie Demange. Pour une fois, je donne raison à M. Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Je voudrais également appeler votre attention, madame le ministre, sur les friches, particulièrement nombreuses dans nos régions, qui ont été polluées par soixante, soixante-dix ou cent ans d'utilisation. En ce domaine, les moyens de l'Etat ainsi que les moyens européens devraient être largement améliorés. Je vous demande de faire preuve de vigilance à cet égard et je souhaite que les crédits inscrits à ce titre dans le XI^e plan soient plus importants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le député, les zones minières ont développé en leur sein un tissu industriel souvent dense.

Ces industries, que l'on peut qualifier de surface par rapport au travail de la mine, sont soumises à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. C'est donc dans ce cadre qu'elles sont réglementées et que les pollutions et nuisances qu'elles créent sont prévenues ou limitées.

Il en va différemment pour les mines qui ne sont pas des installations classées et relèvent du code minier.

En ce qui concerne les pollutions engendrées par l'activité minière, l'article 17 de la nouvelle loi sur l'eau permet au préfet, comme vous l'avez dit, de prescrire les travaux de remise en état nécessaires.

Par ailleurs, les agences de l'eau peuvent intervenir pour aider les collectivités locales à mettre en place des infrastructures d'adduction et de traitement d'eau potable pour les secteurs où les exploitations minières ont fragilisé les ressources en eau souterraine.

L'agence Rhin-Meuse a ainsi lancé avec la région Lorraine, le FEDER et les conseils généraux un programme d'alimentation en eau des syndicats de communes du bassin ferrifère lorrain. Le coût de ce programme qui concerne 350 000 habitants s'élève à 250 millions de francs.

Par ailleurs, monsieur le président, je tiens à apporter à M. Wacheux un élément de réponse supplémentaire à une question qu'il m'avait posée ce matin sur les contrats de rivière.

Dans le Pas-de-Calais, deux contrats de rivière sont signés et trois autres sont actuellement à l'étude. Mes services sont particulièrement attentifs à ces projets, et je vous invite à venir me rencontrer pour voir de quelle façon nous pouvons les faire progresser. Au reste, la politique de financement des contrats de rivière nous donne aujourd'hui de nouveaux outils qui s'ajoutent aux crédits - en augmentation - concernant la politique de l'eau.

Par conséquent, je suis prête à examiner avec M. Wacheux l'ensemble des projets qu'il a évoqués.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Environnement ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 55 029 292 francs ;

« Titre IV : 3 625 513 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 185 410 000 francs ;

« Crédits de paiement : 66 650 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 638 700 000 francs ;

« Crédits de paiement : 231 470 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	565
Nombre de suffrages exprimés	533
Majorité absolue	267
Pour l'adoption	256
Contre	277

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sur le titre IV de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 158, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 7,5 millions de francs. »

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. L'amendement n° 158 a pour objet de répondre aux préoccupations qui se sont exprimées au sujet du fonctionnement des parcs naturels régionaux. A cette fin, il prévoit donc le transfert de 6 millions de francs en crédits de paiement en provenance du FIQV vers le chapitre 44-1040 où sont inscrits les crédits de fonctionnement des parcs naturels régionaux. Cela permettra de rétablir et même d'aller au-delà de la reconduction des crédits qu'exige le fonctionnement des parcs.

Par ailleurs, pour augmenter le montant des subventions accordées aux associations, je propose de transférer 1,5 million de francs en crédits de paiement du FIQV vers le chapitre 44-1010.

Je tiens à préciser qu'après ces transferts, le solde des crédits du FIQV permettra en 1993, comme en 1992, de contribuer aux investissements dans les parcs naturels régionaux conformément aux engagements inscrits dans les contrats de plan Etat-régions. J'ajoute que, en accord avec le ministre du budget, les crédits du FIQV pourront, en gestion 1993, être rétablis au niveau de 70 millions de francs, tels qu'ils sont inscrits dans le projet de loi de finances pour 1993.

En effet, sont inscrits au chapitre 31-9530 dix-sept millions de francs de crédits destinés à la rémunération des commissaires enquêteurs. Cette rémunération va faire l'objet d'une réforme, d'une part, pour la revaloriser et, d'autre part, pour que les différents maîtres d'ouvrage - Etat, mais aussi sociétés d'autoroutes et industriels - prennent désormais en charge cette rémunération revalorisée.

Une disposition sera proposée au Parlement à ce sujet dans la loi « Paysage ». Ainsi, si le Parlement adopte cette disposition, le budget du ministère de l'environnement pourra se dégager d'une charge d'environ 13 millions de francs dès 1993, somme qui sera redéployée sur des crédits d'intervention du ministère.

Mais pour ne pas attendre ce vote du Parlement - qui, bien sûr, n'est pas encore acquis -, je demande à l'Assemblée de voter l'amendement que je présente et qui prévoit un prélèvement en provenance du FIQV en direction, d'une part, des parcs naturels régionaux et, d'autre part, des associations. Je réponds ainsi aux préoccupations qui ont été évoquées sur tous les bancs de cette assemblée. J'espère, mesdames, messieurs les députés, que vous serez sensibles à l'effort qui est ainsi fait pour répondre à l'attente légitime dont vous avez fait part.

M. Jean-Marie Demange. Cela ne suffit pas !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Bien entendu, la commission des finances n'a pas eu la possibilité d'examiner cet amendement qui est, c'est le moins que l'on puisse dire, récent.

Compte tenu des observations que nous avons faites ce matin, je ne peux qu'accueillir de manière positive ce transfert à l'intérieur du budget du ministère de quelques millions qui permettront d'opérer un rattrapage au profit des parcs naturels régionaux et des associations, même s'ils ne suffiront pas totalement pour répondre aux besoins.

Déjà, l'an dernier, votre prédécesseur, madame le ministre, en utilisant la réserve et en opérant des transferts au sein de son ministère, avait opéré un tel rattrapage, répondant ainsi à certaines de nos demandes.

Mais si, l'année prochaine, vous me dites... mais peut-être ne serez-vous plus en charge de ces affaires. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jacques Blanc. Il y a des chances !

M. Alain Néri. Sait-on jamais ?

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Mme le ministre a elle-même fait allusion à son successeur...

Mme le ministre de l'environnement. Pas du tout, j'ai parlé des candidats à ma succession !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ... ce qui traduit de sa part un certain fatalisme. Et je le comprends compte tenu de la situation politique dans laquelle se trouve notre pays.

M. Jean-Pierre Kucheida. Il faut se méfier !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Je me permets de lui dire avec beaucoup de courtoisie que je n'ai pas bien compris son observation. Et je ne suis pas le seul d'ailleurs. C'est un peu caricaturer les choses, madame le ministre, que de considérer tous ceux qui s'intéressent à l'environnement - et nous sommes, malheureusement, assez peu nombreux - comme étant agités par une sorte de frénésie ministérielle.

Je souhaiterais, madame le ministre, qu'on fasse preuve à l'égard des parlementaires qui s'intéressent à l'environnement, quelle que soit leur appartenance politique, d'un peu plus de respect !

M. Jean-Marie Demange. Très bien !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Cela dit, madame le ministre, je souhaite que les crédits accordés aujourd'hui d'une main ne soient pas repris demain de l'autre.

Vous avez fait allusion à une mesure qui n'est pas encore prise : vous avez parlé de mettre la rémunération des commissaires-enquêteurs à la charge des maîtres d'ouvrage. Vous avez cité l'Etat et les sociétés autoroutières, mais vous avez omis de citer les collectivités locales : j'espère qu'il ne

s'agit que d'un oubli. Nous observons que la loi va nous proposer un transfert de charges. Attendons de voir ce que nous ferons : vous ne pouvez pas préjuger le vote du Parlement.

M. Jean-Marie Demange. Encore un effet d'annonce !

M. le président. La parole est à M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. La commission de la production et des échanges n'a pas analysé au fond cet amendement que nous venons de découvrir. Je ne voudrais pas, en ce qui me concerne, me livrer à une psychanalyse des intentions de chacun. Il existe peut-être des désirs inavoués dans cette assemblée.

M. Alain Néri. Inavouables !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Laissons le cours des choses se dérouler normalement.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. N'en parlons pas : ça vaut mieux !

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Je n'en parle pas, moi.

Les moyens affecté aux parcs régionaux et aux associations proviendraient, dans l'immédiat, du FIQV. Cela me paraît une utilisation rationnelle de ce fonds, dont la gestion interministérielle rencontre des difficultés.

Je remercie le Gouvernement de répondre à une demande pressante formulée tout au long de ce débat.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, c'est sans prurit ministériel, soyez tranquille ! que je ferai quelques observations.

Votre proposition offre un intérêt très relatif pour les parcs. Vous proposez de faire financer par le FIQV - dont chacun sait que les crédits sont insuffisants - et de « piquer » en compensation aux collectivités locales. C'est l'exemple même de la solidarité socialiste ! En fait, votre budget est très nettement insuffisant.

Je demande, au nom des régions françaises, qu'un vrai dialogue puisse s'instaurer lors de la préparation du prochain Plan. Je ne sais pas avec quel ministre nous traiterons en fin de compte, mais il convient d'accorder une place plus importante à tout ce qui concerne l'environnement, en particulier aux parcs régionaux, dans lesquels les régions, grâce à une modification des statuts, doivent pouvoir s'impliquer davantage. Les parcs régionaux peuvent être un moyen remarquable de sensibilisation, montrant l'intérêt que nous portons à la protection de l'environnement, mais conciliant protection et développement.

Je profite enfin de l'occasion pour lancer un appel solennel au respect de l'éthique des parcs, en particulier des parcs nationaux. Madame le ministre, je ne dis pas que c'est votre volonté, mais vous avez certainement subi des pressions politiciennes pour modifier la composition du conseil d'administration de certains parcs nationaux. Ces jeux politiques venus d'en haut ont entraîné des perturbations telles que nous ne nous y retrouvons pas et que nous risquons d'avoir deux présidents à la tête du parc national des Cévennes. M. Chabason, ancien directeur de cabinet de votre prédécesseur, et personnalité de grande qualité, vous ne le contesterez pas, se voit écarté, à la suite de manœuvres que je veux dénoncer très fortement, non pour accabler une personne qui a été éliminée de la vie politique lozérienne mais pour rappeler l'exigence éthique qui doit présider à la vie des parcs nationaux.

M. Ambroise Guellec. Très bien !

M. François-Michel Gonnot. C'est de la magouille !

M. Jacques Blanc. Madame le ministre, je vous demande instamment de ne pas céder à ces pressions, de faire appel de la décision en question et de ne pas jeter le parc national des Cévennes dans un système qui le condamnerait alors qu'il peut être le fleuron d'une véritable protection de la faune et de la flore, du maintien de la vie dans un parc habité. Il s'agit en effet de l'un des rares parcs où l'ambition de la protection de la nature doit s'associer à celle du maintien de la vie car, sans mobilisation et sans conjugaison des

efforts, cette zone risque de devenir désertique. Ce parc était toujours resté à l'abri de toutes les querelles politiciennes. Aujourd'hui, ces jeux que je condamne fermement l'ont plongé dans une situation qui pourrait être dramatique.

Je réitère ma demande avec force : respectons l'éthique des parcs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme le ministre de l'environnement. Je ne peux pas laisser dire qu'on prélève sur le FIQV pour abonder le budget des parcs naturels régionaux et que ce jeu de transferts de crédits serait négatif. En effet, le Fonds interministériel pour la qualité de la vie fonctionne, par définition, de façon interministérielle, pour répondre notamment aux besoins du ministère de l'environnement. Par conséquent, un transfert dans le budget même du ministère de l'environnement pour assurer le fonctionnement des parcs naturels régionaux représente une avancée considérable - surtout lorsqu'on connaît la lourdeur de fonctionnement du FIQV - et devrait apaiser vos inquiétudes.

J'en appelle à votre objectivité pour que vous reconnaissiez l'effort consenti. Nous prélevons, je le répète, sur un fonds interministériel pour transférer au ministère de l'environnement un crédit qui sera affecté en totalité aux parcs naturels régionaux et qui portera la dotation à un niveau supérieur à celui de l'année précédente.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Très bien !

Mme le ministre de l'environnement. En ce qui concerne le parc national des Cévennes, je tiens à préciser, monsieur Blanc, que, contrairement à ce que vous avez affirmé, c'est une décision du tribunal administratif de Montpellier qui a opéré la substitution de président : de grâce, ne voyez pas partout des manipulations politiciennes !

M. Jacques Blanc. Et la composition du conseil d'administration ?

Mme le ministre de l'environnement. Il y a eu un vice de forme lors de l'élection du président du parc des Cévennes. Je le regrette, car ce n'est pas bon pour les parcs naturels nationaux d'être l'objet de telles scènes de théâtre...

M. Jacques Blanc. Refaisons l'élection !

Mme le ministre de l'environnement. ... mais vous y avez peut-être été pour quelque chose !

M. Jacques Blanc. Je ne suis pas responsable de ce qui s'est passé !

Mme le ministre de l'environnement. J'observe qu'il manque dans ces parcs un règlement intérieur ; or leur rédaction relève de la responsabilité des conseils d'administration. Il convient que ceux-ci les rédigent - le ministère va réfléchir de son côté - afin d'éviter à l'avenir que des élections qui n'étaient pas du tout politisées il y a quelques années le deviennent...

M. Jacques Blanc. Du fait des magouilles du Château !

Mme le ministre de l'environnement. ... et que des règles floues ne conduisent à vous faire désavouer publiquement par le tribunal administratif !

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas vrai ! C'est votre préfet !

Mme le ministre de l'environnement. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose qu'on puisse mettre un président à la place d'un autre. Mais les règles de droit sont ce qu'elles sont. Le tribunal administratif a tranché...

M. Jacques Blanc. Vous pouvez faire appel !

Mme le ministre de l'environnement. ... le candidat qui a été écarté a fait appel et la Cour administrative d'appel aura à se prononcer.

M. Jacques Blanc. Vous, vous n'avez pas fait appel !

Mme le ministre de l'environnement. C'est mon affaire. Vous serez informé en temps voulu de la décision de l'Etat de faire appel ou non.

M. Jacques Blanc. Ah !

Mme le ministre de l'environnement. De toute façon, en attendant la décision de la Cour administrative d'appel, nous sommes obligés d'appliquer la décision du tribunal administratif qui a désigné un nouveau président.

Je souhaite qu'une telle situation ne se reproduise pas dans d'autres parcs naturels nationaux. Les services du ministère sont donc en train de rédiger un règlement intérieur type qui établira des règles claires, nettes et précises.

M. Jacques Blanc. Il n'y aura pas partout des magouilles du Château !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Madame le ministre, je crains que vous n'ayez commis une confusion. J'ai dit tout à l'heure que vous voletiez gentiment mais je crois que vous avez confondu « voler » comme un oiseau et « voler » comme un voleur. En fait, vous « piquez » de l'argent dans la poche des collectivités territoriales (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), des syndicats de communes et des districts, afin de rémunérer les commissaires-enquêteurs.

M. David Bohbot. C'est médiocre !

M. Alain Calmat. Nul ! Scandaleux ! Indigne !

M. Jean-Jacques Weber. J'ai beaucoup d'estime pour les commissaires-enquêteurs, monsieur Calmat. Ce sont généralement des retraités de grands services de l'Etat qui arrondissent un peu leurs fins de mois en faisant des enquêtes très sérieuses. Mais j'apprends qu'il est question, dans la loi relative aux paysages, de taxer les maîtres d'ouvrage, donc les collectivités territoriales. La facture s'alourdit ! Continuez comme ça ! Je parlais tout à l'heure de sur-réglementation et de sur-imposition : c'est bien ce que vous faites en piquant dans la poche des collectivités territoriales.

M. Alain Calmat. Ça ne vole pas haut !

M. le président. La parole est à Mme le ministre

Mme le ministre de l'environnement. Manifestement, j'ai eu tort d'être franche et de vous dire quel était l'ensemble du processus qui avait finalement conduit à retenir un transfert en provenance du FIQV.

De toute façon, la réforme des commissaires-enquêteurs n'est pas encore votée, donc vous aurez l'occasion de vous prononcer sur ce point.

En tout état de cause, c'est bien pour que les parcs naturels régionaux aient la totalité des crédits dont ils ont besoin que cet amendement est présenté aujourd'hui. Parallèlement, une réflexion est conduite sur la rémunération des commissaires-enquêteurs, qui n'est pas satisfaisante actuellement. Si vous ne voulez pas voter le texte qui vous sera soumis, vous ne le voterez pas. En tout état de cause, les crédits de fonctionnement des parcs naturels régionaux seront assurés si vous acceptez de voter l'amendement qui vous est soumis.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. J'ai été très impressionné par les envolées lyriques de notre collègue M. Blanc, qui s'est habillé en chevalier Bayard...

M. David Bohbot. N'exagérons pas !

M. Jean-Pierre Brard. ... pour défendre l'éthique des parcs naturels ! Que n'a-t-il revêtu la même tenue au moment de l'élection des présidents de conseils régionaux ! Mais c'est un autre problème...

M. Jean-Marie Demange. Oh !

M. Jacques Blanc. Je suis d'une pureté totale ! D'ailleurs, les Verts ont voté pour moi !

M. Jean-Pierre Brard. Je ne vous donnerai pas le Bon Dieu sans confession ! (*Sourires.*)

J'approuve l'amendement proposé par le Gouvernement car il répond à une demande que nous avons formulée ce matin. Je profite de l'occasion pour vous dire, madame le ministre, que vos amendements n'améliorent pas votre budget comme nous le souhaitons mais qu'ils représentent des

avancées puisque vous rétablissez les crédits en faveur des parcs naturels, que vous augmentez de 150 millions de francs les crédits en faveur des associations et que vous avez promis un débat sur le nucléaire.

Dans ces conditions, il est clair que notre groupe ne s'opposera pas à votre budget, même s'il n'est pas assez bon pour que nous le votions.

M. David Bohbot. Il est globalement positif !

M. le président. Bien ! Je crois que chacun a pu s'exprimer sur cette importante question.

Je mets aux voix l'amendement n° 158.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 158.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 159, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 15 millions de francs et les crédits de paiement de 7,5 millions de francs. »

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'environnement. Cet amendement est le corollaire du précédent.

M. le président. En effet.

Je mets aux voix l'amendement n° 159.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 159.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

Après l'article 85

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 33 rectifié, présenté par M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Michel Barnier, rapporteur spécial, tendant à insérer un article additionnel après l'article 85.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 85, insérer l'article suivant :

« Un fonds de financement de l'assainissement des installations nucléaires est créé.

« Ce fonds qui n'a pas la personnalité morale est géré par le Commissariat à l'énergie atomique.

« Il est financé par une taxe de 0,2 centime par kilowatt/heure assise sur l'énergie électrique produite à partir des centrales nucléaires. »

Sur cet amendement, M. Barnier a présenté deux sous-amendements, n° 156 et 157.

Le sous-amendement n° 156 est ainsi rédigé :

« Dans le premier alinéa de l'amendement n° 33 rectifié, après les mots : "installations nucléaires", insérer les mots : "du Commissariat à l'énergie atomique". »

Le sous-amendement n° 157 est ainsi rédigé :

« Compléter le premier alinéa de l'amendement n° 33 rectifié par les mots : "pour une durée de sept ans". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n° 33 rectifié.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Puisque je n'aurai pas l'occasion de reprendre la parole, j'appelle votre attention, madame le ministre, sur le fait que je vous ai posé un certain nombre de questions ce matin - peut-être était-il un peu tôt -, mais que je n'ai pas obtenu toutes les réponses que j'attendais. Je comprends que vous ne puissiez me répondre

maintenant mais je serais heureux que vous puissiez m'indiquer votre sentiment, au moins par écrit, sur certains problèmes que j'ai évoqués dans mon rapport.

Je vous ai interrogé sur l'avenir immobilier de votre ministère, sur les conditions de travail de vos fonctionnaires ainsi que sur les loyers acquittés actuellement sur votre budget de fonctionnement.

Je souhaitais également connaître votre sentiment sur la manière dont ont finalement été réglés les problèmes de localisation de l'ADEME.

Je vous ai demandé ce que vous pensiez de la fiscalité de l'environnement au-delà des quelques mesures confirmées ou annoncées dans le projet de loi de finances. J'aurais été heureux de savoir si vous prévoyiez de réformer cette fiscalité.

Je vous ai également demandé de confirmer l'information selon laquelle il serait possible d'effectuer des donations en paiement au profit du Conservatoire du littoral.

Enfin, je vous ai dit que je regrettais que votre ministère n'ait pas été en mesure de nous fournir le « jaune » permettant de récapituler l'ensemble des crédits publics en matière d'environnement.

En réponse à notre collègue Brard, vous avez annoncé que le ministre de l'industrie était d'accord pour un débat national sur l'énergie électronucléaire. Je suis heureux de cette avancée, comme dirait M. Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Nous sommes en communion ! *(Sourires.)*

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Je voudrais simplement faire observer, sans esprit de polémique, que j'avais proposé il y a un peu plus d'un an de créer une commission d'enquête sur le coût de l'énergie électronucléaire afin de savoir, comme M. Brard l'a demandé ce matin, et sans mettre quoique en accusation, qui paie quoi et pourquoi,...

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait ?

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. ... comment on a pu dépenser autant d'argent pour le surgénérateur, comment EDF a pu s'endetter autant à l'étranger pour construire des centrales qui ne servent qu'à exporter de l'énergie, payant avec ces recettes le coût d'emprunts libellés en devises étrangères et laissant chez nous les déchets nucléaires, le risque industriel et les lignes à haute tension.

Une fin de non-recevoir avait été opposée à l'époque par le groupe majoritaire à cette proposition de création d'une commission d'enquête. Je suis heureux que le Gouvernement - ce n'est pas la première fois, ce ne sera peut-être pas la dernière d'ici à la fin de la législature - donne tort au groupe qui le soutient et ouvre enfin un débat que demandent les citoyens contribuables.

L'information que nous réclamons sur le coût de l'énergie électronucléaire est nécessaire et légitime : il est conforme à l'intérêt des citoyens et des contribuables.

Cela dit, je ne quitte pas le domaine de l'énergie nucléaire et je défendrai l'amendement n° 33 rectifié, qui a été adopté à l'unanimité par la commission des finances.

M. David Bohbot. Y compris par les socialistes !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Les positions évoluent donc au fil des mois et j'en suis heureux.

Les activités de recherche et de développement nucléaires, qui servent notamment au soutien de la production électronucléaire et des forces nucléaires militaires, utilisent des laboratoires et des réacteurs expérimentaux qui deviennent peu à peu obsolètes, soit parce qu'ils ont atteint la limite d'âge, soit parce qu'ils ont rempli leur mission.

La seule obligation réglementaire qui s'impose à ces installations définitivement arrêtées est le maintien de leur sûreté. Mais leur démantèlement, c'est-à-dire le nettoyage et le démontage, reste une obligation morale vis-à-vis de l'environnement et des générations futures, auxquelles les utilisateurs doivent, me semble-t-il, transmettre une situation nette et propre.

Les activités du CEA dans le domaine du démantèlement sont de trois types : surveillance et entretien des installations arrêtées ; opérations de démantèlement des installations arrêtées ; recherche et développement sur le démantèlement.

Le CEA doit par conséquent poursuivre à la fois le démantèlement de ces installations arrêtées et de celles qui le seront dans l'avenir dans des délais raisonnables, et un programme de recherche et développement pour développer ou améliorer les moyens techniques nécessaires, notamment en ce qui concerne les techniques d'intervention, la décontamination et le traitement des déchets.

Etant donné l'augmentation permanente du nombre d'installations à l'arrêt, l'accroissement des coûts, en particulier pour la gestion des déchets, et l'existence de priorités dans les installations à démanteler, la situation budgétaire d'aujourd'hui ne permet pas de traiter correctement les besoins actuels et futurs tant pour la recherche et développement que le démantèlement.

Le budget de 1992 du CEA pour le démantèlement est de 105 millions de francs. Ainsi, ce poste a diminué, entre 1990 et aujourd'hui, de 25 p. 100.

Ces difficultés sont dues en grande partie à l'impossibilité pour le CEA de constituer des provisions du fait des règles de la comptabilité publique.

Or une somme de 150 à 200 millions de francs par an jusqu'en l'an 2000, soit pendant les huit prochaines années, serait nécessaire pour poursuivre normalement et correctement les activités de démantèlement.

Le CEA se trouve donc confronté à des choix difficiles. Il est contraint de décaler et d'étaler dans le temps les opérations, pourtant nécessaires, de démantèlement. C'est pourquoi, en application du principe « pollueur-payeur », la commission des finances, sur ma proposition, a adopté l'amendement n° 33 rectifié.

Madame le ministre, quelles que soient les difficultés que peut soulever cet amendement au niveau du budget et peut-être ailleurs, je comprendrais mal que l'on continue à montrer du doigt, quelquefois à juste titre, tel ou tel industriel, privé ou anciennement public, à dénoncer ici ou là la présence de décharges industrielles qui resurgissent à l'occasion de travaux ou de fouilles, et qu'une entreprise publique n'ait pas une attitude exemplaire concernant le démantèlement de ses installations nucléaires usagées.

Voilà pourquoi j'attache personnellement un grand intérêt, non seulement à votre réponse, mais aussi à l'adoption de cet amendement, sur lequel chacun prendra ses responsabilités, même s'il n'est pas forcément populaire de solliciter les consommateurs d'électricité à hauteur de 0,2 centime supplémentaire par kilowattheure.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer dans un rapport rédigé au nom de la commission des finances il y a trois ans, s'occuper d'environnement coûte cher. Mais ne pas s'en occuper aujourd'hui coûterait encore plus cher dans quelques années. (« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) C'est au nom de cette vérité que je souhaite que nous fassions l'effort aujourd'hui pour ne pas le faire reposer, plus lourdement encore, sur ceux qui nous succéderont - je pense notamment à nos enfants.

A titre personnel, et je conclurai par là, je propose de compléter l'amendement par deux sous-amendements : l'un tend à préciser que les seules installations du CEA seraient concernées, et l'autre que la taxe mise en place serait créée pour la stricte durée des besoins que j'ai identifiés, c'est-à-dire les sept prochaines années.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Daniel Chevallier, rapporteur pour avis. Je suis un peu surpris et étonné par la proposition de M. Barnier.

Je suis surpris car, et cela a été évoqué cet après-midi au cours des questions au Gouvernement, fleurit actuellement en France une campagne par affichage selon laquelle il y aurait trop d'impôts, trop de charges, et trop de taxes ! Or l'amendement qui nous est proposé prévoit la création d'un fonds de financement de l'assainissement des installations nucléaires financé par une taxe sur l'énergie électrique produite par les centrales nucléaires.

M. Gonnat, intervenant ce matin au nom du groupe UDF, n'a-t-il pas déclaré que « toute nouvelle taxe serait insupportable pour l'ensemble de nos concitoyens » ?

Cependant, l'étonnement ne serait pas suffisant pour justifier les très fortes réserves que m'inspire l'amendement.

La création d'une taxe sur la consommation d'énergie électrique aboutirait à faire payer par EDF, ou plutôt par les consommateurs, les ménages et les industries qui paieraient les recherches et les actions entreprises par le CEA. Or EDF a constitué, en ce qui la concerne, des provisions correspondant à sa part de charges. Cela n'a pas été le cas du CEA, mais des entreprises ont pu bénéficier de ses services. Il serait donc normal que les différents bénéficiaires des activités de ses installations paient pour l'assainissement de celles-ci, sans qu'on ait recours à une taxe spéciale.

J'ajoute que la taxe proposée provoquerait une augmentation des tarifs de 0,5 p. 100, soit l'équivalent de la totalité de la marge des négociations du contrat de plan en cours de discussion entre EDF et l'Etat.

Même si l'intention est bonne, il s'agirait d'un transfert de charges injustifié qui serait, en définitive, supporté par les clients d'EDF, ce qui serait inéquitable.

J'en viens à ma dernière remarque.

Au nom du principe « pollueur-payeur », rappelé par notre collègue Michel Barnier, il nous faut engager une réflexion beaucoup plus profonde tout en définissant un cadre plus général, afin de mettre en place, dans les années à venir, une fiscalité de l'environnement. En tout état de cause, commencer par créer une taxe sur la consommation électrique sans rapport direct avec les actions sur l'environnement ne servirait pas cette mise en place.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement et les deux sous-amendements ?

Mme le ministre de l'environnement. Monsieur le rapporteur spécial, vous m'avez fait observer que je n'avais pas répondu à toutes les questions qui m'avaient été posées. Vous avez raison : il en restait quatre en suspens, auxquelles je vais maintenant répondre.

La première concernait les problèmes immobiliers du ministère de l'environnement.

Le ministère souffre d'un dysfonctionnement dû à la séparation des locaux du cabinet et des locaux des services. Je me dois toutefois de vous rappeler, sans vouloir engager de polémique inutile, que c'est M. Carignon qui a déménagé avenue Georges-Mandel. Pour ma part, j'ai eu autre chose à faire que faire redéménager le cabinet, surtout dans un bâtiment où les services sont déjà à l'étroit.

Cela dit, je partage tout à fait votre préoccupation sur le coût des loyers et j'ai d'ailleurs entrepris une démarche pour que l'Etat, compte tenu du contexte actuel de dépréciation de l'immobilier, puisse acquérir un immeuble où le ministère de l'environnement pourrait loger la totalité de ses services. Dans l'immédiat, j'attends que la direction régionale d'Ile-de-France quitte les locaux qui doivent être restitués aux services centraux du ministère qui, je le répète, sont logés actuellement très à l'étroit.

La deuxième question était relative à la fiscalité de l'environnement.

Je tiens à vous préciser qu'en ce qui concerne l'écotaxe, le dialogue se poursuit au sein de l'OCDE. En France, la fiscalité sur les carburants est la plus élevée des pays industrialisés. Par conséquent, nous souhaitons que les autres pays commencent par s'aligner sur cette fiscalité avant d'envisager, de façon isolée, une taxe qui ferait subir à nos industriels de fortes distorsions de concurrence.

La troisième question était relative aux dations dont pourrait bénéficier le Conservatoire du littoral. Le sujet a été évoqué par le président de cet organisme et plusieurs parlementaires. J'y suis, à titre personnel, tout à fait favorable. Nous avons mené une forte offensive pour obtenir cette dation lors de la présente discussion budgétaire. Malheureusement, le dispositif n'est apparemment pas encore assez mûr. J'espère convaincre le ministre du budget de faire l'inventaire des grandes propriétés du littoral qui vont changer de mains dans les années à venir, dans le but de mettre en évidence, au cas par cas, la nécessité qu'il y aurait à permettre la dation.

La quatrième question avait trait à la constitution d'une commission d'enquête sur l'énergie électronucléaire. Je pense que c'est parce qu'a été créé depuis lors l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques que cette commission n'a pas été constituée. Les problèmes que pose l'énergie électronucléaire pourront fort bien être abordés dans le cadre du débat national dont nous avons

évoqué tout à l'heure. De nombreux Français s'interrogent et je trouverais par conséquent tout à fait opportun que ces problèmes soient traités dans ce cadre.

J'en viens à l'amendement adopté à l'unanimité par la commission des finances et qui tend à créer un fonds destiné au financement de l'assainissement des installations nucléaires.

Son exposé des motifs précise, à juste titre, que sont concernées les seules opérations de démantèlement des installations nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique, ce qui ne peut d'ailleurs être séparé de la question du traitement des déchets de ces installations.

Le CEA a, bien entendu, apporté un soin tout particulier à l'étude des problèmes posés par le démantèlement de ses propres installations et par le traitement des déchets qui en résultent puisque, comme vous le savez peut-être, cette question a fait l'objet d'un schéma directeur, ce qui me permet de vous apporter quelques précisions.

D'abord, le traitement du flux annuel des déchets produits représente 144 millions de francs par an. Cette dépense est couverte intégralement par le budget du CEA.

Reste le problème de la résorption du stock des déchets passés et du démantèlement des installations arrêtées - problème crucial. Le programme, qui est l'objet même du schéma directeur, est évalué à 450 millions de francs par an pendant sept ou huit ans - vous avez prévu une durée de sept ans, mais ce pourra être huit.

A l'heure actuelle, les subventions versées au CEA lui permettent de réaliser un programme annuel d'environ 250 millions de francs par an. Ce programme a été lancé cette année. Il manque donc 200 millions de francs par an pour réaliser le programme prévu par le schéma directeur.

La commission des finances de votre assemblée propose dans ces conditions de créer à cette fin une taxe de 0,2 centime par kilowattheure assise sur l'énergie électrique produite à partir des centrales nucléaires. Ainsi que vous l'a dit M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, cette taxe aurait pour inconvénient d'augmenter le prix de l'électricité pour les Français.

Le Gouvernement n'est donc pas favorable à la création d'une nouvelle taxe, dont l'objet serait au demeurant limité puisqu'il s'agit de trouver 200 millions de francs supplémentaires par an, alors que nous avons déjà pris les dispositions nécessaires pour réaliser un programme de 450 millions de francs par an.

De plus, il n'est peut-être pas de bonne politique de créer un nouvel impôt pour faire face à une situation transitoire de sept ou huit ans.

Toutefois, les préoccupations de la commission des finances sont tout à fait légitimes. Je souhaite que nous obtenions le même résultat par convention - je veux dire par autodiscipline du CEA, d'EDF et de la COGEMA.

Nous sommes placés dans un contexte nouveau en ce qui concerne la protection de l'environnement. Aujourd'hui, la situation est mûre : pour gérer les déchets industriels, il n'y a pas eu de taxe, mais une contribution volontaire ; c'est aussi une contribution volontaire des filières d'emballage qui a permis la création de la société Eco-emballage, laquelle va drainer plus de 2 milliards de francs par an.

Je souhaiterais, chaque fois que cela est possible, que l'on mette, au lieu de créer une taxe frappant indistinctement l'ensemble des citoyens - en l'occurrence ce serait l'ensemble des consommateurs d'électricité -, les protagonistes face à leurs responsabilités.

C'est ainsi que les clients directs du CEA - EDF et la COGEMA en particulier - seront invités avant le début de l'année prochaine - j'en prends l'engagement ici - à combler directement la part du démantèlement non couverte par le Commissariat à l'énergie atomique, soit 200 millions de francs par an.

Je veux m'engager avec eux dans la négociation d'une convention qui garantira l'exécution de cet engagement et qui a d'ailleurs déjà été demandée par le Gouvernement lors d'une réunion du comité de l'énergie atomique, le 8 octobre. Vous aurez ainsi satisfaction, s'agissant d'un problème fondamental.

Cette solution me semble préférable à la création d'un impôt nouveau car elle évitera de faire payer indistinctement les consommateurs et elle engagera les entreprises responsables de l'utilisation des techniques du CEA.

J'espère vous avoir convaincus, mesdames, messieurs les députés, de la volonté du Gouvernement de traiter dans les meilleurs délais ce problème, en tout état de cause avant la fin de l'année.

M. le président. Madame le ministre, quel est plus précisément votre avis sur l'amendement et les sous-amendements ?

Mme le ministre de l'environnement. J'en demande le rejet !

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le président, je retire la demande de scrutin public du groupe du RPR sur l'amendement.

M. le président. Soit, cher collègue.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. La commission des finances, qui a voté l'amendement, ne peut pas m'autoriser à le retirer.

Quand on dépose un amendement, c'est aussi pour faire avancer la solution d'un problème, en tout cas pour permettre une meilleure information du Parlement. Je suis heureux, madame le ministre, que celui que j'ai déposé vous ait donné l'occasion d'exprimer votre détermination et de faire état d'engagements plus précis que ceux que j'avais cru comprendre lors de mon travail préalable de rapporteur de la commission des finances.

L'engagement précisément affirmé ici qu'une convention serait signée entre les différents partenaires - le CEA, EDF et la COGEMA - représente une avancée par rapport aux informations dont je disposais qui faisaient très clairement apparaître qu'au-delà de la dotation budgétaire du CEA, il manquait 200 millions de francs et donc qu'on allait laisser en suspens le problème.

Quoi qu'il en soit, face à un tel problème - je me permets de le faire remarquer au rapporteur pour avis de la commission de la production - les arguties ou les polémiques électorales n'ont aucun intérêt !

Le jour où une installation nucléaire nous éclatera à la figure, vous aurez beau dire, monsieur Chevallier, que l'opposition est contre les taxes et que vous n'y êtes pas non plus favorable, cela n'aura aucune importance. Ce jour-là, tout le monde sera responsable et coupable, si je puis dire... (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous parlons d'un sujet sérieux : le démantèlement d'installations dangereuses !

M. Georges Benedetti. Nous sommes bien d'accord !

M. Michel Barnier, rapporteur spécial. Notre responsabilité d'élus est de poser les problèmes dans leur vérité devant les citoyens et la représentation nationale. Je voulais simplement faire comprendre qu'on ne pouvait renvoyer sur quinze ou vingt ans le démantèlement.

Madame le ministre, si vous nous donnez l'assurance qu'à défaut d'une taxe nouvelle, à laquelle je ne me résolvais pas de gaité de cœur, la convention que vous allez mettre au point, et dont vous avez pris l'engagement qu'elle serait signée dans les prochaines semaines, aboutira au même résultat, c'est-à-dire au démantèlement effectif des installations dans les huit ans, j'en prends acte.

En conséquence, je n'insisterai pas pour que l'Assemblée vote l'amendement n° 33 rectifié, que je ne peux de toute façon pas retirer, monsieur le président. Dans un tel cas, on peut s'abstenir, symboliquement.

Je suis heureux que cet amendement nous ait donné l'occasion de nous expliquer sur un problème qui est un petit problème qui renvoie au grand problème de l'énergie électronique. Le Gouvernement a pu ainsi saisir l'occasion, pour le cas où il ne l'aurait pas fait spontanément, de répondre au moins à ce petit problème.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 156.

(*Le sous-amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 157.

(*Le sous-amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 33 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Chacun aura entendu les propos de Mme le ministre.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'environnement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

5

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT SUR L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Mes chers collègues, afin que chacun puisse prendre ses dispositions, je vous indique que l'Assemblée ne siégera pas demain après-midi.

Nous examinerons à neuf heures - je dis bien : à neuf heures - les crédits de l'aménagement du territoire et ; à vingt et une heures - je dis bien : à vingt et une heures -, les crédits de l'urbanisme et du logement.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Jeunesse et sports :

Annexe n° 27 (Jeunesse et sports). - M. Gérard Bapt, rapporteur spécial ; avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tome XIV (Jeunesse et sports), de M. Georges Hage.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 12 novembre 1992

SCRUTIN (N° 714)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993
(budget de l'environnement : moyens des services).

Nombre de votants 565
 Nombre de suffrages exprimés 533
 Majorité absolue 267

Pour l'adoption 277
 Contre 256

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (267) :

Pour : 267.

Groupe R.P.R. (125) :

Pour : 1. - M. Gautier Audnot.

Contre : 121.

Abstention volontaire : 1. - M. Michel Barnier.

Non-votants : 2. - MM. René Couveinhes et Philippe Séguin.

Groupe U.D.F. (68) :

Contre : 88.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 37.

Abstentions volontaires : 2. - MM. Jean-Paul Fuchs et Ambroise Guélicc.

Non-votant : 1. - M. Loïc Bouvard (président de séance).

Groupe communiste (28) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 9. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Claude Miqueu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 10. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugrellh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stirbois.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Elie Hoarau, Alexandre Léontieff et André Thlen Ah Koon.

Non-votants : 2. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente) et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevab-Peuf
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy

Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Bernard Angels

Robert Anella
Henri d'Attilio
Gautier Audnot
Jean Auroux

Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baemler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailla
Claude Barande
Bernard Bardin
Alain Barran
Claude Bartolone
Philippe Basslaet
Christian Batalle
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufits
Guy Bèche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Bernard Bloulac
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Boanemaison
Alain Bouquet
Augustin Bourepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Bralac
Pierre Bressa
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Alain Bureau
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Catiloud
Alain Catmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carrax
Michel Cartelat
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvia

René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevaller
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collin
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Pierre-Jean Davissud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Deloux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delebedde
Jacques Delhy
Albert Deavers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessela
Michel Destot
Paul Dhaillie
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Doslière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupliet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléx
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Claude Evlin
Laurent Fablus
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forui
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Frauxalx
Roger Frauxal
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts

Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Germeadla
Marcel Garrouste
Kamilo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gateil
Jean Gaubert
Claude Germea
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Jean Guigné
Edmond Hervé
Jacques Henclin
Pierre Hlard
François Hollande
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelda
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Laral
Dominique Larifla
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foil
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lezagoue
Roger Léron
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loidl
Bernard Loiseau
Guy Lordiaot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Lappi
Bernard Madrelle
Jacques Mathias
Guy Malandain

Mme Marie-Claude Malaval
Thierry Mandon
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métails
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miquen
Gilbert Miterrand
Marcel Moeur
Guy Monjalon
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Jean-Claude Peyrounet

Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polguant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Provez
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravler
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sautarco
Jean-Pierre Sauts Cruz

Jacques Santrot
Gérard Snamade
Robert Savy
Bernard Schreiner (Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzenberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Siere
Mme Marie-Joséphine Sublet
Michel Suchod
Yves Taveruler
Jean-Michel Testu
Michel Thauvin
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Emile Vernaudon
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidaties
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

Roger Lestas
Maurice Ligt
Jacques Limoozy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madellin
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjôhan du Casset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Meslin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Maurice Néou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nongesser

Patrick Ollier
Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
Michel Pelchat
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Phlilbert
Mme Yann Piat
Etienne Plate
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Roblen
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheholme
André Rossi
José Rossi
André Rossinot
Jean Royer

Antoine Rafenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Snavigo
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)
Jean Sellinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Bernard Stasi
Mme Marie-France Stürbols
Paul-Louis Teanillon
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Traubant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vassur
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Robert-André Vivien
Michel Voisla
Roland Vaillanne
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Adrien Zeller.

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
M. Edmond Alphandéry
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkamy
Edouard Balladur
Claude Barate
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Jacques Baussel
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Pierre de Benoville
Christian Bergelin
André Bertbol
Léon Bertrand
Jean Besson
Claude Birzeux
Jacques Blanc
Roland Blum
Frack Borotra
Bernard Bosson
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Mme Christine Bouthin
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissola
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charité
Serge Charles
Jean Charroppin

Gérard Chasseguet
Georges Chavaux
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colinat
Daniel Collin
Louis Colombani
Georges Colomblat
René Couannan
Alain Consta
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
Jean-Yves Cozan
Henri Cuq
Olivier Dassault
Marc-Philippe Daubresse
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaese
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desaelis
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhlinin
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drat
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Adrien Durand
Georges Durand
André Durr
Charles Ebrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Serge Franchis
Edouard Frédéric-Dupont

Yves Fréville
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gautier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Michel Girard
Jean-Louis Gonsduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnat
Georges Gorse
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Honssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Jean-Jacques Huest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jégou
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christian Kert
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Marc Laffleur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landralin
Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
Arnaud Lepereq
Pierre Lequiller

Se sont abstenus volontairement

MM.
François Asensil
Michel Barnier
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Bruhès
René Carpentier
André Duroméa
Jean-Paul Fuchs
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg

Roger Gouhier
Ambroise Guellac
Georges Hage
Guy Hermie
Elie Hoarau
Mme Muguette Jacquiat
André Lajoie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Alexandre Léontieff

Paul Lombard
Georges Marchais
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pierma
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thiéme
André Thien Ah Koon
Théo Vial-Massat.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Loïc Bouvard, qui présidait la séance.

D'autre part :

MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), René Couvelnhes, Jean-Pierre de Peretti della Rocca et Philippe Ségulin.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Gautier Audinot, René Couvelnhes et Philippe Ségulin ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 711) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993 (budget des affaires étrangères et coopération. I - Affaires étrangères : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N., du 4 novembre 1992, page 4737), M. Alexis Pota a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin (n° 712) sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993 (budget de l'éducation nationale et de la culture. II - Culture : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N., du 8 novembre 1992, page 5030), M. André Thien Ah Koon a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».